

**RAPPORT DE LA  
VINGT-QUATRIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO  
POUR L'AFRIQUE**

**Bamako (Mali), 30 janvier - 3 février 2006**

*États Membres de la FAO – Région Afrique*

Afrique du Sud	Gambie	Nigéria
Algérie	Ghana	Ouganda
Angola	Guinée	République centrafricaine
Bénin	Guinée équatoriale	Rwanda
Botswana	Guinée-Bissau	Sao Tomé-et-Principe
Burkina Faso	Jamahiriya arabe libyenne	Sénégal
Burundi	Kenya	Seychelles
Cameroun	Lesotho	Sierra Leone
Cap-Vert	Libéria	Somalie
Comores	Madagascar	Soudan
Congo	Malawi	Swaziland
Congo, Rép. dém. du	Mali	Tanzanie
Côte d'Ivoire	Maroc	Tchad
Djibouti	Maurice	Togo
Égypte	Mauritanie	Tunisie
Érythrée	Mozambique	Zambie
Éthiopie	Namibie	Zimbabwe
Gabon	Niger	

*Date et lieu des Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique*

Première	-	Lagos, Nigéria, 3 – 12 novembre 1960
Deuxième	-	Tunis, Tunisie, 1 – 10 novembre 1962
Troisième	-	Addis-Abeba, Éthiopie, 3 – 15 septembre 1964
Quatrième	-	Abidjan, Côte d'Ivoire, 9 – 19 novembre 1966
Cinquième	-	Kampala, Ouganda, 18 – 29 novembre 1968
Sixième	-	Alger, Algérie, 17 septembre – 3 octobre 1970
Septième	-	Libreville, Gabon, 14 – 30 septembre 1972
Huitième	-	Rose Hill, Maurice, 1 – 17 août 1974
Neuvième	-	Freetown, Sierra Leone, 2 – 12 novembre 1976
Dixième	-	Arusha, Tanzanie, 18 – 28 septembre 1978
Onzième	-	Lomé, Togo, 16 – 27 juin 1980
Douzième	-	Alger, Algérie, 22 septembre – 2 octobre 1982
Treizième	-	Harare, Zimbabwe, 16 – 25 juillet 1984
Quatorzième	-	Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 2 – 11 septembre 1986
Quinzième	-	Moka, Maurice, 26 avril – 4 mai 1988
Seizième	-	Marrakech, Maroc, 11 – 15 juin 1990
Dix-septième	-	Accra, Ghana, 20 – 24 juillet 1992
Dix-huitième	-	Gaborone, Botswana, 24 – 28 octobre 1994
Dix-neuvième	-	Ouagadougou, Burkina Faso, 16 – 20 avril 1996
Vingtième	-	Addis-Abeba, Éthiopie, 16 – 20 février 1998
Vingt et unième	-	Yaoundé, Cameroun, 21 – 25 février 2000
Vingt-deuxième	-	Le Caire, Égypte, 4-8 février 2002
Vingt-troisième	-	Johannesburg, Afrique du Sud, 1-5 mars 2004
Vingt-quatrième	-	Bamako, Mali, 30 janvier – 3 février 2006

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire, ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit: électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur.

© FAO 2006

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
<b>RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS</b>	vi - xvi
	<u>Paragraphes</u>
<b>I. INTRODUCTION</b>	
Organisation de la Conférence	1 - 2
Cérémonie d'ouverture	3 - 4
Élection du Président et des Vice-Présidents et désignation des Rapporteurs	5
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	6
<b>II. ALLOCUTIONS</b>	
Allocution du Directeur général de la FAO	7 - 21
Allocution du Président de la République du Mali	22 - 30
Allocution du Président indépendant du Conseil de la FAO	31 - 34
Allocution du Président sortant	35 - 38
Allocution du Vice-Président du FIDA	39 - 42
Allocution de la Directrice exécutive adjointe du Programme alimentaire mondial	43 - 47
Allocution du Représentant du Saint-Siège	48 - 53
Allocution de la Coopération italienne	54 - 57
<b>III. POINTS À DÉBATTRE</b>	
Questions découlant de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO (Rome, 19 – 26 novembre 2005)	58 - 65
Activités de la FAO dans la région (2004-2005), l'accent étant mis sur la réalisation des cibles du Sommet mondial de l'alimentation et des Objectifs du Millénaire pour le développement	66 - 68
Rapport du Comité technique	69 - 70
Renforcer la compétitivité de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation des échanges, afin de promouvoir la croissance économique	71 - 84
Programme africain sur les semences et les biotechnologies	85 - 87

#### **IV. POINTS SOUMIS À TITRE D'INFORMATION**

Politiques et réglementations relatives aux biotechnologies dans la production alimentaire	87 - 90
Les feux dans l'interface agriculture-foresterie	91 - 95
Réforme agraire, politiques foncières et Objectifs du Millénaire pour le développement: interventions de la FAO et bilan de l'expérience acquise au cours de la dernière décennie	96 - 102
Nouvelles approches de l'accès à l'information dans le cadre de WAICENT	103 - 105

#### **V. ÉVÉNEMENTS PARALLÈLES ET COLLATÉRAUX**

Conférence des Ministres de l'Union africaine	106 - 117
Consultation régionale FAO-OP/ONG/OSC pour l'Afrique	118 - 119

#### **VI. AUTRES QUESTIONS**

Questions diverses	120
--------------------	-----

#### **VII. CONCLUSION**

Points proposés pour examen à la vingt-cinquième Conférence régionale pour l'Afrique	121
Date et lieu de la vingt-cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique	122 - 123
Adoption du rapport de la Conférence	124
Clôture de la Conférence	125 - 135

#### **ANNEXES**

- A. Ordre du jour de la Conférence régionale
- B. Liste des délégués
- C. Liste des documents
- D. Allocution du Président indépendant du Conseil de la FAO
- E. Allocution du Directeur général de la FAO
- F. Allocution d'ouverture prononcée par le Président de la République du Mali
- G. Allocution de clôture prononcée par le Premier Ministre et Chef de gouvernement de la République du Mali
- H. Rapport du Comité technique
- I. Rapport succinct de la Conférence de l'Union africaine
- J. Déclaration finale de la cinquième Consultation régionale FAO-OP/ONG/OCS

## **RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS**

### **Questions découlant de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO, Rome 19-26 novembre 2005 (ARC 06/05)**

La Conférence:

1. s'est félicitée de la présentation du Directeur général et de la proposition de réforme de la FAO visant à rendre l'Organisation plus efficace et efficiente et à asseoir sa nature d'organisation détentrice de savoirs;
2. a noté que la décentralisation était essentielle à la réforme et a souligné qu'il convenait de renforcer les services fournis à la région Afrique, notamment par le truchement des communautés et groupements économiques sous-régionaux, dont la Communauté des États sahélo-sahariens, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États d'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale sur le développement, la Communauté du développement de l'Afrique australe et l'Union du Maghreb arabe (paragraphe 62);
3. a souligné qu'il conviendrait de redoubler d'efforts afin de recruter des cadres nationaux (paragraphe 65);
4. a souligné que les États Membres africains devaient honorer leurs engagements financiers et régler les arriérés dus à la FAO (paragraphe 64);
5. a exhorté les États Membres concernés à procéder à des consultations internes afin d'arriver à une décision par consensus concernant les deux pays hôtes des nouveaux bureaux sous-régionaux pour l'Afrique orientale et centrale (paragraphe 63).

### **Rapport sur les activités de la FAO dans la région (2004-2005), l'accent étant mis sur la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et des Objectifs du Millénaire pour le développement (ARC/06/2)**

La Conférence:

6. s'est félicitée du rapport détaillé présenté par M. Oloche Anebi Edachi, Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique, qui faisait le point des activités réalisées par la FAO en Afrique durant l'exercice 2004-2005. Le rapport présentait les mesures prises pour donner suite aux recommandations de la vingt-troisième Conférence régionale, notamment en ce qui concerne l'assistance technique de la FAO aux États Membres pour la formulation ou l'achèvement des programmes nationaux à moyen terme et des descriptifs de projets d'investissement bancables dans le cadre du PDDAA du NEPAD, ainsi que pour la mise en œuvre du PSSA et d'autres activités (paragraphe 66);
7. a félicité la FAO pour le rôle actif qu'elle a joué à l'appui de l'agriculture africaine et s'est déclarée satisfaite du soutien fourni par l'Organisation afin de mobiliser des ressources financières pour aider à lutter contre l'invasion de criquets pèlerins (paragraphe 67);

8. a félicité la FAO pour son action positive dans la crise de la grippe aviaire et a noté qu'il serait utile d'élargir le soutien fourni à l'ensemble du continent, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et partenaires du développement (paragraphe 68);
9. a noté et s'est félicitée du programme de coopération Sud-Sud, qui permettait de faire face aux situations d'urgence et aux problèmes de développement (paragraphe 68).

**Renforcer la compétitivité de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation des échanges, afin de promouvoir la croissance économique (ARC/06/3)**

**À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales et des organismes de recherche**

La Conférence:

10. a noté qu'une compétitivité accrue de l'agriculture (comprenant les cultures, l'élevage, les forêts et les pêches) était une condition essentielle à la croissance économique et au développement de l'Afrique et qu'il fallait, pour y parvenir, accroître l'efficacité de la production et de la commercialisation (paragraphe 71).

**À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales et d'autres partenaires**

La Conférence:

11. a noté que le commerce intrarégional posait des problèmes, notamment pour les pays sans littoral, et a recommandé de déployer des efforts particuliers pour développer les infrastructures comme les routes de desserte, les voies ferrées et les transports par voie navigable pour atteindre les zones reculées (paragraphe 77).

**À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales et de la FAO**

La Conférence:

12. a recommandé de réaliser une étude sur les mesures à prendre pour encourager les échanges entre pays africains (paragraphe 79);
13. a noté qu'il existait un manque de regroupement des ressources en matière de négociations commerciales et a recommandé que la FAO joue un rôle actif dans les domaines suivants:
  - i) renforcement des capacités afin de développer les compétences concernant les normes commerciales internationales et améliorer ainsi l'accès aux marchés;
  - ii) analyse des produits de base pour lesquels les États Membres ont des avantages compétitifs et comparatifs;
  - iii) études destinées à élaborer des politiques agricoles communes au sein des Commissions économiques régionales (paragraphe 79).

**À l'attention de la FAO, des institutions financières et autres institutions spécialisées**

La Conférence:

14. a noté l'accès limité des agriculteurs aux ressources financières ainsi que le manque de stratégies pour la mobilisation des ressources;
  - i) a reconnu la nécessité d'améliorer les stratégies actuelles de microfinancement et d'élaborer des stratégies encourageant les partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour améliorer l'investissement et l'accès des agriculteurs aux financements;
  - ii) a reconnu qu'il faudrait des intermédiaires financiers;
  - iii) a recommandé que la FAO, en consultation avec des institutions spécialisées, contribue à l'organisation de formations en matière de financement (paragraphe 81).

**À l'attention des gouvernements, des organismes de recherche et des institutions financières internationales**

La Conférence:

15. a reconnu que les technologies devaient être adaptées aux conditions locales et a recommandé de renforcer la recherche moyennant la valorisation des ressources humaines en s'attachant en particulier à élaborer des technologies qui contribuent à améliorer l'agriculture pluviale tout en appuyant des technologies d'irrigation et de collecte de l'eau à petite échelle et à faible coût, notamment pour les zones semi-arides et sujettes aux sécheresses;
16. a noté que le développement des infrastructures - commercialisation, transformation, électrification, etc. - constituait une contrainte fondamentale dans beaucoup de pays africains et a reconnu la nécessité d'une action concertée de la part des gouvernements et d'un partenariat entre les secteurs public et privé pour encourager les financements dans ce domaine (paragraphe 78);
17. a souligné que les investissements dans la recherche, le développement et la diffusion des technologies et dans le renforcement des capacités d'adaptation des technologies aux besoins des pays jouaient un rôle crucial et a noté que les activités à valeur ajoutée et la transformation jouaient également un rôle essentiel dans l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles; à cette fin, a recommandé que des mesures appropriées soient prises dans les zones de production pour appuyer les investissements dans des installations produisant de la valeur ajoutée (paragraphe 83).



**À l'attention des gouvernements**

La Conférence:

18. i) a noté que les mesures d'ajustement structurel, débouchant sur la dissolution des offices de commercialisation et la privatisation de leurs fonctions, avaient laissé les petits agriculteurs sans aucun accès aux services d'appui, y compris aux informations commerciales;
- ii) a recommandé de concevoir des stratégies pour rétablir des liens entre les agriculteurs et les marchés afin d'améliorer leur accès à ces services vitaux et de faciliter la participation des agriculteurs au secteur agro-industriel (paragraphe 84).

**Programme africain sur les semences et les biotechnologies (ARC/06/4)****À l'attention des gouvernements et de la FAO**

La Conférence:

19. i) a noté que les semences étaient l'un des éléments les plus essentiels aux moyens d'existence des communautés agricoles;
- ii) a demandé à la FAO et à ses États Membres de formuler un plan d'action, qui préciserait des activités détaillées, les échéances et les responsabilités respectives concernant la promotion énergique de l'utilisation de semences améliorées par les agriculteurs (paragraphe 85).

**À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales, de l'Union africaine et des organismes de recherche**

La Conférence:

20. a fait les recommandations suivantes:
- a) Des arrangements institutionnels devraient être clairement définis, en privilégiant les compétences africaines.
- b) Il faudrait éviter les chevauchements d'efforts en assurant la collaboration des organisations régionales et sous-régionales, y compris les instituts de recherche et de formation et en prenant en considération les programmes et initiatives existant sur les plans national, sous-régional et régional.
- c) Les priorités en vue d'une application progressive, en commençant par la production de semences des principales cultures devraient être identifiées, y compris des cultures fourragères et des essences forestières; puis l'élaboration des politiques et des arrangements juridiques concernant les semences et les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; et enfin le renforcement des capacités sur des questions techniques telles que contrôle de la qualité des semences, aspects phytosanitaires et questions d'uniformité variétale et traçabilité, etc.

- d) Il faudrait encourager les instituts africains de recherche à relancer la recherche semencière et les gouvernements à améliorer les installations existantes.
- e) Les activités d'utilisation des biotechnologies pour l'amélioration des semences, ainsi que l'initiative envisagée de renforcement des capacités pour la gestion d'organismes génétiquement modifiés devraient se conformer aux conventions et protocoles pertinents, ainsi qu'aux politiques et cadres juridiques nationaux.
- f) Il faudrait évaluer le niveau des investissements pour la mise au point, la production et le commerce des semences, y compris prévoir des fonds pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et définir les conditions nécessaires pour accroître ces investissements.
- g) Les participants issus des États Membres de l'Union africaine devraient être saisis d'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action à l'occasion du prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui se tiendra en juillet à Banjul (Gambie) (paragraphe 87).
- h) Le budget du Plan d'action devrait refléter la nécessité de mettre fortement l'accent sur le renforcement des capacités et de définir clairement les services potentiels de financement. Lors de la révision du budget indicatif présenté dans le document, il faudrait maintenir un certain équilibre en allouant plus de fonds au renforcement des capacités et à la mise à niveau des instituts de recherche (paragraphe 86).

**Politiques et réglementations relatives aux biotechnologies dans la production alimentaire (ARC/06/INF/5)**

**À l'attention des gouvernements, des communautés économique régionales et des organismes de recherche**

La Conférence:

21. a appelé à prendre des initiatives nationales, sous-régionales et régionales visant à:
  - i) renforcer les capacités en matière de formulation de cadres réglementaires nationaux;
  - ii) renforcer les capacités humaines des Comités nationaux de biosécurité (sous l'angle de la masse critique et du niveau d'expertise);
  - iii) renforcer les capacités nationales et sous-régionales en matière de mise en place d'outils de diagnostic/d'analyse des OGM en vue de prise de décisions en connaissance de cause et conformément aux conditions édictées par les conventions et protocoles en vigueur, ainsi que par les politiques et les cadres juridiques nationaux (paragraphe 88).
22. a souligné la nécessité de bien saisir les avantages et risques liés à l'adoption et à l'utilisation de produits issus des biotechnologies et a invité les instituts publics de recherche à jouer un rôle de premier plan dans la recherche sur les biotechnologies, tout

en assurant une action efficace de sensibilisation et de partage de l'information (paragraphe 89);

23. a suggéré de prendre en considération l'ensemble des options biotechnologiques disponibles (y compris la sélection par marqueurs moléculaires, la micropropagation, les cultures tissulaires, le clonage, le transfert d'embryons et le génie génétique, etc.) suivant un « *continuum* », chaque option étant utilisée en fonction de ses caractéristiques, au cas par cas (paragraphe 90).

### **Les feux dans l'interface agriculture-foresterie (ARC/06/INF/6)**

#### **À l'attention de la FAO et d'autres partenaires**

La Conférence:

24. a souligné la nécessité de sensibiliser les populations locales et de renforcer leur capacité de prévention, de maîtrise et de gestion des feux (paragraphe 91);
25. a recommandé que la FAO, en collaboration avec des partenaires pertinents, s'efforce de préparer des manuels sur la maîtrise des feux ou fournisse des formations et des équipements aux brigades anti-incendies de village, le cas échéant (paragraphe 92);
26. a recommandé la création de réseaux et de groupes de travail sur les feux en Afrique subsaharienne et a instamment invité la FAO à renforcer ces initiatives et à aider les pays à utiliser au mieux les données de télédétection pour la prévention et la maîtrise des feux de brousse, à différents niveaux (paragraphe 94);
27. a recommandé que la FAO aide à diffuser des initiatives nationales efficaces auprès d'autres États Membres de la région (paragraphe 95);
28. a noté que la question des effets des feux sur les émissions de carbone et les changements climatiques devait faire l'objet d'études plus détaillées et d'articles, et a recommandé à la FAO et aux partenaires concernés de poursuivre les travaux sur la question, afin que les citoyens comme les dirigeants politiques aient une meilleure compréhension de la question (paragraphe 93).

### **Réforme agraire, politiques foncières et Objectifs du Millénaire pour le développement: interventions de la FAO et bilan de l'expérience acquise au cours de la dernière décennie (ARC/06/INF/7)**

#### **À l'attention des gouvernements**

La Conférence:

29. a souligné la nécessité de renforcer l'accès à la terre et d'assouplir les processus d'enregistrement foncier au niveau local, afin de garantir la sécurité de jouissance (paragraphe 98);

30. a reconnu que l'enregistrement des différents droits était un élément pertinent de la réforme foncière et agraire, et a souligné les droits coutumiers, collectifs et autres régissant le foncier (paragraphe 99);
31. a souligné que les sensibilités entourant les questions foncières appelaient des processus itératifs et, surtout, le dialogue et la consultation à tous les niveaux, pour garantir une participation énergique et inclure toutes les parties prenantes et tous les acteurs concernés (paragraphe 100);
32. i) a noté que la pénurie croissante de terre et la fragmentation des exploitations agricoles étaient des questions fort préoccupantes;
- ii) a souligné que les différends fonciers étaient une question qui méritait un appui complémentaire;
- iii) a recommandé que les pratiques coutumières efficaces appliquées au niveau local devraient être utilisées dans la mesure du possible pour renforcer les processus de médiation pour le règlement des conflits et qu'il fallait également recourir à des commissions foncières locales (paragraphe 101);
33. a souligné que la promotion de politiques équilibrées appuyant le remembrement des terres, l'agriculture commerciale et l'investissement, tout en protégeant également les droits fonciers et les systèmes de production des petits exploitants, serait une question prioritaire à l'avenir (paragraphe 102).

### **Événements parallèles et collatéraux**

## **CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DE L'UNION AFRICAINE**

### **À l'attention des gouvernements**

La Conférence de l'Union africaine:

34. a exhorté les États Membres à mettre en oeuvre des politiques et des programmes à l'appui des petits exploitants agricoles, favorisant l'expansion des activités agroalimentaires, notamment l'agriculture contractuelle au bénéfice des petits exploitants (paragraphe 114);
35. a adopté les recommandations suivantes:
- a) Il convient que les États Membres adoptent la Classification des fonctions de l'administration publique (CFAP), telle que décrite dans la « Note d'orientation » rédigée par le NEPAD/UA, destinée à être utilisée dans le cadre du Système de suivi des dépenses agricoles.
- b) Les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et des forêts (y compris la recherche-développement dans ces domaines) doivent être les principaux domaines bénéficiant de l'allocation des 10 pour cent.

- c) Le système de suivi devrait reposer sur les données relatives aux dépenses, plutôt que sur celles relatives au budget.
- d) Il convient que les États Membres communiquent à la Commission de l'Union africaine, avant le 31 décembre de chaque année, le questionnaire dûment rempli relatif au Système de suivi des dépenses agricoles.
- e) Il convient que les États Membres allouent des ressources budgétaires suffisantes au développement global des zones rurales.
- f) Il convient que les États Membres accordent une attention particulière au développement des infrastructures nationales et régionales, afin de stimuler le commerce des produits agricoles (paragraphe 117).

**À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales et de la Commission de l'Union africaine**

La Conférence de l'Union africaine:

- 36. a expressément invité les États Membres et les communautés économiques régionales à stimuler le commerce intrarégional et interrégional des produits alimentaires, notamment entre les zones à excédents alimentaires et celles à déficit vivrier (paragraphe 110);
- 37. a recommandé le renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine, afin de lui permettre d'améliorer la coordination des initiatives dans le domaine de la sécurité alimentaire à l'échelle du continent et des sous-régions (paragraphe 110).

**À l'attention des gouvernements, des bailleurs de fonds et du NEPAD**

La Conférence de l'Union africaine:

- 38. a apprécié à leur juste valeur les progrès réalisés par de nombreux États Membres concernant l'élaboration de projets nationaux d'investissement à moyen terme et de descriptifs de projets d'investissement bancables dans le cadre du PDDAA et a vivement invité les États Membres à accélérer la mise en oeuvre du PDDAA en adoptant des projets nationaux d'investissement à moyen terme et des descriptifs de projets d'investissement bancables, à les inclure dans leurs cadres nationaux de dépenses à moyen terme (paragraphe 112);
- 39. a exhorté les États Membres à garantir au PDDAA des financements issus des budgets nationaux, des économies étant réalisées grâce à l'allègement de la dette et, le cas échéant, en mobilisant des ressources auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux (paragraphe 112);
- 40. a reconnu l'importance de l'eau, des terres et des ressources halieutiques pour la production vivrière et la création de revenus et a vivement invité les États Membres bénéficiant de potentiels dans le domaine de l'irrigation à tirer parti du Fonds africain pour l'eau relevant de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale (paragraphe 113);

41. a souligné la nécessité urgente de faire face aux problèmes cruciaux auxquels l'Afrique est confrontée dans les domaines de la faim, de la pauvreté et des maladies, en appliquant des méthodes novatrices, complémentaires et exhaustives visant à augmenter la productivité et la croissance agricoles et s'est inquiétée des doubles emplois et de l'absence de cohérence concernant l'application du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et les Déclarations de Syrte par le Secrétariat du NEPAD et la Commission de l'Union africaine, respectivement (paragraphe 111).

**À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales et du Forum de recherche agricole en Afrique**

La Conférence de l'Union africaine:

42. a reconnu l'importance de la recherche agricole et de la diffusion et du transfert des technologies et a invité les communautés économiques régionales et les États Membres à réaligner leurs priorités nationales et régionales sur le cadre pour la productivité agricole en Afrique, dans le contexte élargi du PDDAA, grâce à l'aide et à la collaboration du Forum de recherche agricole en Afrique (FARA) (paragraphe 116).

**CONSULTATION RÉGIONALE FAO-OP/ONG/OSC POUR L'AFRIQUE**

**À l'attention des gouvernements**

La Consultation:

43. a recommandé aux gouvernements de:
- a) protéger les droits fonciers des producteurs agricoles au moyen d'instruments appropriés, notamment les cadastres, la planification de l'utilisation des terres rurales et le contrôle de la propriété foncière;
  - b) élaborer et appliquer, de manière participative, des politiques et des législations foncières axées sur la garantie de jouissance des droits fonciers des exploitations familiales, sur l'accès équitable aux terres pour tous, en particulier les groupes vulnérables (femmes, jeunes, migrants, pasteurs et groupes sociaux défavorisés) et sur la gestion durable des ressources naturelles;
  - c) de protéger l'agriculture africaine et de mettre en œuvre des mécanismes adaptés de gestion de l'offre;
  - d) de mettre en place des conditions favorables permettant aux populations de consommer les produits agricoles et agroalimentaires qu'elles produisent;
  - e) de respecter les engagements pris en 2003 au Sommet de l'Union Africaine à Maputo de consacrer au moins 10% des budgets nationaux à l'agriculture;
  - f) de mettre en place des mécanismes appropriés de financement et d'appui aux investissements pour la modernisation des exploitations familiales agricoles;

- g) d'adopter un moratoire de dix ans pour toute utilisation, commercialisation et importation de variétés OGM et de produits dérivés. Ce délai devrait être mis à profit pour se doter d'une législation appropriée, informer et former les parties prenantes, en particulier les producteurs agricoles;
- h) de fournir un soutien conséquent à la recherche agronomique permettant de développer des semences adaptées aux conditions de production des exploitations familiales;
- i) de soutenir la réforme de la FAO dans le sens d'un meilleur dialogue avec la société civile;
- j) de tenir compte des droits des citoyens en adoptant les principes relatifs à la souveraineté alimentaire.

### **À l'attention des gouvernements et de la FAO**

Reconnaître la possibilité pour les organisations de la société civile d'inscrire des points, pour examen, à l'ordre du jour de la Conférence régionale pour l'Afrique.

### **À l'attention de la FAO**

La Consultation:

44. a recommandé à la FAO de:

- a) contribuer au renforcement des capacités des organisations paysannes à défendre leurs droits fonciers grâce à la mise en place de programmes d'information, de formation et d'échanges d'expériences et par l'intermédiaire d'études et de recherches sur les questions foncières;
- b) adopter le droit à la souveraineté alimentaire en tant que droit à défendre dans le cadre des directives sur le droit à l'alimentation et en tant que principe à observer dans les programmes de sécurité alimentaire;
- c) mettre en place un programme conséquent pour développer un partenariat multipartite de lutte contre la faim, soutenir les alliances au niveau sous-régional et dans les pays et renforcer les capacités des organisations paysannes et de la société civile en matière de défense des droits à l'alimentation des citoyens;
- d) mettre en place un dispositif de partenariat plus conséquent avec la société civile, grâce notamment au renforcement des capacités opérationnelles du service OP/ONG/OSC au siège, avec des ressources humaines suffisantes et des moyens d'action appropriés; à la décentralisation progressive de ce service dans les bureaux sous régionaux; à la création de points focaux opérationnels au niveau des missions résidentes dans les pays et à l'instauration d'un dialogue permanent et d'un partenariat franc avec la société civile au niveau de toutes les missions résidentes.

**À l'attention de la société civile et des organisations paysannes**

La Consultation:

45. **a recommandé** aux organisations de la société civile de:

- a) participer de manière efficace aux processus d'élaboration des politiques et des législations foncières, notamment en réalisant des études indépendantes et en menant leurs propres réflexions;
- b) promouvoir la prise en compte des droits et intérêts légitimes des organisations de la société civile et des organisations paysannes;
- c) mobiliser toutes les composantes de la société, les institutions publiques et privées, pour que la lutte contre la faim soit une préoccupation quotidienne et un acte citoyen, notamment en faisant la promotion des produits agricoles et agroalimentaires de la région et en participant activement à la mise en place et à la dynamisation des alliances nationales et sous-régionales partout en Afrique subsaharienne;
- d) mobiliser des ressources financières internes pour soutenir les actions entreprises dans le cadre des alliances;
- e) développer des échanges entre les organisations paysannes africaines pour renforcer leur position de négociation lors de la définition des politiques régionales et sous-régionales.

**V. AUTRES QUESTIONS**

46. Aucune autre question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour (paragraphe 120).

**VI. CONCLUSION**

**Points proposés pour examen à la vingt-cinquième Conférence régionale pour l'Afrique**

**À l'attention des gouvernements**

La Conférence:

47. **a recommandé** aux États Membres de communiquer au Secrétariat de la FAO les points/questions intéressant la région qu'ils souhaiteraient voir inscrits, pour examen, à l'ordre du jour de la vingt-cinquième Conférence régionale pour l'Afrique, qui se tiendra au Kenya en 2008 (paragraphe 121).



## **I. INTRODUCTION**

### **Organisation de la Conférence**

1. La session plénière de la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique s'est tenue au Centre international de conférence de Bamako (République du Mali) du 30 janvier au 3 février 2006.
2. Ont participé à la Conférence 171 délégués de 41 États Membres de la région, dont 25 représentants de niveau ministériel, trois observateurs d'États Membres situés en dehors de la région, un observateur du Saint-Siège, des représentants de six institutions spécialisées des Nations Unies, 16 observateurs d'organisations intergouvernementales et 28 observateurs d'organisations internationales ou régionales non gouvernementales. La liste des délégués est reproduite à l'Annexe B.

### **Cérémonie d'ouverture**

3. La cérémonie d'ouverture s'est tenue au Centre international de conférence de Bamako en présence de Son Excellence M. Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali, de M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et de M. Naeini, Président indépendant du Conseil de la FAO.
4. À cette occasion, le Président indépendant du Conseil de la FAO, le Directeur général de la FAO et le Président de la République du Mali ont prononcé des discours d'ouverture résumés à la Section II - Allocutions.

### **Élection du Président et des Vice-Présidents et désignation des Rapporteurs**

5. La Conférence a examiné les recommandations formulées par le Groupe Afrique composé des Représentants permanents auprès de la FAO à Rome, concernant le bureau de cette session de la Conférence et approuvé par acclamation le Bureau suivant:

Président:	République du Mali S.E. M. Seydou Traoré Ministre de l'agriculture
Premier Vice-Président:	Angola S.E. M. Gilberto Buta Lutucuta Ministre de l'agriculture et du développement rural
Second Vice-Président:	Congo S.E. Mme Jeanne Dambendzet Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des pêches
Premier Rapporteur:	Afrique du Sud S.E. Mme Angela Thoko Didiza Ministre de l'agriculture et des affaires foncières
Second Rapporteur:	Algérie S.E. M. Said Barkat Ministre de l'agriculture et du développement rural

## **Adoption de l'ordre du jour et du calendrier**

6. La Conférence a adopté l'ordre du jour et le calendrier, tels que reproduits à l'Annexe A et la liste des documents, qui figure à l'Annexe C.

## **II. ALLOCUTIONS**

### **Allocution du Directeur général de la FAO**

7. Le Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf, a commencé par exprimer sa profonde gratitude au Président Amadou Toumani Touré pour avoir bien voulu accepter d'être l'hôte si attentionné de la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO. Il a loué en lui la personnification des grandes vertus des pères fondateurs de l'Afrique souveraine, ainsi que l'engagement en matière de bonne gouvernance, au consensus et à l'unité nationale qui sont indispensables à l'édification d'un État prospère et au renouveau du continent.

8. Le Directeur général a également remercié le Gouvernement et le peuple maliens de l'accueil chaleureux et de la généreuse hospitalité qu'ils lui ont réservés, ainsi qu'aux délégués.

9. Évoquant la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde, il a déploré que 27 pour cent de la population africaine souffrent encore de sous-alimentation chronique. Si la tendance actuelle n'est pas inversée, près de la moitié des pauvres du monde vivront en Afrique subsaharienne d'ici 2015.

10. Le Directeur général a ensuite passé en revue le développement de l'agriculture en Afrique en 2004-2005 et noté que l'Afrique était la seule région du monde où la production alimentaire moyenne par habitant baisse de façon constante depuis 40 ans, alors qu'elle a augmenté de façon régulière au cours des 30 dernières années au niveau mondial.

11. En ce qui concerne les produits agricoles, l'Afrique ne représentait que 1,2 pour cent du commerce mondial dans les années 90, par rapport à 3,1 pour cent dans les années 50. Les importations de produits agricoles augmentaient plus rapidement que les exportations depuis les années 60 et l'Afrique avait accusé un déficit de 20 milliards de dollars EU en 2001-2003 pour sa balance agricole.

12. S'agissant des contraintes de l'agriculture africaine, le Directeur général a rappelé les faits suivants: L'Afrique n'irrigue que 7 pour cent de ses terres arables, alors qu'en Asie, ce taux atteint 38 pour cent, d'où la nécessité d'accorder une priorité élevée à l'investissement en faveur de l'agriculture irriguée en raison de son important potentiel de sécurisation de la production et d'accroissement de la productivité.

13. La faiblesse du niveau actuel d'utilisation d'engrais dans la région est également préoccupante: seuls 23 kg d'engrais sont appliqués par hectare en Afrique (9 kg/ha en Afrique subsaharienne), par rapport à 151 kg/ha en Asie. La FAO est disposée à apporter son appui au Sommet sur les engrais prévu en juin 2006, en vue d'approfondir la question.

14. En ce qui concerne les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux qui continuent de sévir en Afrique, le « Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières », initiative commune de la FAO et de l'OIE, va permettre de

renforcer les services vétérinaires et les capacités nationales grâce à des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud.

15. Dans le domaine de la protection des plantes, des mesures sont également prises en vue d'harmoniser les systèmes de quarantaine, en particulier dans le cadre de la Convention internationale pour la protection des végétaux.

16. L'une des plus grandes contraintes reste la mobilisation de ressources adéquates pour le financement de l'agriculture. La FAO continuera de collaborer avec l'Union africaine, le Secrétariat du NEPAD, la BAfD, le FMI et d'autres institutions en vue de définir un mécanisme de suivi des affectations budgétaires, tel que stipulé dans l'engagement de Maputo: allocation d'au moins 10 pour cent des ressources budgétaires nationales au développement agricole et rural dans un délai de cinq ans.

17. En ce qui concerne les actions en cours pour lever les contraintes grâce à la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), le Directeur général a rappelé que la FAO avait élaboré des descriptifs de projet complémentaires sur les sous-secteurs de l'élevage, de la pêche et des forêts. Par ailleurs, l'Organisation a fourni une assistance technique à hauteur de 7 millions de dollars EU pour l'élaboration des Programmes nationaux d'investissement à moyen terme du PDDAA et de projets d'investissement bancables dans 48 pays. Ainsi, 200 de ces projets ont été finalisés, pour une valeur de 7,3 milliards de dollars EU, dans 37 pays.

18. Le Programme spécial pour la sécurité alimentaire mis en œuvre par la FAO est à présent opérationnel dans 44 pays africains, et transformé en programme national dans 15 d'entre eux.

19. Enfin, M. Diouf a rappelé les résultats de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO qui a eu lieu à Rome en novembre 2005 et qui a examiné ses propositions de réforme de l'Organisation. La Conférence a notamment approuvé certains changements de la structure organisationnelle du Siège à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, ainsi que la mise en œuvre des propositions de décentralisation dans une région et l'ouverture d'un autre bureau sous-régional. À cet égard, il a décidé de commencer cet exercice par la région Afrique et la sous-région Asie centrale.

20. En conclusion, à moins de dix ans de 2015, date à laquelle les dirigeants mondiaux se sont engagés à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim et de la pauvreté extrême, le Directeur général a souligné la nécessité d'un engagement politique au plus haut niveau national, sous-régional et international pour que les actions d'urgence nécessaires soient entreprises. Il faut maintenant que les Ministres de l'économie, des finances et du plan mettent en œuvre les engagements pris à Maputo et à Syrte par les chefs d'État et de gouvernement, afin que disparaissent des écrans des télévisions du monde les images d'enfants africains faméliques mourant de faim.

21. Il a terminé en souhaitant plein succès dans ses travaux à la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

### **Allocution du Président de la République du Mali**

22. La vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique s'est ouverte sous les auspices de Son Excellence, M. Amadou Toumani Touré, Président de la République et Chef de l'État du Mali.

23. Après avoir exprimé ses chaleureux souhaits de bienvenue à l'ensemble des participants en terre malienne, Monsieur le Président de la République a tenu à souligner la sincère reconnaissance du peuple malien pour l'occasion qui lui a été fournie d'accueillir la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

24. Sur le thème de l'insécurité alimentaire, le Chef de l'État a souligné que le continent africain se devait de capitaliser sur ses énormes potentialités pour relever les défis en cours, grâce à un engagement effectif et des politiques agricoles volontaristes.

25. Le Chef de l'État a ensuite exhorté les participants à relever le double défi de la « production et de la productivité » d'une part et celui de la « commercialisation et de la compétitivité » de l'autre.

26. À ce propos, le Chef de l'État a insisté sur la nécessité de moderniser l'agriculture africaine en capitalisant sur les facteurs de succès, tels que la maîtrise de l'eau, l'aménagement des terres, l'utilisation des engrais, la protection des cultures et la promotion de la recherche agricole et de l'innovation technologique.

27. Exprimant ses attentes par rapport aux conclusions et recommandations de la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, le Chef de l'État a brièvement exposé à l'auditoire certaines des mesures-phares engagées par le Mali en vue de garantir l'émergence et le développement d'une agriculture moderne fondée sur des objectifs de production élevée et de productivité optimale, facteurs essentiels pour une souveraineté alimentaire effective et durable.

28. Faisant référence à la déclaration de Maputo, le Chef de l'État a souligné que le Mali consacrait d'ores et déjà 14 pour cent de ses ressources budgétaires à l'agriculture.

29. Remerciant la FAO de son assistance soutenue en faveur du processus de mutation de l'agriculture africaine, le chef de l'État a souligné que l'Organisation se devait d'être fière de son engagement dans divers domaines, notamment dans ceux afférents à: i) la sécurité alimentaire; ii) la lutte contre les ravageurs et les maladies animales transfrontalières; iii) la réglementation du commerce des pesticides et autre substances chimiques dangereuses; et iv) la promotion de la coopération Sud-Sud.

30. Après avoir renouvelé sa confiance à l'endroit du Directeur général de la FAO et exprimé son soutien à la mise en œuvre des réformes en cours, le Chef de l'État a souhaité un excellent séjour à tous les participants et plein succès dans ses travaux à la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

### **Allocution du Président indépendant du Conseil de la FAO**

31. Le Président indépendant du Conseil de la FAO, Son Excellence M. Naeini Noori a remercié le Président de la République, le Gouvernement et la population du Mali de l'hospitalité et de la générosité remarquables offertes à tous les participants de la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

32. Il a fait remarqué que dans un monde où le PIB dépassait 40 000 milliards de dollars, certains pays avaient un revenu par habitant de plus de 40 000 dollars EU par an, alors que chaque jour 25 000 enfants mouraient de faim et de malnutrition et 3 milliards de personnes vivaient avec un revenu de moins de 2 dollars par jour. « Autrement dit, pendant les cinq jours que nous passerons à Bamako, à tenter de définir de meilleures solutions pour garantir la sécurité alimentaire, plus de 125 000 enfants se coucheront le ventre vide pour ne plus jamais se réveiller».

33. Il a rappelé que la FAO, dont le logo était « FIAT PANIS », « De la nourriture pour tous », avait rendu, au cours de ses 60 années d'existence, des services remarquables aux pauvres et aux personnes qui souffraient de la faim et qu'elle avait notamment contribué au développement agricole dans le monde entier.

34. Le Président indépendant a rappelé aux Ministres africains de l'agriculture qu'ils étaient le premier groupe de penseurs et de décideurs appelés à jeter les bases des nouveaux changements - novateurs et rationnels - apportés à la structure et au fonctionnement de la FAO, qui sera mieux à même de servir les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation, du Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après* et des Objectifs du Millénaire pour le développement, c'est-à-dire notamment de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition avant 2015. Enfin, il leur a présenté ses meilleurs vœux de succès dans leurs débats.

### **Allocution du Président sortant**

35. Au nom de la population et du Président de l'Afrique du Sud, la Ministre de l'agriculture, Son Excellence Mme Thoko Didiza a remercié la population du Mali de l'hospitalité offerte aux participants.

36. Elle a rappelé à la Conférence les décisions prises à Johannesburg en mars 2004:

- a) Ratifier le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui garantit aux générations futures l'accès à la biodiversité agricole et aux avantages dérivant de sa conservation et de son utilisation durable;
- b) Éliminer les subventions ayant un effet de distorsion sur les échanges et améliorer la compétitivité et l'accès au marché des produits agricoles africains;
- c) Accélérer l'élaboration de projets bancables pour accroître les investissements dans le secteur agricole, dans le cadre du PDDAA;
- d) Réformer et améliorer les systèmes africains de recherche et de vulgarisation agricoles;

- e) Porter à 10 pour cent du budget total les crédits budgétaires alloués aux financements de l'agriculture.

37. Elle a fait remarquer que dans l'ensemble, des progrès avaient été accomplis dans l'application de ces résolutions, même si les résultats étaient inégaux, et qu'une attention accrue devait encore être accordée à cette question. Elle a ensuite invité les ministres à faire preuve de vigilance, à continuer à appliquer les résolutions convenues à Johannesburg en 2004 et à assurer la continuité lors des débats de cette Conférence, à Bamako. Elle a exprimé le souhait que cette Conférence précise davantage le Plan d'action africain en faveur du développement agricole, comme indiqué dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du NEPAD.

38. En conclusion, S.E. Mme Thoko Didiza a déclaré que l'Afrique du Sud avait le plaisir de passer au gouvernement hôte du Mali le bâton de commandement de l'Afrique pour les questions agricoles, sous les auspices de la FAO.

### **Allocution du Vice-Président du FIDA**

39. Le Vice-Président du FIDA, M. Cyril Enweze, a rappelé qu'il y a 28 ans, lorsque le FIDA avait été créé, c'était le déficit vivrier mondial qui avait poussé à la mobilisation et à l'action.

40. De nos jours, le problème est différent: la pauvreté et la faim continuent à toucher plus de 800 millions de personnes dans un monde où la nourriture abonde. Rien qu'en Afrique subsaharienne, près d'un tiers de la population totale était confrontée à l'insécurité alimentaire malgré le potentiel reconnu de l'agriculture africaine. À cet égard, il conviendrait de faire face à cinq contraintes fondamentales: i) faible productivité agricole; ii) coût élevé des transports; iii) fragmentation des marchés; iv) faible diffusion des technologies; v) régimes commerciaux défavorables.

41. Se référant à l'expérience acquise par le FIDA dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire en Afrique, M. Cyril Enweze a attiré l'attention sur les priorités suivantes:

- garantie d'un accès sûr à la terre et à l'eau pour les petits exploitants des zones rurales;
- accès des fermiers africains aux technologies, que ce soit sous la forme de variétés à rendement supérieur, de moyens d'améliorer la fertilité des sols ou de nouvelles méthodes de culture;
- services financiers, qui sont un élément essentiel si l'on veut doter les petits agriculteurs des moyens économiques dont ils ont besoin;
- organisations solides à l'appui des pauvres des zones rurales et représentation réelle de ces derniers, afin que leurs intérêts soient effectivement défendus en ce qui concerne les prix des intrants, la commercialisation, les services financiers et l'influence politique;
- élimination des subventions directes et indirectes à l'exportation de produits agricoles, pratiquées par les pays développés.

42. Enfin, il a promis que le FIDA continuerait de mobiliser des ressources financières en faveur de l'Afrique.

### **Allocution de la Directrice exécutive adjointe du Programme alimentaire mondial**

43. La Directrice exécutive adjointe du Programme alimentaire mondial (PAM), Mme Sheila Sisulu, a déclaré que le nombre de personnes sous-alimentées continuait d'augmenter en Afrique. De nombreux pays commencent certes à voir les résultats des stratégies de sécurité alimentaire, mais la croissance démographique reste supérieure à l'accroissement de la production vivrière. Il convient de mieux intégrer la nutrition et l'éducation dans les efforts de développement plus généraux, afin de produire des gains économiques et sociaux plus diversifiés, grâce à l'amélioration de la santé et de l'éducation de la population.

44. Il est de plus en plus clair que l'éducation revêt une grande importance pour la lutte contre la faim. Le mauvais état nutritionnel et le manque d'éducation constituent des obstacles majeurs au développement. Il ne sera pas possible d'éradiquer vraiment la pauvreté tant que la malnutrition n'aura pas été abolie et que l'éducation universelle n'aura pas été instaurée.

45. Il s'agit de l'une des principales raisons pour lesquelles le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) travaillent de concert pour lancer une initiative mondiale destinée à mettre un terme à la faim et à la sous-alimentation des enfants. Cette initiative vise à constituer des alliances mondiales à assises larges, afin de concentrer et d'appuyer les efforts nationaux visant à éradiquer la faim et la sous-alimentation des enfants. Le succès de cette initiative dépendra de notre aptitude collective à travailler dans ce but commun.

46. Mme Sisulu a signalé à la Conférence que le PAM, la FAO et le FIDA travaillaient à une approche sur deux fronts pour mettre un terme à la faim: investissements à court terme dans l'aide alimentaire pour éviter les dégâts durables sur le plan nutritionnel et investissements à plus long terme pour permettre aux populations des pays les plus pauvres de se nourrir elles-mêmes. Toutefois, les investissements nécessaires pour permettre aux agriculteurs pauvres de faire face à la concurrence de leurs homologues des pays riches sur un pied d'égalité - routes, marchés, recherche - doivent se concrétiser et constituer une priorité pour les gouvernements.

47. En conclusion, la Directrice exécutive adjointe du PAM a rappelé à la Conférence qu'en cas de crise, ce sont les femmes et les enfants qui paient le prix le plus élevé et s'il est vrai que l'aide alimentaire d'urgence est essentielle pour maintenir en vie les populations, ce qu'il faut vraiment, c'est la volonté politique et les ressources financières pour réaliser les investissements qui, nous le savons bien, peuvent faire une différence.

### **Allocution du Représentant du Saint-Siège**

48. Le Représentant du Saint-Siège, Monseigneur Renato Volante, a remercié le Gouvernement et la population du Mali de leur hospitalité.

49. Il a ensuite déclaré que sa présence à cette Conférence de haut niveau montrait bien l'intérêt que le Saint-Siège portait aux initiatives globales de la FAO; dans ce sens, le Saint-Siège encourageait toutes les mesures visant à préserver la vie, au moyen de règles et de programmes.

50. Il a fait valoir qu'il fallait adopter une approche intégratrice de la coopération internationale en vue du développement et de la croissance des populations et des pays; il a exhorté les pays africains à travailler en coopération étroite avec la FAO, en vue d'élaborer des stratégies pour créer des moyens d'existence durables, accroître les revenus, assurer la sécurité alimentaire et promouvoir la production agricole tout en préservant l'environnement.

51. À ce propos, le Saint-Siège a estimé que la réalisation dans la région des *Objectifs du Millénaire pour le développement* était de la plus haute importance, afin d'éradiquer la pauvreté et la malnutrition.

52. Le Saint-Siège a notamment salué l'initiative de la FAO concernant les semences africaines, tout en reconnaissant la nécessité de tenir compte des enjeux représentés par les industries semencières, avec leur protection juridique et technique qui limite l'accès à la biodiversité.

53. Enfin, le Représentant du Saint-Siège a assuré aux participants que l'Église catholique, dans ses différents secteurs et institutions, était disposée à coopérer à des activités de lutte contre la faim, le sous-développement et la pauvreté.

#### **Allocution de la Coopération italienne**

54. Le Représentant de la Coopération italienne a rappelé que l'objectif commun était de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim et de la pauvreté extrême à l'horizon 2015.

55. À cette fin, il était essentiel que l'agriculture soit considérée comme un secteur prioritaire dans les stratégies nationales de développement et qu'elle soit soutenue par des mesures politiques et administratives efficaces, afin de créer les infrastructures requises, de promouvoir des investissements adéquats et de soutenir les petits agriculteurs avec notamment la participation des ONG et de la société civile.

56. Au plan bilatéral, l'assistance italienne au secteur agricole s'est matérialisée dans les multiples initiatives portant sur le secteur agricole et le développement rural en général; au niveau multilatéral, cette assistance s'est traduite par un accroissement des contributions consenties aux agences internationales et en particulier par la contribution extraordinaire de 100 millions d'euros (dont 60 millions ont été déjà mis à disposition) au Fonds fiduciaire de la FAO en faveur des programmes sur la sécurité alimentaire tels qu'adoptés à l'issue du Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après*.

57. Enfin, le Représentant de la Coopération italienne a rappelé que le Gouvernement italien, lors du Sommet du G8 à Gênes en 2001, avait assuré le NEPAD de son soutien au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) conçu en étroite collaboration avec la FAO.



### III. POINTS À DÉBATTRE

#### Questions découlant de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO (Rome, 19-26 novembre 2005) [ARC/06/5]

58. Un DVD a été projeté afin de donner une vue d'ensemble de la réforme de la FAO, dans un monde en évolution. Présentant le thème, le Directeur général, M. Jacques Diouf, a déclaré que la réforme de la FAO visait à renforcer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation et à affirmer son rôle d'organisation détentrice de savoirs.

59. La réforme aurait pour conséquence d'éliminer de nombreux niveaux hiérarchiques. Les départements techniques seraient réorganisés de façon à encourager la collaboration au sein de l'Organisation et à améliorer les services rendus aux États Membres. L'intensification de la décentralisation était un élément fondamental de la réforme: il y aurait une baisse sensible de la proportion de cadres travaillant au Siège, qui était actuellement de 70 pour cent. En effet, les structures et programmes conjoints seraient favorisés et le personnel décentralisé travaillerait au sein d'équipes techniques chargées de disciplines fondamentales, 30 pour cent du temps des Représentants de la FAO étant également consacré à ces efforts d'équipe.

60. En outre, la réforme était destinée à encourager une plus large consultation des ONG, la transposition à l'échelle nationale du PSSA et l'expansion du Programme des ambassadeurs.

61. Des services d'information générale comme WAICENT devraient également être renforcés et élargis. Afin d'associer à son action des segments de la société et des pays ayant des problèmes d'accès à l'information diffusée par la FAO, l'Organisation mettait en place un nouveau programme « ASK FAO » (« demandez à la FAO »).

62. La FAO fournira des services accrus à la région Afrique, notamment par le truchement des communautés et groupements économiques sous-régionaux, dont la Communauté des États sahélo-sahariens, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États d'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale sur le développement, la Communauté du développement de l'Afrique australe et l'Union du Maghreb arabe.

63. S'agissant des deux nouveaux bureaux sous-régionaux pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale, le Directeur général a exhorté les États Membres concernés à procéder à des consultations internes afin d'arriver à une décision par consensus concernant les pays hôtes de ces deux nouveaux bureaux.

64. S'agissant du financement de l'Évaluation externe indépendante de la FAO, le Ministre camerounais de l'agriculture a appelé les États Membres africains à contribuer au fonds fiduciaire, même s'il s'agit d'une contribution symbolique. En réponse, le Directeur général a souligné que les États Membres africains devaient honorer leurs engagements financiers et régler les arriérés dus à la FAO.

65. Enfin, en réponse à une observation du Ministre algérien de l'agriculture, le Directeur général a souligné que l'Organisation redoublerait d'efforts afin de recruter des cadres nationaux.

**Activités de la FAO dans la région (2004-2005), l'accent étant mis sur la réalisation des cibles du Sommet mondial de l'alimentation et des Objectifs du Millénaire pour le développement (ARC/06/2)**

66. La Conférence s'est félicitée du rapport détaillé présenté par M. Oloche Anebi Edachi, Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique, qui faisait le point des activités réalisées par la FAO en Afrique durant l'exercice 2004-2005. Le rapport présentait les mesures prises pour donner suite aux recommandations de la vingt-troisième Conférence régionale, notamment en ce qui concerne l'assistance technique de la FAO aux États Membres pour la formulation ou l'achèvement des programmes nationaux à moyen terme et des descriptifs de projets d'investissement bancables dans le cadre du PDDAA du NEPAD, ainsi que pour la mise en œuvre du PSSA et d'autres activités.

67. La Conférence a félicité la FAO pour le rôle actif qu'elle a joué à l'appui de l'agriculture africaine. Elle s'est déclarée satisfaite du soutien fourni par la FAO afin de mobiliser des ressources financières pour aider à lutter contre l'invasion de criquets pèlerins. À cet égard, les participants ont souligné la collaboration établie entre pays africains. Les États Membres ont souligné la nécessité d'évaluer les effets des activités entreprises au cours de l'exercice biennal sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

68. La Conférence a également félicité la FAO pour son action positive dans la crise de la grippe aviaire et a noté qu'il serait utile d'élargir le soutien fourni à l'ensemble du continent, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et partenaires du développement. Les participants se sont tout particulièrement félicités du programme de coopération Sud-Sud, qui permettait de faire face aux situations d'urgence et aux problèmes de développement.

**Rapport du Comité technique (ARC/06/TC/REP)**

69. La Conférence était saisie de deux documents présentés pour examen: i) Renforcer la compétitivité de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation des échanges, afin de promouvoir la croissance économique et ii) le Programme africain sur les semences et les biotechnologies. Quatre documents lui étaient soumis à titre d'information: i) Politiques et réglementations relatives aux biotechnologies dans la production alimentaire; ii) Les feux dans l'interface agriculture-foresterie; iii) Réforme agraire, politiques foncières et Objectifs du Millénaire pour le développement: interventions de la FAO et enseignements tirés au cours de la dernière décennie; et iv) Nouvelles approches de l'accès à l'information dans le cadre de WAICENT.

70. Le Rapporteur du Comité technique, Mme Vangile Titi a présenté le rapport du Comité, au nom du Président. Elle a souligné les recommandations portant sur les deux documents présentés pour examen et a donné une vue d'ensemble des questions présentées pour information.

La Conférence a débattu le rapport, l'a amendé et l'a approuvé comme suit:

**Renforcer la compétitivité de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation des échanges, afin de promouvoir la croissance économique (ARC/06/3)**

La Conférence:

71. A noté qu'une compétitivité accrue de l'agriculture (comprenant les cultures, l'élevage, les forêts et les pêches) était une condition essentielle à la croissance économique et au développement de l'Afrique et qu'il fallait, pour y parvenir, accroître l'efficacité de la production et de la commercialisation.

72. A noté que deux facteurs essentiels affectaient la compétitivité agricole:

- i) contraintes empêchant les économies d'échelle dans la mesure où la plupart des agriculteurs étaient des petits paysans éparpillés sur un grand territoire et n'avaient qu'un accès limité aux intrants et aux autres services d'appui;
- ii) concurrence déloyale dans le cadre des échanges mondiaux, due au fait que les pays développés subventionnaient leurs agriculteurs.

73. A noté que l'agriculture africaine était caractérisée par le faible niveau d'intrants et une faible productivité, a en outre reconnu la nécessité d'élaborer des stratégies pour une utilisation accrue d'intrants et de promouvoir d'autres systèmes d'amélioration de la fertilité des sols, ainsi que la mécanisation agricole. A reconnu que la compétitivité de l'agriculture pourrait s'obtenir en renforçant les exploitations familiales, qui étaient le pilier de l'agriculture, tout en encourageant l'adoption d'une optique commerciale en agriculture.

74. A noté que l'augmentation de la production agricole obtenue par le passé avait été facilitée par un environnement porteur et a reconnu que les politiques qui remédiaient au manque de services d'appui et aux faibles prix des produits de base jouaient un rôle fondamental dans la compétitivité, car elles avaient une incidence sur différents aspects de la production.

75. A reconnu que les technologies devaient être adaptées aux conditions locales et a recommandé de renforcer la recherche moyennant la valorisation des ressources humaines en s'attachant en particulier à élaborer des technologies qui contribuent à améliorer l'agriculture pluviale tout en appuyant des technologies d'irrigation et de collecte de l'eau à petite échelle et à faible coût, notamment pour les zones semi-arides et sujettes aux sécheresses.

76. A reconnu qu'il faudrait envisager des stratégies regroupant les agriculteurs, les fournisseurs d'intrants, les entreprises de transformation, les négociants, les banques agricoles, etc., afin d'établir des partenariats et d'élaborer des programmes cohérents; a noté qu'il existe de bons exemples, comme l'agriculture sous contrat, montrant comment ces arrangements de partenariat avaient produit des résultats considérables et devraient être encouragés.

77. A noté que le commerce intrarégional posait des problèmes, notamment pour les pays sans littoral, et a recommandé de déployer des efforts particuliers pour développer les infrastructures comme les routes de desserte, les voies ferrées et les transports par voie navigable pour atteindre les zones reculées.

78. A noté que le développement des infrastructures - commercialisation, transformation, électrification, etc. - constituait une contrainte fondamentale dans beaucoup de pays africains et a reconnu la nécessité d'une action concertée de la part des gouvernements et d'un partenariat entre les secteurs public et privé pour encourager les financements dans ce domaine.

79. A recommandé de réaliser une étude sur les mesures à prendre pour encourager les échanges entre pays africains, a noté qu'il existait un manque de regroupement des ressources en matière de négociations commerciales et a recommandé que la FAO joue un rôle actif dans les domaines suivants:

- i) renforcement des capacités afin de développer les compétences concernant les normes commerciales internationales et améliorer ainsi l'accès aux marchés;
- ii) analyse des produits de base pour lesquels les États Membres ont des avantages compétitifs et comparatifs;
- iii) études destinées à élaborer des politiques agricoles communes au sein des Commissions économiques régionales.

80. a noté la nécessité de prévoir dans quelle mesure la réunion de Hong Kong de l'OMC, qui s'était tenue en décembre 2005, allait affecter l'agriculture en Afrique, reconnaissant que de nombreuses résolutions étaient adoptées lors de telles réunions, mais qu'elles étaient rarement suivies d'effet et appliquées.

81. A noté l'accès limité aux ressources financières ainsi que le manque de stratégies pour la mobilisation des ressources, a noté également que la plupart des agriculteurs n'avaient pas un accès direct aux services bancaires et que les systèmes actuels de microfinancement étaient inadéquats, d'où un faible niveau des investissements; a reconnu la nécessité d'améliorer les stratégies actuelles de microfinancement et d'élaborer des stratégies encourageant les partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour améliorer l'investissement et l'accès des agriculteurs aux financements; en outre, a reconnu qu'il faudrait des intermédiaires financiers et a recommandé que la FAO, en consultation avec des institutions spécialisées, contribue à l'organisation de formations en matière de financement.

82. A souligné que la compétitivité devait comprendre tous les aspects des systèmes agricoles au niveau de l'exploitation, qui incluent les cultures, l'élevage, les pêches et a noté que les activités d'élevage venaient souvent compléter les cultures et remplir un rôle d'épargne de financement.

83. A souligné que les investissements dans la recherche, le développement et la diffusion des technologies et dans le renforcement des capacités d'adaptation des technologies aux besoins des pays jouaient un rôle crucial et a noté que les activités à valeur ajoutée et la transformation jouaient également un rôle essentiel dans l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles; à cette fin, a recommandé que des mesures appropriées soient prises dans les zones de production pour appuyer les investissements dans des installations produisant de la valeur ajoutée.

84. A noté que les mesures d'ajustement structurel, débouchant sur la dissolution des offices de commercialisation et la privatisation de leurs fonctions, avaient laissé les petits agriculteurs sans aucun accès aux services d'appui, y compris aux informations commerciales;

a recommandé de concevoir des stratégies pour rétablir des liens entre les agriculteurs et les marchés afin d'améliorer leur accès à ces services vitaux et de faciliter la participation des agriculteurs au secteur agro-industriel.

### **Programme africain sur les semences et les biotechnologies (ARC/06/4)**

La Conférence:

85. A noté que les semences étaient l'un des éléments les plus essentiels aux moyens d'existence des communautés agricoles et que l'Afrique n'avait pas tiré pleinement profit des récentes avancées dans le secteur semencier, et a noté également que les États Membres participant à la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO avaient demandé à la FAO et à ses États Membres de formuler un plan d'action, qui préciserait des activités détaillées, les échéances et les responsabilités respectives.

86. A fait les recommandations suivantes:

- a) Des arrangements institutionnels devraient être clairement définis, en privilégiant les compétences africaines.
- b) Il faudrait éviter les chevauchements d'efforts en assurant la collaboration des organisations régionales et sous-régionales, y compris les instituts de recherche et de formation et en prenant en considération les programmes et initiatives existant sur les plans national, sous-régional et régional.
- c) Les priorités en vue d'une application progressive, en commençant par la production de semences des principales cultures devraient être identifiées, y compris des cultures fourragères et des essences forestières; puis l'élaboration des politiques et des arrangements juridiques concernant les semences et les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; et enfin le renforcement des capacités sur des questions techniques telles que contrôle de la qualité des semences, aspects phytosanitaires et questions d'uniformité variétale et traçabilité, etc.
- d) Il faudrait encourager les instituts africains de recherche à relancer la recherche semencière et les gouvernements à améliorer les installations existantes.
- e) Les activités d'utilisation des biotechnologies pour l'amélioration des semences, ainsi que l'initiative envisagée de renforcement des capacités pour la gestion d'organismes génétiquement modifiés devraient se conformer aux conventions et protocoles pertinents, ainsi qu'aux politiques et cadres juridiques nationaux.
- f) Il faudrait évaluer le niveau des investissements pour la mise au point, la production et le commerce des semences, y compris prévoir des fonds pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et définir les conditions nécessaires pour accroître ces investissements.
- g) Le budget du Plan d'action devrait refléter la nécessité de mettre fortement l'accent sur le renforcement des capacités et de définir clairement les services potentiels de financement.

- h) Lors de la révision du budget indicatif présenté dans le document, il faudrait maintenir un certain équilibre en allouant plus de fonds au renforcement des capacités et à la mise à niveau des instituts de recherche.

87. Les participants des États Membres de l'Union africaine ont demandé à recevoir un rapport intérimaire sur le Plan d'action au prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui se tiendra en juillet 2006 à Banjul (Gambie).

#### **IV. POINTS SOUMIS À TITRE D'INFORMATION**

##### **Politiques et réglementations relatives aux biotechnologies dans la production alimentaire (ARC/06/INF/5)**

La Conférence:

88. A appelé à prendre des initiatives nationales, sous-régionales et régionales visant à:
1. renforcer les capacités en matière de formulation de cadres réglementaires nationaux;
  2. renforcer les capacités humaines des Comités nationaux de biosécurité (sous l'angle de la masse critique et du niveau d'expertise);
  3. renforcer les capacités nationales et sous-régionales en matière de mise en place d'outils de diagnostic/d'analyse des OGM en vue de prise de décisions en connaissance de cause et conformément aux conditions édictées par les conventions et protocoles en vigueur, ainsi que par les politiques et les cadres juridiques nationaux.
89. A souligné la nécessité de bien saisir les avantages et risques liés à l'adoption et à l'utilisation de produits issus des biotechnologies et a invité les instituts publics de recherche à jouer un rôle de premier plan dans la recherche sur les biotechnologies, tout en assurant une action efficace de sensibilisation et de partage de l'information.
90. A suggéré de prendre en considération l'ensemble des options biotechnologiques disponibles (y compris la sélection par marqueurs moléculaires, la micropropagation, les cultures tissulaires, le clonage, le transfert d'embryons et le génie génétique, etc.) suivant un « *continuum* », chaque option étant utilisée en fonction de ses caractéristiques, au cas par cas.

##### **Les feux dans l'interface agriculture-foresterie (ARC/06/INF/6)**

La Conférence:

91. A souligné les effets négatifs des feux dans les zones rurales, qui contribuent à la destruction d'arbres, de cultures, de parcours, de bétail et d'animaux sauvages et a souligné la nécessité de sensibiliser les populations locales et de renforcer leur capacité de prévention, de maîtrise et de gestion des feux.

92. A recommandé que la FAO, en collaboration avec des partenaires pertinents, s'efforce de préparer des manuels sur la maîtrise des feux ou fournisse des formations et des équipements aux brigades anti-incendies de village, le cas échéant.

93. A noté que la question des effets des feux sur les émissions de carbone et les changements climatiques devait faire l'objet d'études plus détaillées et d'articles, et a recommandé à la FAO et aux partenaires concernés de poursuivre les travaux sur la question, afin que les citoyens comme les dirigeants politiques aient une meilleure compréhension de la question.

94. A en outre recommandé la création de réseaux et de groupes de travail sur les feux en Afrique subsaharienne et a instamment invité la FAO à renforcer ces initiatives et à aider les pays à utiliser au mieux les données de télédétection pour la prévention et la maîtrise des feux de brousse, à différents niveaux.

95. Enfin, a recommandé que la FAO aide à diffuser des initiatives nationales efficaces auprès d'autres États Membres de la région.

**Réforme agraire, politiques foncières et Objectifs du Millénaire pour le développement: interventions de la FAO et bilan de l'expérience acquise au cours de la dernière décennie (ARC/06/INF/7)**

96. Ce document d'information soulignait que l'accès à la terre était un facteur crucial pour l'éradication de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté rurale, profondément ancrées en Afrique. Il soulignait que l'augmentation de la pression démographique provoquait une pénurie de terres, ainsi que la surexploitation et la dégradation des terres et des ressources naturelles.

97. Plusieurs États Membres ont évoqué l'expérience de leur pays en matière de formulation de politiques, de conception de cadres législatifs et de stratégies et processus d'application de la réforme agraire. Il a été noté que cette « sagesse » collective, née de l'échange d'expériences en matière d'analyse des enjeux, était essentielle pour faire progresser la réforme agraire et promouvoir un investissement durable en agriculture. La Conférence a noté que la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR), prévue en mars 2006, constituait une plate-forme pour le renforcement de l'échange et du dialogue et a remercié la FAO d'avoir remis à l'ordre du jour les questions foncières en tant que priorité fondamentale du développement rural.

98. Plusieurs délégués ont précisé que la décentralisation était une priorité nationale dans le processus de réforme foncière et agraire. L'accent a notamment été mis sur le renforcement de l'accès à la terre et sur l'assouplissement des processus d'enregistrement foncier au niveau local, afin de garantir la sécurité de jouissance, qui renforce la conservation des ressources naturelles et stimule les investissements et la compétitivité des petits exploitants et des producteurs exportant à des fins commerciales.

99. L'enregistrement des différents droits a été reconnu comme un élément pertinent de la réforme foncière et agraire, notamment les droits coutumiers, collectifs et autres régissant le foncier.

100. La Conférence a reconnu que la réforme foncière et agraire n'était pas uniquement une question technique, mais qu'elle comportait également des dimensions sociales, économiques et politiques et revêtait une importance fondamentale sur le plan national, d'où la nécessité de politiques audacieuses. De plus, il a été souligné que les sensibilités entourant les questions foncières appelaient des processus itératifs et, surtout, le dialogue et la consultation à tous les niveaux, pour garantir une participation énergique et inclure toutes les parties prenantes et tous les acteurs concernés.

101. La Conférence a mis l'accent sur les processus appuyant la gestion communautaire des arrangements relatifs au régime foncier tels que les processus d'administration des terres, y compris l'allocation, le partage des terres, la planification de l'occupation des sols, les transferts de terre, les legs, et notamment les règlements des différends fonciers et la médiation. Il a été souligné que les différends fonciers étaient une question qui méritait un appui complémentaire, compte tenu de la diminution des terres disponibles, de l'augmentation de la désertification, de l'accroissement des conflits frontaliers et des migrations et des conflits soutenus entre agriculteurs et éleveurs. Il a été noté que les pratiques coutumières efficaces appliquées au niveau local devraient être utilisées dans la mesure du possible pour renforcer les processus de médiation pour le règlement des conflits et qu'il fallait également recourir à des commissions foncières locales.

102. Il a été noté que la pénurie croissante de terre et la fragmentation des exploitations agricoles étaient des questions fort préoccupantes et que la promotion de politiques équilibrées appuyant le remembrement des terres, l'agriculture commerciale et l'investissement, tout en protégeant également les droits fonciers et les systèmes de production des petits exploitants, serait une question prioritaire à l'avenir.

### **Nouvelles approches de l'accès à l'information dans le cadre de WAICENT (ARC/06/INF/8)**

103. La présentation a indiqué que la FAO renforçait son rôle d'organisation détentrice de savoirs et soulignait le rôle actuel et futur du cadre de WAICENT en ce qui concerne l'élaboration et le renforcement des politiques, processus et pratiques de création, d'acquisition, de saisie, de mise en commun et d'utilisation des connaissances.

104. La présentation a également précisé que la FAO disposait d'un grand nombre d'archives numériques de données et d'informations disponibles en ligne qui étaient très consultées par ses publics et que l'Organisation avait élaboré des normes à l'appui de la gestion et de la diffusion efficaces de ces ressources.

105. La Conférence a noté les informations contenues dans cette présentation, ainsi que les efforts faits pour renforcer le rôle de la FAO en tant qu'organisation détentrice de savoirs.

## **V. ÉVÉNEMENTS PARALLÈLES ET COLLATÉRAUX**

### **CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DE L'UNION AFRICAINE**

106. La Conférence des Ministres de l'agriculture de l'Union africaine s'est tenue du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février 2006 à Bamako (Mali), en vue d'examiner les rapports rédigés par la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat du NEPAD, conformément à la demande de



l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, et de débattre de ces rapports.

107. Quarante États Membres ont participé à la Conférence.

108. La Conférence a examiné les tendances régionales relatives à la sécurité alimentaire et a noté que bien que la proportion de personnes souffrant de sous-alimentation en Afrique ait diminué de deux points de pourcentage (de 29 à 27 pour cent), le chiffre en valeur absolue a augmenté de 20 pour cent (de 176 à 210 millions de personnes) de 1990/92 à 2000/02.

109. La Conférence a longuement délibéré de certaines initiatives stratégiques mises en oeuvre à différents niveaux en vue d'augmenter la production vivrière, notamment le recours à l'irrigation, les engrais, les semences améliorées, les équipements agricoles, la recherche, la vulgarisation, le développement des infrastructures de marché, le commerce et l'amélioration des financements dans le secteur agricole.

110. En particulier, les États Membres et les communautés économiques régionales ont été expressément invités à stimuler le commerce intrarégional et interrégional des produits alimentaires, notamment entre les zones à excédents alimentaires et celles à déficit vivrier. La Conférence a recommandé le renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine, afin de lui permettre d'améliorer la coordination des initiatives dans le domaine de la sécurité alimentaire à l'échelle du continent et des sous-régions.

111. La Conférence a réaffirmé la nécessité urgente de faire face aux problèmes cruciaux auxquels l'Afrique est confrontée dans les domaines de la faim, de la pauvreté et des maladies, en appliquant des méthodes novatrices, complémentaires et exhaustives visant à augmenter la productivité et la croissance agricoles. La Conférence s'est inquiétée des doubles emplois et de l'absence de cohérence concernant l'application du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et les Déclarations de Syrte par le Secrétariat du NEPAD et la Commission de l'Union africaine, respectivement.

112. La Conférence a apprécié à leur juste valeur les progrès réalisés par de nombreux États Membres concernant l'élaboration de projets nationaux d'investissement à moyen terme et de descriptifs de projets d'investissement bancables dans le cadre du PDDAA. La Conférence a vivement invité les États Membres à accélérer la mise en oeuvre du PDDAA en adoptant des projets nationaux d'investissement à moyen terme et des descriptifs de projets d'investissement bancables, à les inclure dans leurs cadres nationaux de dépenses à moyen terme et à garantir des financements issus des budgets nationaux, des économies étant réalisées grâce à l'allègement de la dette et, le cas échéant, en mobilisant des ressources auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux.

113. La Conférence a reconnu l'importance de l'eau, des terres et des ressources halieutiques pour la production vivrière et la création de revenus et a vivement invité les États Membres bénéficiant de potentiels dans le domaine de l'irrigation à tirer parti du Fonds africain pour l'eau relevant de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale. Les États Membres ont été encouragés à mobiliser les ressources correspondantes afin de transposer à plus grande échelle les expériences probantes réalisées dans le domaine de la gestion durable des terres et d'autres ressources naturelles dans le cadre de l'initiative TerrAfrica.

114. La Conférence a exhorté les États Membres à mettre en oeuvre des politiques et des programmes à l'appui des petits exploitants agricoles, favorisant l'expansion des activités agroalimentaires, notamment l'agriculture contractuelle au bénéfice des petits exploitants.

115. La Conférence a demandé qu'une attention spéciale soit accordée au développement des infrastructures nationales et régionales, afin de favoriser la commercialisation de la production agricole et l'augmentation des échanges commerciaux sur les marchés de produits alimentaires.

116. La Conférence a reconnu l'importance de la recherche agricole et de la diffusion et du transfert des technologies et a invité les communautés économiques régionales et les États Membres à réaligner leurs priorités nationales et régionales sur le cadre pour la productivité agricole en Afrique, dans le contexte élargi du PDDAA, grâce à l'aide et à la collaboration du Forum de recherche agricole en Afrique (FARA).

117. La Conférence a ensuite adopté les recommandations suivantes:

- a. Il convient que les États Membres adoptent la Classification des fonctions de l'administration publique (CFAP), telle que décrite dans la « Note d'orientation » rédigée par le NEPAD/UA, destinée à être utilisée dans le cadre du Système de suivi des dépenses agricoles.
- b. Les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et des forêts (y compris la recherche-développement dans ces domaines) doivent être les principaux domaines bénéficiant de l'allocation des 10 pour cent.
- c. Le système de suivi devrait reposer sur les données relatives aux dépenses, plutôt que sur celles relatives au budget.
- d. Il convient que les États Membres communiquent à la Commission de l'Union africaine, avant le 31 décembre de chaque année, le questionnaire dûment rempli relatif au Système de suivi des dépenses agricoles.
- e. Il convient que les États Membres allouent des ressources budgétaires suffisantes au développement global des zones rurales.
- f. Il convient que les États Membres accordent une attention particulière au développement des infrastructures nationales et régionales, afin de stimuler le commerce des produits agricoles.

### **CONSULTATION RÉGIONALE FAO-OP/ONG/OSC POUR L'AFRIQUE**

118. La cinquième Consultation ONG/OSC pour l'Afrique s'est tenue du 27 au 29 janvier 2006 à Bamako (Mali). Quarante participants issus de 22 pays et représentant des organisations de la société civile, principalement des organisations paysannes, ont à cette occasion débattu de thèmes ayant trait à l'avenir de l'agriculture et du développement rural de l'ensemble du continent africain. La FAO a participé à la Consultation, qui a reçu le soutien du Gouvernement italien. Une délégation des OSC a été chargée de présenter les conclusions de la Consultation à la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO.

119. Les débats ont porté sur quatre grands domaines:

- a) La FAO et les gouvernements africains doivent trouver des solutions aux problèmes liés à la terre et à la réforme agraire, sans lesquelles il n'est pas possible de garantir aux petits exploitants la sécurité dont ils ont besoin pour investir dans leur production et dans leurs moyens de subsistance et pour les améliorer. Il a été estimé que la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, qui se tiendra du 6 au 10 mars 2006 à Porto Alegre (Brésil), était l'occasion d'insister sur le fait qu'il convenait de tenir compte en priorité des droits des agriculteurs à la terre, aux ressources naturelles et aux ressources phytogénétiques.
- b) La création d'alliances nationales contre la faim, comme au Burkina Faso et au Ghana, montre l'importance de la mobilisation de la société civile, des gouvernements et du secteur privé en vue de lutter contre la faim et la malnutrition. Cependant, ces alliances doivent associer des politiques nationales efficaces à des initiatives issues des organisations populaires et tenir compte des priorités de ces dernières. La société civile stimulera le renforcement des alliances nationales en place et la création d'alliances sous-régionales en Afrique.
- c) Les organisations paysannes et les gouvernements doivent agir ensemble pour renforcer le secteur agricole et le commerce à l'échelle sous-régionale, afin de se libérer de la domination des accords bilatéraux et internationaux, notamment les PEA et l'OMC. Les participants ont invité la FAO et ses Membres à aborder la question de la souveraineté alimentaire sous l'angle du renforcement de la production nationale, de la production alimentaire, des industries et des traditions culturelles. Ils ont également réclamé un moratoire de dix ans sur l'introduction d'OGM, tel que convenu récemment à l'échelle nationale et locale dans de nombreux pays, tant au Nord qu'au Sud, et ont appelé au maintien de l'interdiction des semences de type « terminator ».
- d) Enfin, les organisations de la société civile ont approuvé l'esprit des propositions de réforme de la FAO présentées l'année dernière, en particulier la volonté de poursuivre la décentralisation de l'Organisation et de la rapprocher des pays, afin de mieux tenir compte des besoins et des priorités de ces derniers. Cependant, tous les participants ont souligné que la FAO devait également mettre en place les effectifs et les programmes nécessaires pour travailler de manière continue et en étroite collaboration avec les agriculteurs, les femmes, les jeunes et autres groupes, en vue de garantir le succès de la réforme et de faire face de manière rationnelle aux défis colossaux auxquels l'Afrique est confrontée.

## **VI. AUTRES QUESTIONS**

120. Aucune autre question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **VII. CONCLUSION**

### **Points proposés pour examen à la vingt-cinquième Conférence régionale pour l'Afrique**

121. Le président de la Conférence a demandé aux États Membres de la FAO de communiquer au Secrétariat de la Conférence les points qu'ils souhaiteraient proposer pour examen à la vingt-cinquième Conférence régionale pour l'Afrique.

### **Date et lieu de la vingt-cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique**

122. Le Président du Groupe Afrique, composé des représentants permanents auprès de la FAO à Rome, l'Ambassadeur de Madagascar, S.E. M. Auguste Richard Paraina, a informé la Conférence qu'après consultation des représentants permanents, il avait été proposé que la vingt-cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique se tienne à Nairobi (Kenya) en 2008.

123. La Conférence a accepté cette proposition par acclamation. Elle sera communiquée au Directeur général de la FAO, qui décidera de la date et du lieu de la Conférence, en consultation avec les États Membres.

### **Adoption du rapport de la Conférence**

124. La Conférence a examiné, puis approuvé, après quelques amendements, le rapport, par acclamation.

### **Clôture de la Conférence**

125. Dans une brève allocution, le Sous-Directeur général de la FAO et Représentant régional pour l'Afrique, M. Oloche Anebi Edache, au nom du Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf, a félicité les délégués de leur ardeur au travail, dont témoignent les recommandations éclairées formulées par la Conférence. Il a rappelé que la Conférence avait été précédée de deux réunions importantes: la trente-troisième session de la Conférence de la FAO, tenue à Rome du 19 au 26 novembre 2005 dans le cadre des propositions de réforme, et la première réunion des ministres de l'agriculture de l'Union africaine, tenue le 1<sup>er</sup> février 2006.

126. Faisant référence aux débats sur la situation critique de la sécurité alimentaire dans la région, M. Edache a rappelé aux participants qu'ils avaient réaffirmé qu'une nutrition adéquate était l'un des droits de l'homme fondamentaux promus par le Sommet mondial de l'alimentation, un droit que le Programme spécial pour la sécurité alimentaire adapté faisait valoir sur le terrain. Il a également souligné l'engagement renouvelé des participants à œuvrer de manière concrète à l'application du PDDAA. Il a souligné que pour atteindre les cibles du Sommet mondial de l'alimentation et les Objectifs du Millénaire pour le développement avant 2015, il serait nécessaire de renforcer la sécurité alimentaire dans la région par des moyens novateurs.

127. Le Sous-Directeur général a félicité les participants de l'examen approfondi des documents soumis par le Secrétariat de la FAO et traitant des grands enjeux liés à la lutte contre la faim et la pauvreté et des impératifs concernant le renforcement de la compétitivité de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles. Il a fait valoir que les observations

formulées par les délégués et leur participation dynamique avaient convaincu la FAO que la Conférence, par son ordre du jour et ses débats, avait traité de besoins réels. Il a également félicité la Conférence de l'examen du *Rapport sur les activités de la FAO dans la région* et souligné que l'assistance technique de la FAO avait été appréciée à sa juste valeur. M. Edache a souligné la présentation du Directeur général de la FAO sur: i) l'orientation du futur programme de travail pour la Région et sur l'application progressive des réformes de l'Organisation, ii) les questions globales liées aux urgences actuelles et l'importance d'une bonne préparation pour y faire face, en particulier toute résurgence potentielle de la grippe aviaire; et iii) les activités en cours visant à atténuer l'impact du VIH/sida sur l'agriculture.

128. Le Sous-Directeur général a vivement remercié les délégués et les observateurs de leur intérêt, de leur participation dynamique aux travaux de la Conférence, ainsi que de la qualité des débats. Il a assuré les États Membres que la FAO s'était engagée à les aider à atteindre les cibles du Sommet mondial de l'alimentation et les Objectifs du Millénaire pour le développement, dans la limite des moyens et des ressources disponibles.

129. Enfin, M. Edache a exprimé les remerciements les plus sincères de la FAO et de tous les délégués et observateurs par le truchement du Président de la Conférence, au Gouvernement et au peuple du Mali pour leur généreuse hospitalité et pour les installations remarquables mises à disposition de la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

130. Dans son allocution de clôture, M. Ousmane Issoufi Maïga, Premier Ministre et Chef du Gouvernement de la République du Mali, s'est félicité, au nom du Gouvernement et du peuple maliens, de l'efficacité et de l'utilité de la Conférence, qui a également permis au Mali de réitérer son appui aux idéaux de la FAO.

131. Il a félicité les participants de l'excellente qualité des débats, qui a permis à la Conférence de formuler des recommandations dont l'application devrait permettre à l'Afrique d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

132. Se référant aux thèmes traités pendant la Conférence, le Premier Ministre a noté qu'ils témoignaient des préoccupations communes dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'agriculture; d'autant plus que la sécurité alimentaire est d'une importance capitale pour le continent. Il a rappelé que l'examen et l'analyse de la situation de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique effectués pendant la session avaient permis de définir les grands défis, ainsi que les moyens effectifs d'y faire face. Il a souligné que la Conférence avait noté en particulier que le renforcement de la compétitivité de l'agriculture était l'une des conditions *sine qua non* de la croissance économique et du développement de l'Afrique et que pour ce faire, il faudrait augmenter la production grâce à une productivité accrue, à la réduction des coûts de production et à une augmentation de la part de la région sur le marché mondial, à l'ouverture de zones de production difficiles d'accès et à un meilleur accès à l'électricité et à d'autres infrastructures pour les agriculteurs et éleveurs des zones rurales.

133. Le Premier Ministre a rappelé que la séance plénière avait étudié en profondeur la version révisée des propositions de réforme de la FAO. En conséquence, il a exhorté les États Membres à accorder une attention particulière à leur application et à accorder leur soutien au Directeur général de la FAO.

134. Au nom du Gouvernement et du peuple du Mali, il a remercié les États Membres de la confiance qu'ils ont accordée au Mali en l'élisant à la présidence de la Conférence et a promis que le Mali s'acquitterait de sa responsabilité. Il a ensuite félicité le Kenya de sa sélection en tant que pays hôte de la vingt-cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, en 2008. Enfin, le Premier Ministre a à nouveau félicité les participants pour leurs délibérations et leurs recommandations pertinentes et leur a souhaité un agréable voyage de retour dans leur pays.

135. Il a ensuite déclaré officiellement close la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

**ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE****Réunion du Comité technique**

30-31 janvier 2006

**I. INTRODUCTION**

1. Cérémonie d'ouverture
2. Élection du Président, des Vice-Présidents et désignation du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

**II. POINTS À DÉBATTRE**

1. Renforcer la compétitivité de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation des échanges, afin de promouvoir la croissance économique
2. Programme africain sur les semences et les biotechnologies
3. Politiques et réglementations relatives aux biotechnologies dans la production alimentaire
4. Les feux dans l'interface agriculture-foresterie
5. Réforme agraire, politiques foncières et Objectifs du Millénaire pour le développement: interventions de la FAO et bilan de l'expérience acquise au cours de la dernière décennie
6. Nouvelles approches de l'accès à l'information dans le cadre de WAICENT

**III. AUTRES QUESTIONS****IV. CONCLUSION**

7. Adoption du rapport du Comité technique
8. Clôture de la réunion du Comité technique

**Séance plénière**

2-3 février 2006

**I. INTRODUCTION**

1. Cérémonie d'ouverture
2. Élection du Président et du Vice-Président et désignation du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

**II. DÉCLARATIONS**

4. Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
5. Déclaration du Directeur général de la FAO
6. Allocution d'ouverture du Président de la République du Mali

7. Déclaration du Vice-Président du Fonds international de développement agricole (FIDA)
8. Déclaration de la Directrice exécutive adjointe du Programme alimentaire mondial (PAM)
9. Déclaration du Représentant du Saint-Siège
10. Déclaration du Représentant de la Coopération italienne

### III. **POINTS À DÉBATTRE**

12. Questions découlant de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO (Rome, 19-26 novembre 2005)
13. Rapport sur les activités de la FAO dans la région, l'accent étant mis sur la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et du Millénaire pour le développement
14. Rapport du Comité technique incluant ses conclusions sur les points suivants:
  - Renforcer la compétitivité de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation des échanges afin de promouvoir la croissance économique
  - Programme africain sur les semences et les biotechnologies
15. Rapport sur les conclusions de la cinquième Consultation régionale FAO-OP/ONG/OSC

### III. **AUTRES QUESTIONS**

### IV. **CONCLUSION**

16. Points à examiner lors de la vingt-cinquième Conférence régionale pour l'Afrique
17. Date et lieu de la vingt-cinquième Conférence régionale pour l'Afrique
18. Adoption du rapport de la Conférence (y compris adoption du rapport du Comité technique)
19. Clôture de la Conférence



**TWENTY-FOURTH REGIONAL CONFERENCE FOR AFRICA**  
**Bamako, Mali, 30 January – 3 February 2006**

**VINGT-QUATRIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE**  
**Bamako (Mali), 30 janvier – 3 février 2006**

**LIST OF DELEGATES**  
**LISTE DES DÉLÉGUÉS**

**TECHNICAL COMMITTEE**  
**COMITÉ TECHNIQUE**

Chairperson: Président:	M. Zana Sanogo, Secrétaire permanent, Ministère de l'agriculture, Mali
First Vice-Chairperson: Premier Vice-Président:	M. Pedro Agostinho Kanga, Directeur du cabinet de la coopération et des relations internationales, Ministère de l'agriculture et du développement rural, Angola
Second Vice-Chairperson: Seconde Vice-Présidente:	Mme Georgette Bamana Dandou, Directrice générale de l'agriculture, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des pêches, République du Congo
Rapporteur:	Mme Vangile Titi, Directrice général adjointe, Département de l'agriculture, Afrique du Sud
Co-Rapporteur:	M. Ait Amer Meziane Aomar, Directeur d'études, Ministère de l'agriculture et du développement rural, Algérie

**PLENARY SESSION**  
**SESSION PLÉNIÈRE**

Chairperson: Président:	Son Excellence M. Seydou Traoré, Ministre de l'agriculture, Mali
First Vice-Chairperson: Premier Vice-Président:	Son Excellence M. Gilberto Buta Lutucuta, Ministre de l'agriculture et du développement rural, Angola
Second Vice-Chairperson: Seconde Vice-Présidente:	Son Excellence Mme Jeanne Dambendzet, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des pêches, République du Congo
First Rapporteur: Premier Rapporteur:	Son Excellence Mme Angela Thoko Didiza, Ministre de l'agriculture et des questions foncières, Afrique du Sud
Second Rapporteur: Deuxième Rapporteur:	Son Excellence M. Said Barkat, Ministre de l'agriculture et du développement rural, Algérie

**MEMBER NATIONS IN THE REGION**  
**ÉTATS MEMBRES DE LA RÉGION**

**ALGERIA – ALGÉRIE**

Délégué

Said Barkat  
 Ministre  
 Ministère de l'agriculture et du  
 développement rural  
 12 Bd Amirouche  
 Alger  
 Tel: +213-21 71 17 12

Suppléants

Abdelkrim Gheraieb  
 Ambassadeur d'Algérie à Bamako  
 Ambassade d'Algérie  
 Bamako, Mali

Ait Amer Meziane Aomar  
 Directeur d'études  
 Ministère de l'agriculture et du  
 développement rural  
 12 Bd Amirouche  
 Alger  
 Tel: +213 21 71 17 12  
 Courriel: [oaitemer@hotmail.com](mailto:oaitemer@hotmail.com)

Bouskrine Boudaa  
 Conseiller  
 Ministère de l'agriculture et du  
 développement rural  
 12 Bd Amirouche  
 Alger  
 Tel: +213-21 71 17 12

**ANGOLA**

Délégué

Gilberto Buta Lutucuta  
 Ministre de l'agriculture et du  
 développement rural

Suppléants

Mateva Kiala Kia  
 Conseiller et Représentant  
 permanent adjoint  
 Ambassade d'Angola/Italie  
 Benvenuto Griziotti, 72  
 00166, Rome, Italie  
 Tel/Fax: +39 06 393 700 08  
 Courriel: [nsengalu@hotmail.com](mailto:nsengalu@hotmail.com)  
[kiala2002@libero.it](mailto:kiala2002@libero.it)

Pedro Agostinho Kanga  
 Directeur du cabinet de la  
 coopération et des relations  
 internationales  
 Tel: +244 222 324 221

Tobias Lopes  
 Directeur adjoint du Cabinet  
 ministériel  
 Minader  
 Luanda  
 Tel/Fax: +244 221 323 650  
 Courriel: [tobiaslopes@hotmail.com](mailto:tobiaslopes@hotmail.com)

**BENIN - BÉNIN**

Délégué

Joseph Ouake  
 Directeur adjoint du Cabinet du  
 Ministre de l'agriculture de l'élevage  
 et de la pêche  
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage  
 et de la pêche  
 01 BP 4966 Cotonou  
 Tel: +229-21-386 812  
 Fax: +229-21-300 326  
 Courriel: [johouake@yahoo.fr](mailto:johouake@yahoo.fr)

Suppléants

Madina Séphou  
 Conseiller technique à l'agriculture, à  
 l'alimentation et au développement  
 durable  
 Ministère en charge de l'agriculture  
 03 BP 2900, Cotonou, Bénin  
 Tel: +229 20 22 23 36  
 Fax: +229 21 30 03 26  
 Courriel: [sephodina@yahoo.fr](mailto:sephodina@yahoo.fr)

Hontonnou Dossou Bata  
 Directeur de l'agriculture  
 01 BP 58 Porto-Novo  
 Tel: +229 20 21 32 90/21300326  
 Courriel: [dosbata@yahoo.fr](mailto:dosbata@yahoo.fr)

**BOTSWANA**

## Delegate

Micus Chimbombi  
Deputy Permanent Secretary  
Private Bag 003  
Gaborone  
Tel: +267-3950658  
Fax: +267-5975805  
E-mail: [mchimbombi@gov.bw](mailto:mchimbombi@gov.bw)

## Alternate

Keleemetse Garebamono  
Principal Agricultural Economist  
Private Bag 0031  
Gaborone

**BURKINA FASO**

## Délégué

Bonoudaba Dabiré  
Ministre délégué chargé de  
l'agriculture  
Ouagadougou

## Suppléants

André Anatole Yameogo  
Secrétaire exécutif  
Conseil national de sécurité  
alimentaire  
01 BP 4644  
Ouagadougou  
Tel: 50 31 69 52/50 30 68 86  
Courriel: [secnsa@cenbtrin.bf](mailto:secnsa@cenbtrin.bf)

Boubacar Cissé  
Représentant permanent adjoint  
Via XX Sttembre 86  
00187 Rome  
Fax: +3906 327 5790  
Courriel: [bker-cisse@hotmail.com](mailto:bker-cisse@hotmail.com)

**BURUNDI**

## Délégué

Elie Buzoya  
Ministre de l'agriculture et de  
l'élevage  
B.P. 1850 Bujumbura, Burundi  
Tel: +257 24 21 68  
Fax: +257 22 28 73  
Courriel: [buzoyaelie@yahoo.fr](mailto:buzoyaelie@yahoo.fr)

## Suppléant

Livingstone Sindayigaya  
Conseiller principal  
Ministère de l'agriculture  
BP 1850  
Bujumbura  
Tel: +257 24 21 68  
Fax: +257 22 28 73  
Courriel: [sindayigaya@yahoo.com](mailto:sindayigaya@yahoo.com)

**CAMEROON – CAMEROUN**

## Délégué

Clobert Tchatat  
Ministre de l'agriculture et du  
développement rural  
Ministère de l'agriculture et du  
développement rural  
Yaoundé  
Tel: +237-223 1091

## Suppléants

Michael Tabong Kima  
Représentant permanent auprès de la  
FAO  
Via Siracusa, 4/6  
Rome  
Tel: +3906 44 291 285

Mme Sylvie Onana Bilonga  
Chargé d'Etudes  
Services du Premier Ministre  
Tel: +237 951 58 13/223 57 35  
Courriel: [onanas@yahoo.fr](mailto:onanas@yahoo.fr)

Lasconi Medi MOUNGUI  
Représentant permanent adjoint auprès  
de la FAO  
Via Sracusa 4/6 Rome, Italie  
Tel: +39 06 44 03 644  
Courriel: [medimoungui@yahoo.fr](mailto:medimoungui@yahoo.fr)

Bibani Ndouta Ndonon  
Ministère de l'agriculture et du  
développement rural  
Tel: +237-233 1250  
Fax: +237-792 4997

Philip MOUNGIE  
Secrétaire permanent  
Comité FAO/PAM  
Tel: + 257 221 63 22/989 43 08  
Courriel: [moumiephilip@yahoo.fr](mailto:moumiephilip@yahoo.fr)

Mme Marie Jeanine Atanga  
Sous-Directeur  
Ministère de l'agriculture et du  
développement rural  
Yaoundé  
Tel: +237 778 40 03  
Courriel: [jeanine@yahoo.fr](mailto:jeanine@yahoo.fr)

### CAPE VERDE – CAP-VERT

#### Délégué

Clarimundo Gonçalves  
Directeur général de l'agriculture, de  
la sylviculture et de l'élevage  
MAAD-DGASP  
Achanda S-Ficipe  
BP 278 Praia  
Tel: +238-26 47 539/41  
Fax: +238-26 47 543  
Courriel: [dgasp@cvtelecom.cv](mailto:dgasp@cvtelecom.cv)

#### Suppléants

Mme Maria Goretti Santos Lima  
Conseiller au Représentant permanent  
auprès de la FAO  
Ambassade du Cap Vert en Italie  
Via G. Carducci, n° 4  
Rome, Italie  
Courriel: [limagoretti@hotmail.com](mailto:limagoretti@hotmail.com)

Mme. Adelaide Manuella Ribeiro  
Directrice du bureau d'études,  
planification et coopération  
BP 50 Praia  
Tel: + 238 26 16 902  
Fax: +238 26 16 906  
Courriel: [adelaidr@ma.gov.cv](mailto:adelaidr@ma.gov.cv)

### CENTRAL AFRICAN REPUBLIC – RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

#### Délégué

Parfait Anicet Mbay  
Ministre du développement rural  
B.P. 786 Bangui  
Tel: + 236 50 11 77

#### Suppléant

Michel Bissefi  
Assistant du Chargé de mission en  
agriculture  
B.P. 786 Bangui  
Tel: +236 04 77 92  
Courriel: [michelbissefi@yahoo.fr](mailto:michelbissefi@yahoo.fr)

### CHAD – TCHAD

#### Délégué

Albert Pahimi Padake  
Ministre de l'agriculture  
Tel: +235 52 65 66

#### Suppléant

Outhman Issa Ibet  
Directeur général adjoint  
Production agricole et formation  
Tel: +235 52 45 11/52 45 38

### CONGO

#### Délégué

Mme. Jeanne Dambendzet  
Ministre de l'agriculture, de l'élevage  
et de la pêche  
BP 2453 Brazzaville  
Courriel: [minisagriculture@yahoo.fr](mailto:minisagriculture@yahoo.fr)

#### Suppléants

Appolinaire Ngouembé  
Directeur général de la pêche et de  
l'agriculture  
29 rue Thomas Sankara  
BP 1650 Brazzaville  
Mikalon II Brazzaville  
Tel: +242 558 08 22/81 10 97  
Courriel: [ngouembe@yahoo.fr](mailto:ngouembe@yahoo.fr)

Mme. Georgette Bamana Dandou  
Directrice générale de l'agriculture  
Case N°113, Sonaco Moukando  
BP 2453 Brazzaville  
Tel: +242 531 28 94

Valentin Okombo-Ngassaki  
Directeur général de l'élevage  
Coordonnateur national du Projet  
PACE Congo  
BP 83 Brazzaville  
131 Rue Yaba Talangai  
Brazzaville  
Tel: +242 661 18 81/548 49 44  
Courriel:  
[valentin\\_okombo@yahoo.fr](mailto:valentin_okombo@yahoo.fr)

Joseph Ouamba  
Inspecteur des services administratifs  
et financiers  
Tel: +242 668 94 57  
166 rue Yaba Talangai  
Brazzaville

**CÔTE D'IVOIRE**

## Délégué

Alphonse Douaty  
Ministre de la production animale  
et des ressources halieutiques  
B.P. V.82 Abidjan  
Tel: +225 20 22 99 20  
Fax: + 225 20 21 34 23

## Suppléants

Gbaka Richard Zady  
Ambassadeur et Représentant  
permanent auprès de la FAO  
Via G. Saliceto 8  
00161 Rome  
Tel: +39 06 44 231 129  
Marcel Koffi-Koumi  
Directeur de la planification et des  
programmes  
Ministère de la production animale et  
des ressources halieutiques  
BP 332 Cidex 1 Abidjan 28  
BP V 185 Abidjan  
Tel: +225 20 21 88 75  
Fax: +225 20 21 94 62  
Courriel: [makokoumi@aviso.ci](mailto:makokoumi@aviso.ci)

Mory Bamba  
Chargé de mission  
Ministère de la production animale et  
des ressources halieutiques  
BP V.82 Abidjan

Aboubakar Bakayoko  
Représentant permanent adjoint  
Via G. Saliceto 8  
00161 Rome, Italie

Apia Edmond N'Dri  
Directeur des productions alimentaires  
et de la diversification  
Ministère de l'agriculture  
B.P. V. 84 Abidjan  
Tel: +225 20 22 24 81  
Courriel: [daq@orciso.ci](mailto:daq@orciso.ci)

Alassane Zié Diamouténé  
Directeur de Cabinet  
BP. V 82 Abidjan  
Tel: +225 20 22 813  
Fax: + 225 20 21 26 10  
Courriel: [diamoutene@hotmail.com](mailto:diamoutene@hotmail.com)

**EGYPT – ÉGYPTE**

## Delegate

Mostafa Gendy  
Ambassadeur d'Egypte au Mali  
Ambassade d'Egypte au Mali  
Bamako

## Alternate

Karim Abdul-Eneim  
Consul, Attaché diplomatique  
Ambassade d'Egypte au Mali

**ETHIOPIA – ÉTHIOPIE**

## Delegate

Abera Deressa  
State Minister for Agricultural  
Development Sector

**GABON**

## Délégué

Faustin Boukoubi  
Ministre de l'agriculture, de l'élevage  
et du développement rural  
Ministère de l'agriculture, de l'élevage  
et du développement rural  
Tel: +241 923 22 42

## Suppléants

Jean Pierre Leguama  
Aide de Camp  
Tel: +241 923 22 42

Aristide Ongone Obame  
Secrétaire général  
Commission FAO  
BP 19246  
Libreville

**THE GAMBIA – GAMBIE**

## Delegate

Yankuba Touray  
Secretary of State for Agriculture  
Department of State for Agriculture  
(DOSA)  
The Quadrangle  
Banjul  
Cell: + 229 996 02 34

## Alternates

Suruwa Bahkr Wawa Jaitey  
 Permanent Secretary  
 Department of State for Agriculture  
 Tel: +220 420 23 22/420 11 87  
 Cell: + 220 996 30 40  
 E-mail: [sbwawajaitey@yahoo.com](mailto:sbwawajaitey@yahoo.com)

Alagie Kebbeh  
 Director  
 114 Brunubii Estates  
 NIACOFAG  
 Tel: +220 991 31 08  
 E-mail: [alagiekebbeh@hotmail.com](mailto:alagiekebbeh@hotmail.com)

**GHANA**

## Delegate

Ernest A. Debrah  
 Minister for Food and Agriculture  
 Ministry of Food and Agriculture  
 PO Box MB37  
 Accra  
 Tel: +233-21-663036

## Alternates

Kofi Dsane-Selby  
 Ambassador of Ghana and Permanent  
 Representative to FAO  
 Embassy of Ghana  
 Rome, Italy  
 Tel: +39 06 86217191  
 E-mail: [ghembassy@rdn.it](mailto:ghembassy@rdn.it)

Lambert Abusah  
 Assistant Director  
 Ministry of Food and Agriculture  
 PO Box MB37 Accra  
 Tel: +233-21-668 246/668 245  
 Fax: +233 244 225 222  
 E-mail: [doeabusah@yahoo.com](mailto:doeabusah@yahoo.com)

Kweku Nicol  
 Alternate Permanent Representative  
 Embassy of Ghana  
 Rome  
 Tel: +39 06 86217191  
 E-mail: [ghembassy@rdn.it](mailto:ghembassy@rdn.it)

William G.M. Brandful  
 Chargé d'Affaires  
 Embassy of Ghana  
 Bamako, Mali  
 Tel: +223 229 60 83/229 09 38  
 E-mail: [dhm.ghana@afribone.net.ml](mailto:dhm.ghana@afribone.net.ml)

**GUINEA – GUINÉE CONAKRY**

## Délégué

Jean Paul Sarr  
 Ministre de l'agriculture, de l'élevage,  
 des eaux et forêts  
 B.P. 576 Conakry  
 Tel: +224 210046

## Suppléants

Mohamed Dioumessi  
 Directeur général  
 BCEPA/MAEEF  
 Ministère de l'agriculture, de  
 l'élevage, des eaux et forêts  
 B.P. 576  
 Conakry  
 Tel: +224 43 10 35/224 29 87 23  
 Courriel: [mbioumessi2000@yahoo.fr](mailto:mbioumessi2000@yahoo.fr)

Abdoul Karim Camara  
 Directeur national de l'agriculture  
 Ministère de l'agriculture, de  
 l'élevage des eaux et forêts  
 République de Guinée  
 Tel: 21 78 00/41 42 60  
 Courriel: [nup@afribone.net.gn](mailto:nup@afribone.net.gn)

Sékou Béavogui  
 Directeur général  
 Institut de recherche agronomique  
 de Guinée  
 B.P. 1523 Conakry  
 Boulevard du Commerce  
 Conakry  
 Tel: +224 54 31 34  
 Fax: + 224 43 55 80  
 Courriel: [beaoguissekou@yahoo.fr](mailto:beaoguissekou@yahoo.fr)

**GUINEA BISSAU – GUINÉE BISSAU**

## Délégué

Sola N'Quilin Nabitchita  
 Ministre de l'agriculture et du  
 développement rural  
 BP 71 Bissau  
 Tel: +245 72 034 16

## Suppléant

Marcelino Martins  
 Directeur Général de l'agriculture  
 BP 71 Bissau  
 Tel: +245 661 79 60/20 30 28  
 Fax: +245 22 24 83  
 Courriel: [paidr@gtelecom.gw](mailto:paidr@gtelecom.gw)

**KENYA**

## Delegate

Kipruto Kirwa  
Minister for Agriculture  
Ministry of Agriculture  
PO Box 30028-00100  
Nairobi

## Alternates

Ms. Ann Belinda Nyikuli  
Ambassador of Kenya in Italy and  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Kenya  
Via D'Umenisimo 16  
Rome, Italy

Joseph Mburu  
Agriculture attaché  
Embassy of Kenya  
Rome

Alfred Mwangi Maina  
Senior Conservator  
Forestry Department  
Ministry of Environment and  
Natural Resources

Chagama Kedera  
Managing Director of Kenya Plant  
and Health Inspectorate Services  
(KEPHIS)  
PO Box 13794 Nairobi

Martin Ngundo Isika  
Senior Assistant  
Director of Livestock Production  
Department of Livestock  
Production and Fisheries  
Development  
Ministry of Livestock and Fisheries  
P.O. Box 34188, Code 00100  
Nairobi  
Tel: + 254 020 272 82 54  
E-mail: [dlp@nalep.co.ke](mailto:dlp@nalep.co.ke)

Bernard Ayugu Karani  
Senior Deputy Director  
Fisheries Department  
Ministry of Livestock and Fisheries  
PO Box 58167  
Nairobi  
Tel: 020 3743699/3742320  
E-mail: [samaki@sawanet.com](mailto:samaki@sawanet.com)

Ariel Karugah  
Deputy Director, Veterinary  
Services  
Veterinary Res. Labs  
Ministry of Agriculture  
Nairobi  
P.O. Kangomi, Nairobi  
Tel: +254 631 285  
E-mail: [karugah@yahoo.com](mailto:karugah@yahoo.com)

Wilson Songa  
Secretary of Agriculture  
Ministry of Agriculture  
PO Box 30028-00100  
Nairobi

Anthony Mwangi Maina  
Deputy CCF  
Forest Department  
Box 30513 Nairobi  
E-mail: [mainaan2000@yahoo.com](mailto:mainaan2000@yahoo.com)

**LESOTHO**

## Delegate

Molise Paul Tšeole  
Assistant Minister of Agriculture  
and Food Security  
P.O. Box 24  
Tel: 233 14 610

## Alternates

Molopo Mokorosi  
Senior Economic Planner  
Head, Ministerial Monitoring and  
Evaluation  
Department of Planning and Policy  
Analysis  
Ministry of Agriculture  
Box 24 Maseru  
Tel: +266-223 16391  
Fax: +266 223 10186

Ms. Veronica Lethusang Hanyane  
Director  
Ministry of Agriculture  
PO Box 24 Maseru  
Tel: +266 223 14 610  
Fax: +266 22 310 356

Tsotesi Makong  
First Secretary  
Ministry of Foreign Affairs  
PO Box 1387  
Maseru 100  
Tel: +266 27 000 206

Mamosala Semakaleng Shale  
 First Secretary  
 Embassy of Lesotho in Italy  
 Via Serchio 8  
 Rome  
 Tel: +39 06 854 24 96  
 E-mail: [lesothoembassy.rome@tin.it](mailto:lesothoembassy.rome@tin.it)

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA/  
 JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Delegate

Abu Baker Al-Mansouri  
 Inspector General (Minister) of  
 Agriculture and Animal Wealth and  
 Fishery Sector  
 Tripoli

Alternates

Abdalla Zayed  
 Permanent Representative of Libya  
 to FAO  
 Rome, Italy  
 Tel: +39 335 180 7139  
 E-mail: [aazaied@ltnet.net](mailto:aazaied@ltnet.net)

Adel Elhamassi  
 Third Secretary  
 Libyan Representation to FAO  
 Rome, Italy  
 Tel: +39 335 180 7139  
 E-mail: [elhamassi2001@yahoo.com](mailto:elhamassi2001@yahoo.com)

**MADAGASCAR**

Délégué

Auguste Richard Paraina  
 Ambassadeur de Madagascar auprès  
 de la FAO  
 Via Riccardo Zandonai 84/A  
 00194 Rome  
 Italie  
 Tel: +39 06 363 077 97/294 306  
 Courriel: [ambamada@hotmail.com](mailto:ambamada@hotmail.com)

Suppléant

Monja  
 Conseiller Représentant permanent  
 adjoint auprès de la FAO  
 Via Riccardo Zandonaci 84:A  
 00194 Rome  
 Italie  
 Tel: +39 06 363 077 97/329 43 06  
 Courriel: [ambamo@hotmail.com](mailto:ambamo@hotmail.com)

**MALAWI**

Delegate

Henry Mumba  
 Minister of Agriculture  
 PO Box 30134  
 Lilongwe 3  
 Tel: +265 17 89 218

Alternates

Brebner Donald Sambo Mhango  
 Deputy Director of Agriculture and  
 Food Security  
 P.O. Box 30134, Lilongwe  
 Tel: +265 17 89189/ 789 21 8  
 E-mail: [mhangob@yahoo.com](mailto:mhangob@yahoo.com)

Ms. Erica Maganga  
 Programme Manager  
 P/Bag 379, Chichiri, Bwaurure  
 Ministry of Agriculture  
 Tel: + 265 16 25 116  
 E-mail: [ship@globenw.net](mailto:ship@globenw.net)

**MALI**

Délégué

Seydou Traoré  
 Ministre de l'agriculture  
 Ministère de l'agriculture  
 Rue Mohamed V  
 Bamako

Suppléants

Ibrahim Bocar Daga  
 Ambassadeur du Mali en Italie  
 Représentant permanent auprès de la  
 FAO  
 Via Antonio Bosio 2, 00161  
 Rome, Italie  
 Tel: +39 06 44 25 40 68  
 Fax: +39 06 44 25 40 29  
 Courriel:  
[amb.malirome@tiscalinet.it](mailto:amb.malirome@tiscalinet.it)

Modibo Mahamane Touré  
 Deuxième Conseiller  
 Représentant permanent adjoint du  
 Mali auprès de la FAO  
 Via Cassia 1020, 00161 Rome  
 Italie  
 Tel: +39 06 44 25 40 68  
 Fax: + 39 06 44 25 40 69  
 Courriel: [modimah@yahoo.com](mailto:modimah@yahoo.com)



Mme. Lansry Nana Yaya Haidara  
Commissaire sécurité alimentaire  
Tel: +223 229 15 36  
Courriel: [csa@cefib.com](mailto:csa@cefib.com)

Zana Sanogo  
Secrétaire général  
Ministère de l'agriculture  
BP 61, Bamako  
Tel: 223 92 49/223 10 23  
Courriel: [zana\\_sanogo@yahoo.fr](mailto:zana_sanogo@yahoo.fr)

Mahamet Keïta  
Conseiller technique  
Ministère de l'élevage et de la pêche  
Tel: +223 678 48 45  
Courriel: [keitamahamet@yahoo.fr](mailto:keitamahamet@yahoo.fr)

Mamadou Kané  
Directeur national des services  
vétérinaires (DNSV)  
03 BP 220 Bamako  
Courriel: [dnsv.dir@cefib.com](mailto:dnsv.dir@cefib.com)

Seydou Idrissa  
Directeur national de l'agriculture  
Direction nationale de l'agriculture  
Bamako  
Tel: +223 223 336  
Courriel: [dna@dna.gov.ml](mailto:dna@dna.gov.ml)

Aboumédiane Touré  
Coordinateur des réformes  
institutionnelles  
Ministère de l'agriculture  
BP 661 Bamako  
Tel: +223 223 5600  
Courriel: [carimdr@afribone.netml](mailto:carimdr@afribone.netml)

Abdoulaye Kouyaté  
Directeur régional Génie rural du  
district de Bamako  
Tel: +223 648 25 55  
Fax: +223 220 42 18

Saidou Tembely  
Directeur Général  
Laboratoire central vétérinaire  
BP 2295 Bamako  
Tel: +223 224 33 44/607 50 46  
Courriel: [stembelely@yahoo.com](mailto:stembelely@yahoo.com)

Francis Keita  
Chef de Département  
BP E5589  
Bamako  
Tel: +223 221 40 73

Mamadou Coulibaly  
CCAOWCO  
Développement rural  
Kayes Khasso  
Tel: +223 252 12 38

Diallo Diallo  
MDRE  
Ségou  
Tel: +223 320 549  
Aissa A. Maïga Diop  
Chef Projet Telefood  
Commissariat à la sécurité alimentaire  
Présidence de la République  
CSA  
Tel: +223 686 33 33

Brahima Sangaré  
Chef  
Département Planification – Suivi  
Commissariat Sécurité alimentaire  
s/c Présidence de la République  
Bamako  
Tel: +223 229 15 36  
Courriel: [Bsangare@cefib.com](mailto:Bsangare@cefib.com)

Alassane Boucana  
Conseiller technique  
Ministère de l'environnement et de  
l'assainissement  
Tel: +223 229 51 65  
Courriel: [albonmaiga@yahoo.fr](mailto:albonmaiga@yahoo.fr)

Yaya Malle  
FENATRA  
Rue Mohamed V  
Sise Ministère de l'agriculture  
Tel: +223 222 51 65  
Courriel: [fenatramali@yahoo.fr](mailto:fenatramali@yahoo.fr)

Demba Kébé  
Conseiller technique  
Ministère de l'agriculture  
BP 61 Bamako  
Tel: +223 222 34 36  
Courriel: [demba.kebe@ier.ml](mailto:demba.kebe@ier.ml)

Fousseyni Traoré  
 Secrétaire général  
 Assemblée permanente des chambres  
 d'agriculture du Mali (APCAM)  
 Tel: +223 221 8725  
 Fax: +223 221 8737  
 Courriel: [apcam@apcam.org](mailto:apcam@apcam.org)

Bakary Togola  
 Président  
 APCAM  
 Tel: +223 221 8725  
 Courriel: [apcam@apcam.org](mailto:apcam@apcam.org)

Saidou Tembely  
 Directeur général  
 Laboratoire central vétérinaire  
 BP 2295 Bamako  
 Tel: +223 224 33 44/607 50 46  
 Courriel: [stembeley@yahoo.com](mailto:stembeley@yahoo.com)  
 Diarra Fousseyni  
 Conseiller technique  
 Ministère de l'agriculture  
 Bamako  
 Tel: +223 222 29 79  
 Courriel: [fousseynid2000@yahoo.fr](mailto:fousseynid2000@yahoo.fr)

Bino Témé  
 Directeur Général  
 Institut d'économie rurale (IER)  
 B. P. 258 Bamako, Mali  
 Tel: +223 2220116/2223775  
 Courriel: [bino.teme@ier.ml](mailto:bino.teme@ier.ml)

Aliou Korcoss  
 Agent de la délégation générale à  
 l'intégration africaine (DGIA)  
 Délégation générale à l'intégration  
 africaine, Bamako  
 Tel/Fax: +223 229 11 22/229 10  
 07/672 26 76  
 Courriel: [korcass@yahoo.fr](mailto:korcass@yahoo.fr)

## MAURITANIA – MAURITANIE

Délégué  
 Syllly Gandega  
 Ministre du développement rural et  
 de l'environnement - MDRE  
 Nouackchott

Suppléants  
 Yahya Ngam  
 Ambassadeur de Mauritanie en Italie  
 Rome, Italie  
 Tel: +39 06 85351530/85351441  
 Courriel: [yahyangam@yahoo.fr](mailto:yahyangam@yahoo.fr)

Mohamed Yahya Ould Mohamed  
 Mahmoud  
 Chargé de mission au Ministère du  
 développement rural et de  
 l'environnement

Moma Ould Hamalla  
 Directeur de l'agriculture  
 Ministère du développement rural et  
 de l'environnement - MDRE

## MOROCCO – MAROC

Délégué  
 Mohamed Miloughmane  
 Directeur des aménagements fonciers  
 Ministère de l'agriculture, du  
 développement rural et des pêches  
 maritimes  
 Tel: +212 37 29 99 45  
 Courriel:  
[milourhm@agr.madrpm.gov.ma](mailto:milourhm@agr.madrpm.gov.ma)

Suppléant  
 Mohamed Bouaam  
 Chargé des affaires de la division  
 de la coopération  
 Ministère de l'agriculture, du  
 développement rural et des pêches  
 maritimes  
 BP 607, Rabat-Chellah  
 Tel: +212 37 76 48 91  
 Fax: +212 377 685 48  
 Email: [medbouam@yahoo.fr](mailto:medbouam@yahoo.fr)

## MOZAMBIQUE

Delegate  
 Tomás Frederico Mandlate  
 Minister of Agriculture  
 Maputo  
 Praça dos Heróis  
 1406-4th Floor  
 Tel: +258 214 60 360

## Alternates

Ms. Gertrudes Simiao Muchave  
International Cooperation Officer  
Praca dos Heros/1406 – 3<sup>rd</sup> floor  
Maputo  
Tel: +258 214 60 360  
E-mail: [gmuchave@map.gov.mz](mailto:gmuchave@map.gov.mz)  
Francisco Elias Paulo Cigarro  
Permanent Representative to FAO  
Via Filippo Corridoni  
N°14 6 Roma  
Tel: +39 06 455 199  
E-mail: [fcigarro@tiscali.it](mailto:fcigarro@tiscali.it)

**NAMIBIA – NAMIBIE**

## Delegate

Nicky Iyambo  
Minister for Agriculture,  
Water and Forestry - MAWF  
Windhoek

## Alternates

Desiderius R. Tshikesho  
Under-Secretary Department of  
Agriculture  
Ministry of Agriculture, Water and  
Forestry  
Private Bag 13184  
Windhoek  
Tel: +264 61 208 76 94  
Fax: +264 61 208 77 87  
E-mail: [tshikeshod@mawrd.gov.na](mailto:tshikeshod@mawrd.gov.na)

Louisa N. Shiwalol  
Chief Co-op Officer  
Ministry of Agriculture, Water and  
Forestry  
Private Bag 13184  
Windhoek  
Tel: +264 061 208 76 17  
Fax: +264 61 208 75 65  
E-mail: [shiwalol@mwrld.gov.na](mailto:shiwalol@mwrld.gov.na)

**NIGERIA**

## Delegate

Mallam Adamu Bello  
Federal Minister of Agriculture &  
Rural Development  
Area II, Garki, Abuja  
Tel: +234-9 080 331 16 597

## Alternates

Titus O. Okolo  
Deputy Director  
National Seed Service,  
Federal Ministry of Agriculture &  
Rural Development  
Abuja  
Tel: +234-9 080 441 153 54  
E-mail: [tookolo@yahoo.com](mailto:tookolo@yahoo.com)

Bello Sule  
Director  
Federal Ministry of Agriculture &  
Rural Development  
Abuja  
Tel: +234-9 080 3700 895

S.A. Aliyu  
Special Assistant to the Minister  
Federal Ministry of Agriculture &  
Rural Development  
Nigeria – Abuja  
Tel: +234-9 080 3311 6597

Mohamed Ila Lawal  
Deputy Director  
Federal Ministry of Agriculture &  
Rural Development  
Nigeria – Abuja  
Tel: +234-9 080 3314 1872  
E-mail: [nsgrfma@hotmail.com](mailto:nsgrfma@hotmail.com)

Lombin Ganyir  
Permanent Representative of Nigeria  
to FAO, Rome  
Embassy of Nigeria,  
Via Cassiodoro 2/C Rome  
Tel:+39 06 68 77 840  
E-mail: [nigeriapermrep@ermail.com](mailto:nigeriapermrep@ermail.com)

**SENEGAL - SÉNÉGAL**

## Délégué

Omar Top  
Secrétaire général du Ministère de  
l'agriculture et de l'hydraulique  
Tel: +221 849 71 91

## Suppléants

Mamadou Faye  
 Conseiller technique du Ministre de  
 l'agriculture  
 Ministère de l'agriculture  
 Building administratif  
 3<sup>ème</sup> étage, pièce No. 314  
 Tel: +221 822 51 57  
 Courriel: [mfaye@yahoo.fr](mailto:mfaye@yahoo.fr)

Moussa Bocar Ly  
 Ministre Conseiller  
 Représentant permanent adjoint auprès  
 de la FAO  
 66 via Giulia  
 00186 Rome, Italie  
 Tel: +39 06 682 19 294  
 Courriel: [ambassenequiri@yahoo.fr](mailto:ambassenequiri@yahoo.fr)

Mamadou Aliou Diallo  
 Directeur de l'agriculture  
 14, Avenue Lamine Guèye  
 B.P. 486  
 Tel: +221 822 39 31  
 Courriel: [pdasi@sentoo.sn](mailto:pdasi@sentoo.sn)

**SIERRA LEONE**

## Delegate

Francis F. Kutubu Ngebeh  
 Deputy Minister  
 Ministry of Agriculture and Food  
 Security  
 Tel: +23 22 235 471  
 Fax: +232 22 23 047  
 Email: [francis\\_senehun@yahoo.com](mailto:francis_senehun@yahoo.com)

## Alternate

Sahr N. Fomba  
 Chief Research Officer  
 Rice Research Station, Rokupr  
 National Agricultural Research  
 Coordinating Council  
 PMB 736  
 Freetown  
 Tel: +232-22 -226 074/223 282  
 E-mail: [rokupr@sierratel.sl](mailto:rokupr@sierratel.sl)

**SOUTH AFRICA – AFRIQUE DU SUD**

## Delegate

Angela Thoko Didiza  
 Minister for Agriculture and Land  
 Affairs  
 Ministry of Agriculture and Land  
 Affairs  
 Private Bag X250, Pretoria, 0001  
 Tel: +27 12 319 60 00  
 E-mail: [minister@nda.agric.za](mailto:minister@nda.agric.za)

## Alternates

Mbongwa Masiphula  
 Director General  
 Department of Agriculture  
 Private bag X250  
 Pretoria 0001  
 Tel: +27 12 319 72 11/325 73 94  
 E-mail: [DG@nda.agric.za](mailto:DG@nda.agric.za)

Vangile Titi  
 Deputy Director General  
 Department of Agriculture  
 20 Beatrix Street  
 Acardia, Pretoria 0001  
 Tel: +27 12 319 1290  
 Fax: +27 12 325 1042  
 E-mail: [Ddgpme@nda.agric.za](mailto:Ddgpme@nda.agric.za)

Shadrack Ralekeno Moephuli  
 Assistant Director-General  
 Agricultural Production  
 Department of Agriculture  
 Private Bag X973  
 Pretoria, 0001  
 Tel: +27 12 349 6347  
 E-mail: [ADGAP@nda.agric.za](mailto:ADGAP@nda.agric.za)

Lenin M. Shope  
 Permanent Representative to Rome

South African Embassy  
 Via Tanaro 14, Rome 00198  
 Italy  
 Tel: +39 335 635 3883  
 Fax: +39 06 8525 4301  
 E-mail: [sae2@sudafrica.it](mailto:sae2@sudafrica.it)

Margaret Mohapi  
 Agricultural Attaché  
 South African Embassy in Italy  
 Via Tanaro, 14  
 00198 Rome  
 Tel: +39 06 8525 4239  
 Fax: +39 06 8525 4224  
 E-mail: [agri.rome@flashnet.it](mailto:agri.rome@flashnet.it)

Bongeka Mdleleni  
 Personal Assistant to the Director  
 General  
 Private Bag X250  
 Pretoria 0001  
 Tel: +27 12 319 6682  
 Fax: +27 12 325 7394  
 E-mail: [secdg@nda.agri.za](mailto:secdg@nda.agri.za)

Thapsana Molepo  
 Manager  
 Multilaterals Department of Agric  
 20 Beatrix Street Arcadia  
 Pretoria  
 Tel: + 27 12 319 6621  
 Fax: + 27 12 325 1042  
 E-mail: [thapsana@nda.agric.za](mailto:thapsana@nda.agric.za)

Alfred Kgasi  
 Private Bag X07  
 Onderstepoort 0110  
 Tel: +27 12 522 1591  
 E-mail: [Alfred@obpvaccines.co.za](mailto:Alfred@obpvaccines.co.za)

Pandelani Mathoma  
 Ambassadeur  
 Ambassade de l'Afrique du Sud  
 Bâtiment Diarra  
 ACI-2000 Hamdallaye  
 Bamako, Mali  
 Tel: +223 229 2925  
 Fax: +223 229 2926  
 E-mail: [bamako@foreign.gov.za](mailto:bamako@foreign.gov.za)

Nare Mabuela  
 Communication Officer  
 20 Beatrix Street  
 Arcadia  
 Pretoria  
 Tel: +2712 319 7929/083 369 60  
 45/012 323 25 16  
 E-mail: [nareM@nda.agric.za](mailto:nareM@nda.agric.za)  
 Dora Ndaba  
 Vice Chairperson

NAMC  
 229 Malborough Road  
 Lombardy East  
 Johannesburg  
 Tel: +27 011 443 0232

Linda Makulen  
 Onderstepoort Biological  
 1011 Outsout Pan Products  
 Ondestepoort  
 E-mail: [Linda@dopvaccines.co.za](mailto:Linda@dopvaccines.co.za)

## **SUDAN – SOUDAN**

### Delegate

Anne Itto  
 State Minister for Agriculture  
 Federal ministry of Agriculture and  
 Forestry  
 Khartoum

### Alternates

Salim Salih  
 Head  
 Department of International Cap  
 Khartoum  
 Tel: 77 21 210

Mohammed Hassan Nur  
 Director General  
 Ministry of Animal Resources &  
 Fisheries  
 P.O. Box 293 Khartoum  
 Tel: 01 834 65 996  
 Fax: 01834 74 961  
 E-mail: [hassanurnur@hotmail.com](mailto:hassanurnur@hotmail.com)

Salih Ibrahim Salih  
 Head department of International  
 Cooperation  
 P.O. Box 285, Khartoum, Sudan  
 Tel: 77 21 21

## **SWAZILAND – SWAZILAND**

### Delegate

Mtiti Wilson Fakudze  
 Minister of agriculture and  
 cooperatives  
 Minister of Agriculture and food  
 cooperatives  
 P.O. Box 162 Mbabane  
 Tel: +268 40 42 745/ 268 404 17 33  
 E-mail: [fakudzm@gov.sz](mailto:fakudzm@gov.sz)

## Alternate

Patrick King Lukhele  
 Director of Agriculture  
 Ministry of Agriculture and  
 Cooperatives  
 PO Box 162 Mbabane  
 Tel: +268-404 94 14  
 Fax: +228-404 17 33  
 E-mail: [lukhelepa@gov.sz](mailto:lukhelepa@gov.sz)

Msafiri Wilberi Marwa  
 2<sup>nd</sup> Secretary  
 Tanzania Embassy  
 P.O. Box 1077, Addis Ababa  
 E-mail: [marwajr@yahoo.com](mailto:marwajr@yahoo.com)

**TANZANIA – TANZANIE**

## Delegate

Christopher K. Chiza  
 Deputy Minister of Agriculture, Food  
 Security and Cooperatives  
 Ministry of Agriculture, Food  
 Security and Cooperatives  
 P.O. Box 9192  
 Dar Es Salaam

## Alternates

C. Kajolo  
 Deputy Minister  
 Ministry of Agriculture, Food Security  
 and Cooperatives  
 PO Box 9192  
 Dar-es-Salaam  
 Tel: +255-22-286 2065/286 2075

Costa Ricky Mahalu  
 Ambassador & Permanent  
 Representative  
 Embassy of the UR of Tanzania  
 Viale Cortina D'Ampezzo 185  
 00135  
 Rome, Italy  
 Tel: +39 06 334 85 820  
 Fax: +3906 334 85 828  
 E-mail: [info@embassyoftanzania.it](mailto:info@embassyoftanzania.it)

Nicodemus Jacob Mollel  
 Principal Livestock Officer  
 Ministry of Livestock  
 Box 30 Ngerengere  
 Tel: +255 023 26 20 50 505/ 0748  
 59 57 31  
 Dodoma

Perpetua Hingi  
 Agricultural Attaché  
 Embassy of Tanzania in Italy  
 Viale Cortina D'Ampezzo  
 185 00135 Rome  
 Tel: +39 06 334 85 820/334 85 828  
 E-mail: [mingi@yahoo.co.uk](mailto:mingi@yahoo.co.uk)

**TOGO**

## Délégué

Kondi Charles Agba  
 Ministre d'ÉTAT  
 Ministre de l'agriculture, de  
 l'élevage et de la pêche  
 Ministère de l'agriculture, de  
 l'élevage et de la pêche  
 B.P. 385 Lomé  
 Tel: +228 220 07 07  
 Fax: +228 221 73 45

## Suppléant

Kwami Adri  
 Conseiller technique  
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage  
 et de la pêche  
 BP 385 Lomé  
 Tel: +228 221 03 05/220 07 07  
 Fax: +228 221-73-45  
 Courriel: [nicoadriother@yahoo.fr](mailto:nicoadriother@yahoo.fr)

**TUNISIA – TUNISIE**

## Délégué

Cheour Farhat  
 Ambassadeur de la Tunisie au Mali  
 Bamako

## Suppléant

Mohamed Hedi Litifi  
 Secrétaire des affaires étrangères  
 Ambassade de Tunisie à Bamako  
 Tel: +223 224 17 56

**UGANDA – OUGANDA**

## Delegate

Ms. Mary Mugenyi  
 Minister of State, Animal Industry  
 Ministry of Agriculture, Animal  
 Industry and Fisheries  
 P.O. Box 102 Entebbe  
 Email: [mrmugenyi@hotmail.com](mailto:mrmugenyi@hotmail.com)

## Alternates

Robert Sabiiti  
 First Secretary, Agriculture attaché  
 Uganda Embassy in Italy  
 Lungotevere Dei Mellini  
 44, Scala Valadier. Int.  
 B. 00193, Rome, Italy  
 Tel: +39 06 322 52 20  
 E-mail: [rsabiiti@yahoo.com](mailto:rsabiiti@yahoo.com)

Rhoda Peace Tumuslime  
 Commissioner Planning  
 Ministry of Agriculture Animal  
 Industry and Fisheries  
 Box 102 Entebbe  
 Tel: +256 41 256  
 Fax: +256 320 722  
 Email: [rtumusiime@apdmaif.or.ug](mailto:rtumusiime@apdmaif.or.ug)

**ZAMBIA – ZAMBIE**

## Delegate

Ms. Lucy M. Mungoma  
 Ambassador and Permanent  
 Representative to FAO  
 Embassy of Zambia in Italy  
 Via Ennio Quirino  
 Visconti 8 00193  
 Rome, Italy  
 Tel: +39 06 36 08 88 24

**ZIMBABWE**

## Delegate

Ms. Mary Margaret Muchada  
 Ambassador  
 Via Virgilio 8  
 000193, Rome, Italy  
 Tel: +39 06 683 083 24 /+39 06  
 683 082 82  
 E-mail: [muchada@msu.com](mailto:muchada@msu.com)

## Alternates

V.T. Mutiro  
 Chief Agricultural Economist  
 Ministry of Agriculture  
 Harare

Ms. Janet F. Bitegeko  
 Director of Policy and Planning  
 Ministry of Agriculture, Food Security  
 and Cooperatives  
 P.O. Box 9192  
 Tel: +255 22 286 20 74/ 286 44 60  
 E-mail: [dpp@kilimo.gv.tz](mailto:dpp@kilimo.gv.tz)

Muchenje Mike Nyere  
 Minister Counsellor  
 Via Virgilio 8  
 000193, Rome, Italy  
 Tel: +39 06 683 08 324/683 08 282  
 E-mail: [zimbabwe-wolit@tiscalinet.it](mailto:zimbabwe-wolit@tiscalinet.it)

**OBSERVERS FROM MEMBER NATIONS NOT SERVICED IN THE REGION**  
**OBSERVATEURS D'ÉTATS MEMBRES QUI NE SONT PAS DE LA RÉGION**

**FRANCE**

Charles Millon  
 Représentant permanent de la France auprès de  
 la FAO  
 Rome, Italie

Guillaume Mongellaz  
 Chargé de mission  
 Ambassade de France au Mali  
 Bamako  
 Mali

**ITALY - ITALIE**

Agostino Mathis  
 Ambassadeur d'Italie au Mali  
 Tel: +221 8220076  
 Courriel: [ambasciata.dakar@esteri.it](mailto:ambasciata.dakar@esteri.it)

Loriana Dembele Riccarelli  
 Consul d'Italie au Mali  
 Résidence Consulat Italie  
 Moguanbougou Plateau  
 Avenue Al Qoods  
 Bamako  
 Tel: +223 221 85 74/675 11 46  
 Courriel: [Loriana@cefib.com](mailto:Loriana@cefib.com)

Marco Platzer  
 Attaché de Coopération  
 Ambassade d'Italie à Dakar  
 Tel: +221 822 00 76  
 Courriel: [marco.plateau@esteri.it](mailto:marco.plateau@esteri.it)

Francesco Cantone  
 Coopération italienne  
 Piazzale Farnesina 1  
 Rome  
 Tel: +39 06 369 12 995  
 Courriel: [francesco.cantone@esteri.it](mailto:francesco.cantone@esteri.it)

**UNITED STATES OF AMERICA -  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Willem Brakel  
Alternate Permanent Representative to UN Agencies  
Via Veneto 1191  
00187 Rome  
Tel: +39 06 4674 3506  
E-mail: [brakel.wh@state.gov](mailto:brakel.wh@state.gov)

**OTHER OBSERVERS  
AUTRES OBSERVATEURS**

**HOLY SEE – SAINT-SIÈGE**

Monseigneur Renato Volante  
Observateur permanent du Saint-Siège auprès  
de la FAO  
Mission d'observation du Saint-Siège  
auprès de la FAO  
Palazza S. Callisto-  
Cité du Vatican

**REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES  
REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES ET D'INSTITUTIONS SPECIALISÉES**

**INTERNATIONAL FUND FOR  
AGRICULTURAL DEVELOPMENT  
(IFAD)/FONDS INTERNATIONAL DE  
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)**

Cyril Enweze  
Vice President  
Via del Serafico, 107  
00142 Rome, Italy  
Tel: +39 0654592604  
Fax: +39 065043463  
E-mail: [c.enweze@ifad.org](mailto:c.enweze@ifad.org)

Hamed Haidara  
Country Programme Manager  
Africa Division  
Via del Serafico, 107

00142 Rome, Italy  
Tel: +39 0654592604  
Fax: +39 065043463  
E-mail: [h.haidara@ifad.org](mailto:h.haidara@ifad.org)

Nadine Grossa  
Country Programme Manager  
Via del Serafico, 107  
00142 Rome, Italy  
Tel: + 39 0654593125  
E-mail: [n.gbossa@ifad.org](mailto:n.gbossa@ifad.org)

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DÉVELOPPEMENT  
INDUSTRIEL (ONUDI)**

Massata Cissé  
Représentant Résident de l'ONUDI pour le  
Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger  
Courriel: [m.cisse@unido.org](mailto:m.cisse@unido.org)

Ahmed Rafik Ben Brahim  
Directeur Service des agro-industries et de  
l'appui sectoriel  
Centre international de Vienne  
BP 300 A-1400, Vienne  
Autriche  
Tel: +43 1 260 26-5109  
Fax: +431 260 26 6849  
Courriel: [abenbrahim@unido.org](mailto:abenbrahim@unido.org)



Fatou Haidara  
 Directrice du Bureau Afrique de l'ONUDI  
 Centre international de Vienne  
 BP 300  
 A-1400  
 Vienne  
 Tel: +43 1 222 02 61  
 Courriel: [f.haidara@unido.org](mailto:f.haidara@unido.org)

**ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE  
 MONDIALE (OMM)**

Mohamed Boulama  
 Représentant bureau sous-régional pour  
 l'Afrique du Nord, du Centre et de l'Ouest  
 UN House  
 Central Area Garki  
 Abuja, Nigeria  
 Tel: + 234 9 461 6280

**UNITED NATIONS DEVELOPMENT  
 PROGRAMME (UNDP)/PROGRAMME  
 DES NATIONS UNIES POUR LE  
 DÉVELOPPEMENT (PNUD)**

Moctar Hanne  
 Humanitarian Affairs Officer  
 PNUD/OCHA  
 Bamako, Mali  
 Tel: +223 222-01-81  
 E-mail: [moctar.hanne@undp.org](mailto:moctar.hanne@undp.org)  
[hanne@un.org](mailto:hanne@un.org)

**UNITED NATIONS ECONOMIC  
 COMMISSION FOR AFRICA  
 (ECA)/COMMISSION ÉCONOMIQUE  
 DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE**

Josué Dioné  
 Director, Sustainable Development  
 Division  
 UN Economic Commission for Africa  
 (UNECA)  
 P.O. Box 3001, Addis Ababa  
 Ethiopie  
 Tel: +251 11 551 0350  
 Fax: + 251 11 551 0406  
 E-mail: [jdione@uneca.org](mailto:jdione@uneca.org)

**WORLD FOOD PROGRAMME  
 (WFP)/PROGRAMME ALIMENTAIRE  
 MONDIAL (PAM)**

Sheila Sisulu  
 Deputy Executive Director  
 Via Cesare Giulio Viola 68/70  
 00148 Rome – Italy  
 Tel: +39 06 65132041/2005  
 Fax: +39 06 65132839  
 E-mail: [Sheila.sisulu@wfp.org](mailto:Sheila.sisulu@wfp.org)

Haladou Salha (link with title/address)  
 Senior Adviser for Africa  
 Via Cesare Giulio Viola 68/70  
 00148 Rome – Italy  
 Tel: +39 06 65132301  
 Fax: +39 06 65132301  
 E-mail: [haladou.salha@wfp.org](mailto:haladou.salha@wfp.org)

**WORLD BANK/BANQUE MONDIALE**

Moctar Touré  
 1818 H St Nw  
 Washington DC USA  
 Tel: +1 202 473 9008

**OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS**  
**OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

**ARAB AUTHORITY FOR  
 AGRICULTURE INVESTMENT AND  
 DEVELOPMENT (AAAID)/AUTORITÉ  
 ARABE POUR LES INVESTISSEMENTS  
 ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES  
 (AAAID)**

Amir A. Khalil  
 Advisor International Co-operation  
 Khartoum  
 Sudan  
 Tel: +249 912 390 242  
 Fax: +249 183 764 672  
 E-mail: [amir@abdabkhalil.com](mailto:amir@abdabkhalil.com)

**AFRICAN UNION (AU)/UNION  
 AFRICAINE**

Rosebud Kurwijila  
 Commissioner for Rural Economy and  
 Agriculture  
 AU Commission Commissioner  
 Rural Economy and Agriculture  
 P. O. Box 3243  
 Tel: +251 55 17 700  
 Fax: +251 55 17 844  
 Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

Ahmadu Babagana  
 Director  
 Department of Rural Economy and  
 Agriculture  
 PO Box 3243  
 Addis Ababa  
 Tel: +251 55 17 700  
 Fax: +251 55 17 844

Edson Mpyisi  
 Head of Division  
 Food Security and Agriculture  
 PO Box 3243  
 Addis Ababa, Ethiopia  
 Tel: +251 55 17 700  
 Fax: +251 55 17 844

Brave Rona Ndisale  
 Head of Division  
 Rural Economy and Agriculture  
 PO Box 3243  
 Addis Ababa, Ethiopia  
 Tel: +251 11 551 6062  
 Fax: +251 11 551 7700  
 E-mail: [ndisaleB@africa-union.org](mailto:ndisaleB@africa-union.org)

Ayalew Awoke  
 AU Commission –Protocol  
 PO Box 3243  
 Addis Ababa  
 Ethiopia

**AFRICAN UNION/INTERAFRICAIN BUREAU  
 FOR ANIMAL RESEARCH  
 (AU/IBAR)/BUREAU INTERAFRICAIN POUR  
 LES RESSOURCES ANIMALES (BIRA) DE  
 L'UNION AFRICAINE**

Modibo Traoré  
 Directeur of IBAR  
 Nairobi – Kenya  
 Courriel: [modibo.traore@au-ibar.org](mailto:modibo.traore@au-ibar.org)

**COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTAT DE  
 LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE  
 DANS LE SAHEL (CILSS)**

Moustapha Amadou  
 Directeur Général  
 INSAH/CILSS  
 B.P. 1530  
 Bamako, Mali  
 Tel: +223 222 23 37/674 41 20  
 Courriel: [dginsah@insah.org](mailto:dginsah@insah.org)

Khassoum Dièye  
 Responsable GRN/SP  
 BP 1530  
 Avenue Nelson Mandela  
 Badala Gougou  
 Bamako, Mali  
 Tel: +223-2234067  
 Fax: +223-922-5980  
 Courriel: [dieye@agrosoc.insah.org](mailto:dieye@agrosoc.insah.org)

Boubacar Diallo  
 Food Security coordinator  
 BP 1530 Bamako  
 Tel: +223 222 80 86  
 Courriel: [bdiallo@insah.org](mailto:bdiallo@insah.org)

Sadio Traoré  
 Spécialiste en population  
 B.P. 1530, Bamako, Mali  
 Tel: +223 222 80 86  
 Courriel: [straore@cerpod.insah.org](mailto:straore@cerpod.insah.org)

#### **COMMISSION UEMOA**

Mousslim A. Maïga  
 Coordonnateur du PRSA  
 01 BP 543 Ouagadougou 01  
 Burkina Faso  
 Courriel: [mmaïga@uemoa.int](mailto:mmaïga@uemoa.int)

#### **COMMON MARKET FOR EASTERN & SOUTHERN AFRICA (COMESA)/MARCHÉ COMMUN DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE**

Cris Muyunda  
 Senior Agriculture Advisor  
 Box 30051  
 Lusaka, Zambia  
 Tel: +260 1 22 97 25  
 E-mail: [cmuyunda@comesa.int](mailto:cmuyunda@comesa.int)

Bruce Mukunda  
 SPS/Livestock Expert  
 Box 30051  
 Lusaka, Zambia  
 Tel: +260 1 22 97 25/32  
 E-mail: [bmukanda@comesa.int](mailto:bmukanda@comesa.int)

#### **COMMUNAUTE DES ÉTATS SAHÉLO-SAHARIENS (CEN-SAD)**

Nuri Hassan  
 CEN-SAD Food Security Advisor  
 PO Box 81824  
 Tripoli  
 Tel: +21821 333 2347/214440076  
 E-mail: [nuribader@maktoob.com](mailto:nuribader@maktoob.com)

#### **COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)**

Joel Béassem  
 Coordinateur PRSA et Environnement  
 BP 2112  
 Libreville, Gabon  
 Tel: 241 444 731  
 Fax: 241 444 732  
 Courriel: [joel\\_beassem@yahoo.fr](mailto:joel_beassem@yahoo.fr)

#### **COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)**

Isaias Obama Angwe  
 Directeur de l'agriculture  
 B.P. 969  
 Bangui, République Centrafricaine  
 Tel: + 236 61 21 35  
 Courriel: [isaiasangue@yahoo.fr](mailto:isaiasangue@yahoo.fr)

#### **ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)/COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)**

Yamar Mbodj  
 NEPAD/Agriculture Advisor  
 BP 60, Yacubu Gowon Crescent, Abuja  
 Tel: +234- 314 76 36  
 Email: [mbodjyamar@yahoo.fr](mailto:mbodjyamar@yahoo.fr)

Qwelibo Subah  
 Principal Programme Officer/Agriculture  
 BP 60, Yacubu Gowon Crescent, Abuja  
 Tel: +234- 314 76 36  
 Email: [jqsubah@yahoo.fr](mailto:jqsubah@yahoo.fr)  
**ICRISAT MALI**

Bonny Ntaré  
 Représentant résident  
 BP 320 Bamako  
 Tel: +223 33 75  
 Courriel: [b.ntare@cgiar.org](mailto:b.ntare@cgiar.org)

**NEPAD SECRÉTARIAT/SECRÉTARIAT  
DU NEPAD**

Richard Mkandawire  
NEPAD Agriculture Advisor  
P.O. Box 1234  
Midrand 1685  
South Africa  
Tel: + 27 11 313 3123  
Fax: + 27 11 313 3450  
E-mail: [mkandawire@nepad.org](mailto:mkandawire@nepad.org)

Boitshepo Giyose  
Nutrition & Food Security Advisor  
P.O. Box 1234  
Halfway House  
Midrand 1685  
South Africa  
Tel: +27 11 313 3153  
Fax: +27 11 313 3450  
E-mail: [bibig@nepad.org](mailto:bibig@nepad.org)

Augustin Wambo  
Expert Associé  
Politique agricole  
FAO/NEPAD  
P.O. Box 1234  
Midrand 1685  
Afrique du Sud  
Tel: + 27 11 313 3123  
Fax: + 27 11 313 3450  
Courriel: [augustin@nepad.org](mailto:augustin@nepad.org)

Faustin Mwape  
FAO Agriculture Advisor  
NEPAD  
P.O. Box 1234  
Midrand 1685  
South Africa  
Tel: + 27 11 313 3123  
Fax: + 27 11 313 3450  
E-mail: [faustinm@nepad.org](mailto:faustinm@nepad.org)  
Clifford Wang  
Consultant  
NEPAD  
Halfway House  
Midrand 1658  
E-mail: [cwang@powertech.no](mailto:cwang@powertech.no)

Felicia Andrews  
Consultant  
NEPAD Secretariat  
PO Box 1234

Halfway House  
Midrand 1685  
Fax: 27 11 313 3153  
E-mail: [feliciaa@nepad.org](mailto:feliciaa@nepad.org)

Maria Wanzala  
IFDC Africa Fertiliser Summit Adviser  
PO Box 1234  
Halfway House  
Midrand 1685  
South Africa  
Tel: +27 11 313 3141  
Email: [mariaw@nepad.org](mailto:mariaw@nepad.org)

**SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT  
COMMUNITY (SADC)/COMMUNAUTÉ  
DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE  
AUSTRALE**

Ms. Margaret Nyirenda  
Director  
Food, Agriculture and Natural Resources  
(FANR)  
Private Bag 0095  
Gaborone  
Botswana  
Tel: 2673972848  
E-mail: [mnyirenda@sadc.int](mailto:mnyirenda@sadc.int)

Bonaventure Mtei  
Senior Programme Manager      Livestock  
C/O SADC Secretariat  
Tel: + 267 71 88 89 75/ 39 72 848  
E-mail: [bjmtei@sadc.int](mailto:bjmtei@sadc.int)

**UNION DU MAGREB ARABE (UMA)**

El-Mehdi Abouzriba El-Khabat  
Directeur  
Direction de la sécurité alimentaire  
14 rue Zalagh  
Rabat, maroc  
Tel: +212 74 72 78 22

Ahmed Srikah  
Chef de division  
Direction sécurité alimentaire  
Secrétariat Général de l'UMA  
14 rue Zalagh  
Rabat, maroc  
Tel: +212 37 67 12 85  
Fax: +212 37 67 12 53

**OBSERVERS FROM INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/  
OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES**

**DIRECTION NATIONALE DE LA  
CONSERVATION DE LA NATURE**

Felix Dakouo  
Directeur national de la Conservation de la  
nature  
Tel: +223 36 95/97/223 36 96  
Courriel: [conservationnature@datetech.net.ml](mailto:conservationnature@datetech.net.ml)

**GRAIN-THIRD WORLD NETWORK**

Jeanne Zoundjhepon  
Professeur de génétique  
06 BP 2083  
Cotonou, Bénin  
Tel: +229 21 33 79 50  
Fax: +229 21 3379 15  
Courriel: [jeanne@grain.org](mailto:jeanne@grain.org)

**ROCKFELLER FOUNDATION**

Akin Adesina  
Associate Director  
E-mail: [cadim@ic.col](mailto:cadim@ic.col)

**REGIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/ORGANISATIONS  
RÉGIONALES NON-GOUVERNEMENTALES**

**APRAM**

Bakary Labita  
Bourse du Travail  
Tel: +223-639 88 78  
Bamako

**ASSEMBLÉE PERMANENTE DES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE DU  
MALI (APCAM)**

Bakary Togola  
Président  
Tel: +223 221 8725  
Courriel: [apcam@apcam.org](mailto:apcam@apcam.org)

Mariam Walett Sarid  
Chargée de la Formation  
Plate-forme des organisations paysannes  
Tel: +223 671 36 66

Fousseyni Traoré  
Secrétaire général  
Assemblée Permanente des chambres  
d'agriculture du Mali  
Tel: +223 221 8725  
Fax: +223 221 8737

**ASSOCIATION POUR LA PROMOTION  
DES MONTAGNES ET COLLINES DE  
L'AFRIQUE DE L'OUEST (APMCOA)**

Gbohoul Ferdinand Bélé  
Président  
Représentation sous-régionale du forum de la  
montagne  
Bamako, Mali  
Tel: +223 907 30 58

**CIP POUR LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

Béatrice Gasco Verdier  
CIP pour la Souveraineté alimentaire  
Tel: 39 349 84 66 103  
Courriel: [lo@foodsovereignty.org](mailto:lo@foodsovereignty.org)

**CNOP Mali**

Souleymane Mansamakan Keita  
Vice Président de la Coordination nationale  
des organisations paysannes du Mali (CNOP)  
Tel: +223 221 87 37  
Courriel: [smkertapfp@yahoo.fr](mailto:smkertapfp@yahoo.fr)

Keffa Diarra  
Secrétaire général  
Tel: +223 221 25 87/603 58 18

**COMMISSION NATIONALE DES  
JEUNES RURAUX DU MALI (CNJR-  
MALI)**

Nouradine Zakaria Touré  
Président  
Tel: +223 649 07 02  
Fax: +223 221 87 37  
Courriel: [CNJR-MLI@yahoo.fr](mailto:CNJR-MLI@yahoo.fr)

Brahima Bamia  
Responsable chargé de l'artisanat de la CNJR  
B.P. Bandiagara  
Tel: +223 689 60 76/244 20 64  
Courriel: [bamiabrahima@yahoo.fr](mailto:bamiabrahima@yahoo.fr)

**EASTERN AFRICA FARMERS  
FEDERATION (EAFF)**

Stephen Laititi Mutunga  
Coordinator  
P.O. Box 13741  
00800  
Nairobi, Kenya  
E-mail: [smutunga@yahoo.com](mailto:smutunga@yahoo.com)

**FORUM FOR AGRICULTURAL  
RESEARCH IN AFRICA (FARA)/FORUM  
DE RECHERCHE AGRICOLE EN  
AFRIQUE (FARA)**

Anthony Youdeowei  
Consultant  
2 Gowa Close Roman Ridge

PMB CT 173, Accra, Ghana  
Tel: +233 21 77 45 61  
Fax: +233 21 77 28 23  
E-mail: [mjones@fara-africa.org](mailto:mjones@fara-africa.org)  
[ayoudeowei@yahoo.co.uk](mailto:ayoudeowei@yahoo.co.uk)

Adama Traoré  
Consultant  
Gowa Close Roman Ridge  
PMB CT 173, Accra, Ghana  
Tel: +233 21 77 45 61  
Fax: +233 21 77 28 23  
E-mail: [mjones@fara-africa.org](mailto:mjones@fara-africa.org)

**FENAFER**

Rokiatou Cissé  
Secrétaire administrative  
Tel: +223 646 29 73  
Courriel: [fenafermli@hotmail.com](mailto:fenafermli@hotmail.com)

**FÉDÉRATION NATIONALE DU MALI**

Abdoulaye Kontao  
Secrétaire général  
Fédération nationale du Mali  
Mopti  
Tel: +223 6055070/6122848

**LA FÉDÉRATION DES JEUNES  
FEMMES DE LA DIASPORA ET DE  
L'INTÉRIEUR DU MALI**

Lalla Sacko  
Coordinatrice  
Rue 300 Porte 103  
Dioumazana Nafadji du Mali  
Tel: +223 224 07 01  
Fax: +223 678 2570  
Courriel: [mli.diaspora@yahoo.fr](mailto:mli.diaspora@yahoo.fr)

**MALI APHN**

Seydou Djiré  
Vice Président  
Niarela Rue 145 Porte 270

Bamako  
Tel: +223 221 53 25  
Cel: +223 673 16 21

**OP BASSE**

Foulematou Camara  
Présidente – Trésorière du Conseil  
National des Organisations paysannes de  
Guinée  
Tel: +224 34 70 94

**OPÉRATION PÊCHE**

Fanta Salamata Diouané  
Tel: +223 606 84 49

**ORGANISATION NATIONALE DES  
FEMMES RURALES « FLEURS DE  
CENTRAFRIQUE »**

Odette Guerel-Baïle Toumane  
Présidente  
Tel: +236 04 27 21

**PREP MALI**

Bakary Koné  
Ingénieur d'agriculture et en génie rural  
Camendariat à la sécurité alimentaire  
Tel: +223 678 58 78

**PROPAC**

Alexandre Désiré Alexandre Manga Ndza  
Représentant de la Présidente de la PROPAC  
B.P. 7445 Yaoundé, Cameoun  
Tel: +237 722 37 20 / 223 41 90  
Courriel: [mangacnopcam@yahoo.fr](mailto:mangacnopcam@yahoo.fr)

Bangaly Cissé  
Chercheur IER  
Tel: +223 676 67 96  
Courriel: [bangaly.cisse@ier.ml](mailto:bangaly.cisse@ier.ml)

Aminata Sidibé  
Chercheur afro-économiste  
Tel: +223 648 79 38  
Courriel: [aminatassidibe@yahoo.fr](mailto:aminatassidibe@yahoo.fr)

Dioukou Sissoko  
Chercheur  
Tel: +223 229 29 42/604 87 44  
Courriel: [dioukou.sissoko@ici.ml](mailto:dioukou.sissoko@ici.ml)

**MALI/SAP-CSA**

Mary Diallo  
Coordonnateur  
Niaréhu Bamako  
B.P. 9660  
Tel: +223 221 27 28/674 35 03/ 622 06 67  
Courriel: [marysao2@yahoo.fr](mailto:marysao2@yahoo.fr)

**RÉSEAU DES ORGANISATIONS  
PAYSANNES ET DES PRODUCTEURS  
AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE  
L'OUEST (ROPPA)**

Ndiogou Fall  
Président  
B.P. 269 Thiès, Sénégal  
Tel: +221 939 58 58  
Courriel: [fongs@sentoo.sn](mailto:fongs@sentoo.sn)

Mohamadou Magha  
Coordonnateur  
09 BP 884 Ouagadougou  
Burkina Faso  
Tel: +226 50 362 613/50 36 08 25  
Courriel: [mohamadou.magha@roppa-ao.org](mailto:mohamadou.magha@roppa-ao.org)

**SOUTHERN AFRICAN  
CONFEDERATION OF  
AGRICULTURAL UNIONS (SACAU)**

Lewang Peter Rammutla  
Vice President  
P.O. box 10480 Centurion  
0046 South Africa  
Tel: +27 12 663 1480  
Fax: +27 12 663 1631  
E-mail: [ceo@sacau.org](mailto:ceo@sacau.org)

**UNACA**

Paulo Uime  
Président UNACA  
Rua Major Kanhangulo  
146 -1 Luanda  
Tel: +244 222 39 30 87  
Courriel: [paulouime@nexus.ao](mailto:paulouime@nexus.ao)

**UNION NATIONALE DES SOCIÉTÉS  
COOPÉRATIVES DES FEMMES DU  
MALI**

Fatoumata Kourouma  
Responsable de l'Union nationale des sociétés  
coopératives des femmes du Mali  
S/C Modibo Diallo  
UNSCFM  
Tel: +223 643 00 67  
Courriel: [kouroumafanta2002@yahoo.fr](mailto:kouroumafanta2002@yahoo.fr)

**USMEFAN**

Arigbede Makanjuola  
Apaara House  
Amola Quarter Odeomu Osun State  
Nigeria  
Tel: +234 2 810 7367  
E-mail: [arigbede@skannet.com](mailto:arigbede@skannet.com)

**COMITÉ NATIONAL D'ORGANISATION (CNO) /**  
**NATIONAL ORGANISING COMMITTEE**

Col. Souleymane Sidibé	Président CNO de la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique	
Frédéric Jondot	Assistant Président CNO	Équipement et infrastructure
El Hadj Omar Tall	Assistant Président CNO	Chargé de liaison assistant
Boubacar Ballo	Ministère des affaires étrangères et de la coopération Internationale	Transport, hébergement et pProtocole
Soudha Yattara	Ministère de la communication et des nouvelles technologies	Communication et presse
Col. Moussa Camara	Ministère de la sécurité et de la protection civile	Commission Sécurité
Mme Téné Coulibaly	Ministère de l'agriculture	Commission Thématique
Sidiki N'Fa Konaté	Directeur Office de Radio TV (ORTM)	Assistant chargé de la presse
Djibril Tall	Ministère de l'équipement et des transports	Assistant chargé du transport
Abdoulaye Guindo	Ministère de l'équipement et des Transports	Assistant chargé du transport
Abdoulaye Boré	Représentant Gouvernorat du District de Bamako	Assistant chargé de l'hébergement et de la restauration
Dr Amadou Sidibé	Ministère de la santé	Couverture Sanitaire
Sira Sangaré	Ministère de l'habitat et de l'urbanisme	Espace Conférence
Souley Bah	Ministère de l'économie et des finances	Protocole/Accueil/Hébergement
Mamadou Traoré	MDB (DAF Primature)	Protocole/Accueil/Hébergement
Mme Sidibé	Ministère de l'Économie et des Finances	Équipement/Infrastructure
Papa Bacari Cissouma	Direction générale des marchés publics Ministère de l'économie et des finances	Équipement/Infrastructure
Brahima Sangaré	Commissariat Sécurité alimentaire	Espace Conférence
Yacouba Maiga	Ministère des mines, de l'énergie et de l'eau	Espace Conférence
Boubacar Diouf	Ministère de la sécurité intérieure (MSIPC)	Couverture sécuritaire
Djimé Diallo	Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales	Commission Transport
Haiballah A. Maiga	Ministère des domaines de l'État et des affaires foncières	Permanence CNO
Amadou Tandia	Ministère de l'environnement et de l'assainissement	Santé/Assainissement



**FAO STAFF / PERSONNEL DE LA FAO**

M. Jacques Diouf	Directeur général
M. Oloche Anebi Edache	Sous-Directeur général/Représentant régional pour l'Afrique, RAF, Accra
M. Geoffrey Mrema	Représentant sous-régional pour l'Afrique australe et orientale, SAFR, Harare
M. Arturo Martinez	Chef, Service des semences et des ressources phytogénétiques, AGPS, Rome
M. Abdul Aziz Sy	Fonctionnaire principal (sciences et technologies), RAF, Accra
M. Weldeghaber Kidane	Chargé de liaison UA/NEPAD, TCAR, Rome
M. Justin Rushemeza	Fonctionnaire principal (politiques), SAFR, Harare
M. Thomas Price	Fonctionnaire principal chargé de programme, société civile, TCDS, Rome
Mme Pamela Pozarny	Spécialiste des régimes fonciers et du développement rural
Mme Susan Minae	Spécialiste du développement des systèmes agricoles, SAFR, Harare
Mme Sylvana Ntaryamira	Chargé de liaison (ONG), RAF, Accra
M. Justin Chisenga	Spécialiste de la gestion de l'information, RAF, Accra
Mme Ada Ndeso-Atanga	Chargée des réunions et des publications, Consultante, RAF, Accra
M. Cheikh Bathily	Représentant adjoint de la FAO au Mali, Bamako

**SUPPORT STAFF / PERSONNEL D'APPUI**

Mme Rosemary Baeta, RAF, Accra	M. Boubacar Keita, FAO-Mali
Mme Ruby Agyei, RAF, Accra	M. Seyan Doumbia, FAO-Mali
Mme Ami Kumapley, RAF, Accra	Mme Fatoumata Diaby, FAO-Mali
Mme Dorcas D. Amoah, RAF, Accra	Mme Marie Sissoko, FAO-Mali
Mme Christabel E. Essel, RAF, Accra	Mme Fatoumata Keita, FAO-Mali
M. Koffi Honouga, RAF, Accra	Mme Fatim Sangaré, FAO-Mali

**CONFERENCE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DE LA CONFÉRENCE**

Secrétaire de la Conférence	M. Madhy Bamba, RAF, Accra
Chargée d'affaires de la Conférence	Mme Mariam Mahamat Nour, FAOR/Mali
Chargé des rapports	M. Moïse Sonou, RAF, Accra
Chargé d'information	M. Paul Fouda-Onambebe, RAF, Accra
Chargé des documents	M. Pape D. Koné, RAF, Accra
Assistant de la Chargée d'affaires	M. Yossef Tadesse, RAF, Accra
Spécialiste des technologies de l'information	M. Peter Bregy, OCD, Rome

**INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

M. Pierre Fournier Chef interprète, GIC, Rome	M. Mohmar Khary Diagne Interprète
Mr. Danilo Reyna Interprète, GIC, Rome	Mme Maria Aïda Diop Wane Interprète
M. Mohammed Ali Ben Yedder Interprète	M. Malick Sy Interprète
M. M. Larbi Bennacer Interprète	Mme Vera Futscher Pereira Interprète
Mme Samah Iskandar Interprète	M. Migel Peixoto Interprète
Mme Elgalal Osman Interprète	Mme Patrica Roman Interprète
Mme Sroda Bedarida-Gaveh Interprète	Mme Graciella Lusso Interprète
Mme Sheila Cardno Interprète	Mme Yvonne Tarabal-Errea Interprète

LISTE DES DOCUMENTS

ARC/06/1	Ordre du jour provisoire annoté
ARC/06/2	Rapport sur les activités de la FAO dans la région (2004-2005), l'accent étant mis sur les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et les Objectifs du Millénaire pour le développement
ARC/06/3	Renforcer la compétitivité de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation des échanges afin de promouvoir la croissance économique
ARC/06/4	Programme africain sur les semences et les biotechnologies
ARC/06/5	Questions découlant de la trente-troisième session de la Conférence
<b>SÉRIE INF</b>	
ARC/06/INF/1	Liste provisoire des documents
ARC/06/INF/2	Ordre du jour provisoire
ARC/06/INF/3	Note d'information
ARC/06/INF/4	Déclaration du Directeur général
ARC/06/INF/5	Politiques et réglementations relatives aux biotechnologies dans la production alimentaire
ARC/06/INF/6	Les feux dans l'interface agriculture-foresterie
ARC/06/INF/7	Réforme agraire, politiques foncières et Objectifs du Millénaire pour le développement: interventions de la FAO et bilan de l'expérience acquise au cours de la dernière décennie

**ALLOCUTION DU PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL DE LA FAO****Bamako (Mali), 2 février 2006**

*M. le Président,  
M. le Premier Ministre,  
M. le Directeur général de la FAO,  
Mesdames et messieurs les Ministres,  
Mesdames et messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et messieurs,*

J'ai le plaisir et l'honneur d'exprimer, en mon nom et au nom de tous les États Membres de la FAO, nos plus sincères remerciements et notre gratitude au Président et, par son truchement, au Gouvernement et à l'illustre peuple du Mali pour l'hospitalité et la générosité remarquables qu'ils accordent à tous les participants de la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

Malheureusement, il ne m'est pas possible de citer par leur nom tous ceux qui méritent des félicitations et des remerciements, mais mon devoir m'appelle à remercier du fond du cœur le Ministre de l'agriculture et l'Ambassadeur Daga pour leur dévouement aux objectifs sacrés de la FAO et pour les efforts déployés sans compter, en vue de garantir l'excellente organisation de cette Conférence.

L'incomparable sens de l'histoire et de la civilisation associé au Mali, à Bamako et à Tombouctou, instaure un climat de sérénité, de confiance, d'espoir et d'optimisme dont se nourrissent tous les rassemblements de ce type pour asseoir leur succès.

*Monsieur le Président*, nous vivons dans un monde de prospérité globale et de richesse matérielle que personne n'était en mesure de prédire, même il y a cinquante ans. Le PIB mondial est supérieur à 40 000 milliards de dollars.

Certains pays bénéficient d'un revenu par habitant supérieur à 40 000 dollars par an. Mais chaque année, 25 000 enfants meurent de faim et de malnutrition et trois milliards de personnes vivent avec moins de deux dollars par jour. Autrement dit, pendant les cinq jours que nous passerons à Bamako, à tenter de définir de meilleures solutions pour garantir la sécurité alimentaire, plus de 125 000 enfants se coucheront le ventre vide pour ne plus jamais se réveiller.

Il n'en reste pas moins que le monde rapetisse à vue d'œil et s'apparente désormais à un Village mondial, comme certains aiment à le décrire. Or ce qui se passe dans une partie de ce village a des répercussions sur d'autres parties et ce, en l'espace de quelques heures, voire de quelques minutes.

Un tel monde, dirigé et géré par les mains invisibles chères aux économistes classiques, n'est plus envisageable. Le monde a besoin d'un cœur tangible, dont les battements résonnent à tous les coins du globe.

*Monsieur le Président,*

La FAO est, ou plutôt, peut être ce cœur tangible pour les questions liées à l'alimentation et à la nutrition, soit à un droit de l'homme absolument fondamental. Si la FAO n'existait pas, il serait grand temps de la créer.

Pendant ses soixante ans d'existence, l'Organisation dont le logo est « FIAT PANIS », « De la nourriture pour tous », a fourni des services remarquables aux personnes souffrant de la pauvreté et de la faim, en particulier dans le domaine du développement agricole à l'échelle mondiale.

Aujourd'hui, alors qu'elle a entamé sa soixante et unième année, la FAO se trouve à un tournant de son histoire. À l'instar de l'ensemble du système des Nations Unies, aussi bien le clairvoyant Directeur général de la FAO, digne fils de l'Afrique, M. J. Diouf, que les États Membres de la FAO, ont proposé des études, des évaluations, des réflexions et des visions visant à réformer la FAO pour en faire une organisation adaptée aux nouvelles réalités et aux nouveaux besoins de ses États Membres, mais également capable de tirer profit du grand nombre d'occasions offertes par le vingt et unième siècle pour faire face aux défis qui nous attendent.

Il nous faut espérer, rendre grâce à Dieu et agir au mieux de nos capacités pour faire en sorte que ces propositions de réforme soient un succès dont tous se souviendront pendant longtemps, en particulier les personnes souffrant de la pauvreté et de la faim.

*Mesdames et messieurs les Ministres,* vous êtes le premier groupe de penseurs et de décideurs à jeter les bases de changements novateurs et rationnels au niveau de la structure et du fonctionnement de la FAO, qui sera ainsi mieux à même d'atteindre les cibles du Sommet mondial de l'alimentation et du Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après* et les Objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir notamment de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition avant 2015. Je vous souhaite de fructueux débats.

*Chères sœurs, chers frères,* j'aimerais conclure sur une petite anecdote historique. À l'aube du deuxième millénaire, soit il y a plus de 1000 ans, la maison d'un soufi persan (Abolhassan Kraraghani) était ouverte à tous. À l'entrée, on pouvait lire: « À celui qui pénètre dans cette demeure, donne de la nourriture, ne demande pas quelle est sa foi. Parce que celui que le Tout Puissant a jugé digne de donner la vie est digne d'être nourri par Abolhassan ». C'est de telles convictions qu'il nous faut pour débarrasser à jamais le Monde de la faim et de la misère.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FAO PRONONCÉE À  
L'OCCASION DE LA VINGT-QUATRIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA  
FAO POUR L'AFRIQUE**

**Bamako (Mali), 2 février 2006**

*Excellence, Monsieur le Président de la République du Mali,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,*

C'est un honneur et un grand plaisir pour moi d'être aujourd'hui avec les participants à la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO dans cette capitale du Mali si chargée d'histoire et de symboles de l'épopée africaine des siècles passés.

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude au Président Amadou Toumani Touré, au Gouvernement et au peuple maliens, pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qu'ils nous ont réservés. Leur profond attachement à la dignité et à la solidarité des populations du continent berceau de l'humanité n'est plus à démontrer.

**(Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde)**

La faim et la pauvreté ont maintenant été reconnues comme les deux plus grands fléaux de l'humanité. Mais si le nombre de personnes affamées a baissé de 23 millions au cours de la première moitié des années 1990, il a augmenté de 20 millions au cours de la deuxième moitié de la même décennie. Pourtant, le Sommet mondial de l'alimentation (SMA) tenu en 1996 et celui du Millénaire ont fixé l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées au plus tard en 2015.

Au niveau mondial, la production alimentaire *per capita* a augmenté de façon régulière au cours des 30 dernières années. Pourtant, environ 852 millions de personnes sont actuellement sous-alimentées dans le monde, dont 815 millions dans les pays en développement, 28 millions dans les pays en transition et 9 millions dans les pays industrialisés. En 2000-2002, 27 pour cent de la population africaine, environ 210 millions de personnes, souffraient de sous-alimentation chronique. Si la tendance actuelle n'est pas inversée, le nombre de personnes sous-alimentées sur le continent augmentera d'ici 2015 et, à cette date, près de la moitié des pauvres du monde vivront en Afrique subsaharienne.

**Développement de l'agriculture en Afrique 2004-2005: les résultats**

**Production alimentaire**

L'Afrique est la seule région du monde où la production alimentaire moyenne par tête baisse de façon constante depuis 40 ans, alors que l'agriculture représente 17 pour cent du PIB, 57 pour cent des emplois et 11 pour cent des exportations.

La production animale a également du mal à répondre à la demande. Actuellement, le taux de croissance de l'élevage bovin est de 1,4 pour cent, celui des ovins de 2,5 pour cent et celui des caprins de 4,3 pour cent alors que la population s'accroît à un rythme de 2,6 pour cent par an.

Les importations de produits animaux souvent à des prix de dumping et de qualité douteuses augmentent, rendant le sous-secteur peu attrayant pour l'investissement.

### **Produits de la pêche et production aquacole**

Au cours des dix dernières années, la production de poissons en Afrique a baissé et la consommation par tête est passée de 8,8 kg en 1990 à environ 7,8 kg en 2001. Les eaux côtières sont surexploitées et les ressources halieutiques accusent une nette diminution. Pourtant, les immenses ressources des eaux continentales et de l'aquaculture demeurent sous exploitées. Il en résulte une augmentation des importations de poissons dont la qualité n'est pas bien contrôlée.

### **Le secteur Forestier**

Les forêts africaines remplissent des fonctions écologiques, économiques, sociales et culturelles importantes. Dans certains pays, le secteur forestier est le deuxième contributeur au PIB.

Les forêts du bassin du Congo sont le deuxième massif forestier tropical du monde après l'Amazonie. Pourtant, le taux de déforestation atteint plus de 600 000 hectares par an.

La FAO va donc continuer à œuvrer avec les gouvernements et les organisations sous-régionales pour développer des politiques et programmes de gestion durable des écosystèmes forestiers africains et de conservation.

### **Commerce des produits agricoles**

Le continent a contribué pour 1,2 pour cent au commerce mondial au cours des années 90, contre 3,1 pour cent dans les années 50. La part de l'Afrique dans les exportations agricoles mondiales a baissé sensiblement, passant de 8 pour cent en 1971-1980 à 3,4 pour cent en 1991-2000. Les importations de produits agricoles augmentent plus rapidement que les exportations depuis les années 60 et l'Afrique dans son ensemble est un importateur agricole net depuis 1980. Le déficit de sa balance agricole a atteint 20 milliards de dollars EU en 2001-2003.

La FAO continue d'apporter un appui multiforme aux pays africains, notamment dans le renforcement des capacités dans divers aspects du commerce agricole. Après la conclusion de l'accord-cadre de l'OMC, la FAO a organisé sept ateliers régionaux de « clarification », dont deux en Afrique, sur des questions techniques liées aux négociations commerciales. L'Organisation a aussi préparé des programmes régionaux pour les neuf communautés économiques régionales africaines en réponse aux exigences sanitaires et phytosanitaires de l'OMC. La FAO va poursuivre son travail d'analyse sur les questions majeures du commerce agricole international et fournir une assistance technique aux pays africains.

### **Les contraintes**

#### **Eau**

Seulement 7 pour cent des terres arables de l'Afrique sont actuellement irriguées, comparé à 38 pour cent en Asie. Ce chiffre n'est que de 4 pour cent en Afrique subsaharienne. La région utilise moins de 3 pour cent de ses ressources hydrauliques, le pourcentage le plus bas du monde en développement, comparé à 20 pour cent en Asie, 10 pour cent en Amérique du Sud. La croissance réelle du pourcentage des terres irriguées dans la région n'atteint qu'une moyenne de 0,88 pour cent par an et dans plusieurs cas les taux de croissance sont en fait négatifs. Une très grande priorité devrait être accordée à l'investissement en faveur de l'agriculture irriguée à cause de son important potentiel de sécurisation de la production et d'accroissement de la productivité.

### **Infrastructures rurales**

Par ailleurs, le réseau de routes rurales est largement insuffisant et les coûts de transport sont élevés. Les pratiques traditionnelles de stockage entraînent des pertes qui peuvent atteindre 40 pour cent de la récolte. Marchés, capacités de conditionnement et de réfrigération, centres d'abattages et ports de pêche notamment sont des infrastructures indispensables à une agriculture compétitive.

### **Engrais**

Le bas niveau actuel d'utilisation des engrais dans la région est une autre contrainte majeure à la productivité et à la compétitivité. Seulement 23 kg d'engrais sont appliqués sur chaque hectare de terre arable sur le continent par rapport à 151 kg en Asie. En Afrique subsaharienne, seulement 9 kg d'engrais sont utilisés par hectare. La vingt-troisième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, qui s'est tenue à Johannesburg en 2004, a recommandé que les chefs d'État et de gouvernement accordent la priorité au développement de l'industrie des engrais en Afrique en vue d'en augmenter l'utilisation par les agriculteurs. Je suis heureux de constater qu'un Sommet sur les engrais est prévu pour juin 2006 en vue d'approfondir cette question. La FAO est prête à apporter son appui à cette importante rencontre.

### **Déprédateurs et maladies**

Les déprédateurs et maladies transfrontières des animaux continuent de sévir en Afrique. Nous avons tous à l'esprit les dégâts importants causés par la récente invasion des criquets pèlerins et la sérieuse menace que représente aujourd'hui l'influenza aviaire. La FAO a toujours préconisé une approche fondée essentiellement sur la prévention, avec la formation des cadres nationaux à la détection précoce et au contrôle de ces fléaux, ainsi que la mobilisation d'expertise et des ressources financières internationales. L'initiative commune de la FAO et de l'OIE intitulée « Cadre global de contrôle progressif des maladies transfrontières des animaux », va dans ce sens avec l'objectif majeur d'un renforcement des services vétérinaires et des capacités nationales à travers des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud, mais aussi des réseaux régionaux pour mieux concevoir les moyens d'intervention et améliorer les connaissances.

Dans le domaine de la protection des plantes, des mesures sont aussi prises pour harmoniser les systèmes de quarantaine, surtout dans le cadre de la Convention internationale sur la protection des végétaux. La FAO anime aussi le programme africain relatif aux stocks de pesticides qui rassemble un grand nombre de partenaires. Un service de coordination du projet sera établi au Secrétariat du NEPAD, offrant ainsi une occasion supplémentaire de coopération entre les deux organisations.

### **Financement (au niveau national – 10 pour cent du budget national)**

Pour mobiliser les ressources adéquates, il est nécessaire que les Ministres africains de l'agriculture et leurs collègues des finances et de la planification travaillent ensemble pour le respect des engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement à Maputo en juillet 2003 d'allouer dans un délais de cinq ans, au moins 10 pour cent des ressources budgétaires nationales au développement agricole et rural.

La FAO continuera à collaborer avec l'Union africaine, le Secrétariat du NEPAD, la BAD, le FMI et d'autres institutions pour définir un mécanisme de suivi des affectations budgétaires tel que stipulé dans l'engagement de Maputo.



## **Le PDDAA et sa mise en oeuvre**

Depuis son adoption en janvier 2002 à Rome par les Ministres africains de l'agriculture, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique du NEPAD est devenu une des priorités des gouvernements dans la région. Un programme de cette nature doit demeurer dynamique en vue de refléter les priorités régionales en constante évolution et corriger les faiblesses. Conformément à la recommandation des chefs d'État et de gouvernement africains réunis à Maputo en juillet 2003 et à Syrte en février 2004, la FAO a préparé des projets de documents complémentaires sur les sous-secteurs de l'élevage, de la pêche et des forêts. Le document sur l'élevage a été approuvé à Kigali en décembre 2005 par les Ministres responsables de l'élevage de l'UA, tandis que les autres documents sont en cours de révision par les organes compétents de l'Union. La FAO apporte une assistance complémentaire pour assurer la synergie entre le Plan d'action de l'élevage du NEPAD et les plans d'action des communautés économiques et autres organisations régionales en Afrique.

La FAO a apporté son assistance technique à hauteur de 7 millions de dollars EU pour la préparation dans 48 pays des Programmes nationaux d'investissement à moyen terme du Programme détaillé et de projets d'investissement bancables. Ainsi, 200 de ces projets ont été finalisés pour une valeur de 7,3 milliards de dollars EU dans 37 pays.

Le programme spécial de sécurité alimentaire de la FAO est à présent opérationnel dans 44 pays africains. Dans 15 pays, il a été élargi pour devenir un programme national. De plus, 500 experts et techniciens de la coopération Sud-Sud du Programme spécial travaillent dans 25 pays africains. L'intégration des activités nationales et régionales est assurée par des programmes au niveau des Unions économiques régionales pour améliorer la qualité et harmoniser les normes zoo- et phytosanitaires.

## **Autres initiatives**

### **Semences**

Dans la région, seulement un tiers des semences est soumis à un système de contrôle, tandis que les deux autres tiers proviennent du secteur informel. Il convient donc d'établir de manière urgente des systèmes viables de production et de certification. A ce sujet, un programme africain de semences est en cours d'élaboration et sa mise en œuvre effective pourra contribuer à lever cette contrainte.

### **(Ordre du jour de la Conférence Régionale)**

La Conférence régionale examinera en particulier deux thèmes prioritaires:

- l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation en vue de promouvoir la croissance économique et,
- le Programme africain pour les semences et les biotechnologies.

### **Résultat de la trente-troisième Conférence de la FAO**

Quant à la trente-troisième Session de la Conférence de la FAO qui a eu lieu à Rome en novembre 2005, elle a adopté un budget de 765,7 millions de dollars EU pour l'exercice biennal 2006-2007, soit une croissance nominale zéro complétée par les dépenses de sécurité et 6 millions de dollars EU pour des programmes prioritaires. Cette Conférence a aussi examiné mes propositions de réforme de l'Organisation. Elle a approuvé, entre autres, certains changements de la structure organisationnelle du siège à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ainsi que la mise en œuvre des propositions de décentralisation dans une région et l'ouverture

d'un autre bureau sous-régional. A cet égard, j'ai décidé de commencer cet exercice par la région Afrique et la sous-région Asie centrale.

La FAO devra en outre mobiliser environ 15 millions de dollars EU de fonds volontaires pour couvrir les coûts de transition liés à la réforme.

Le Programme de travail et budget 2006-2007 est donc en cours d'ajustement, pour prendre en compte les changements initiaux dans la structure organisationnelle à la fois au Siège et dans les bureaux décentralisés, et pour mettre un accent particulier sur la diffusion des connaissances et le renforcement des capacités dans les pays en développement. En outre, je compte vous présenter un document sur le suivi de la Conférence et la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la FAO. J'espère que les propositions à ce sujet qui seront soumises au Conseil en novembre recevront votre soutien.

La Conférence a aussi décidé la convocation d'une Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, qui se tiendra du 7 au 10 mars prochain à Porto Alegre, au Brésil. Je compte sur une participation active des pays africains à cette rencontre.

### **(Événements annexes/Événements parallèles)**

Enfin, hier, la réunion ministérielle de l'Union Africaine a examiné la situation de la sécurité alimentaire en Afrique et la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique. L'établissement d'un système de suivi pour l'affectation d'au moins 10 pour cent des budgets nationaux à l'agriculture et au développement rural dans les cinq prochaines années ainsi que de la proposition de fusionner le Plan d'action global pour le Programme détaillé et celui de la Déclaration de Syrte sur l'agriculture et l'eau ont été discutés. La FAO est disposée à aider l'Union africaine à mettre en œuvre les décisions de la réunion. C'est pour moi l'occasion de remercier le Président de la Commission et le Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture pour l'excellente qualité de la coopération entre nos deux institutions.

### **Conclusion**

*Excellences,*

*Mesdames, Messieurs,*

Moins de dix ans nous séparent de 2015, date à laquelle les dirigeants du monde entier se sont engagés à réduire de moitié la faim et la pauvreté extrême. La dramatique situation actuelle exige un engagement politique au plus haut niveau national, sous-régional et continental, pour que les actions nécessaires et urgentes soient prises. De gros efforts ont été consentis par la FAO et les Ministères techniques, et aujourd'hui les programmes et projets bancables ont été préparés. Il faut maintenant que les Ministres de l'économie, des finances et du plan mettent en œuvre les engagements pris à Maputo et à Syrte par leurs chefs d'État et de gouvernement afin que disparaissent des grandes télévisions du monde les images d'enfants africains faméliques mourant de faim. La renaissance du continent ne serait que chimères et vœux pieux si les gouvernements doivent continuer à demander chaque année de l'aide d'urgence pour nourrir leur population.

Je souhaite plein succès à vos travaux et je vous remercie de votre aimable attention.

## ALLOCUTION D'OUVERTURE PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

**Bamako (Mali), le 2 février 2006**

*Monsieur le Premier Ministre Chef du gouvernement,  
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Messieurs les Présidents des Institutions de la République,  
Monsieur Jacques Diouf, Directeur général de la FAO,  
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames, Messieurs, les Représentants des Organisations internationales,  
Monsieur le Gouverneur du District de Bamako,  
Honorables Députés,  
Monsieur le Maire du District de Bamako,  
Monsieur le Maire de la Commune III du District de Bamako,  
Honorables invités,  
Mesdames, Messieurs,*

C'est avec une grande fierté, que le Mali, pays agro-pastoral par excellence, accueille cette vingt-quatrième Conférence régionale pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO).

Je souhaite une chaleureuse bienvenue à Bamako, à tous les participants, et exprime la sincère reconnaissance du peuple malien, à tous ceux qui ont oeuvré, en faveur du choix du Mali et contribué à la bonne organisation, de cette importante rencontre.

Mes sincères remerciements, vont à mon frère Jacques Diouf, Directeur général de la FAO, pour son implication personnelle et celle de son Organisation, dans la préparation de la Conférence.

C'est aussi le lieu, pour moi, de lui réitérer toutes nos félicitations, pour sa brillante réélection, à la tête de la FAO.

La confiance, que les États Membres viennent de lui renouveler, est le plus éloquent témoignage du remarquable travail accompli, à la Direction de la FAO.

Le Mali est fier d'avoir coparrainé sa candidature.

En vous, Monsieur le Directeur général, nous apprécions l'homme de conviction, votre foi dans les potentialités de l'agriculture africaine et les multiples combats que vous menez, pour permettre à notre continent de tirer profit de cette richesse.

Vous pouvez compter sur le soutien constant et déterminé du Mali.

J'exprime aussi toute notre satisfaction au président de la commission nationale d'organisation de la conférence et à l'ensemble de ses collaborateurs pour le travail accompli.

J'y associe notre ambassadeur auprès de la FAO, à Rome, et tout son personnel qui se sont mobilisés pour la cause depuis de longs mois.

*Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames, Messieurs,*

La Conférence régionale de Bamako se tient moins d'un an après les graves difficultés alimentaires, engendrées au Sahel, par les conséquences d'une mauvaise pluviométrie et une invasion acridienne de grande ampleur.

L'insécurité alimentaire qui en résulte a été une épreuve douloureusement vécue dans certaines de nos contrées. Nos États ont mis en œuvre les politiques d'urgence appropriées pour faire face à cette situation de précarité alimentaire.

Mais je puis vous dire combien ces moments sont pénibles pour un homme d'État, car le droit à l'alimentation est le tout premier des droits que nous devons garantir à nos populations.

Cette crise alimentaire a ravivé, en moi, le terrible souvenir de la grande sécheresse qui a frappé le Sahel et d'autres régions du continent, entre 1968 et 1973, touchant 16 pays, des îles du Cap-Vert jusqu'en Éthiopie, et qui a atteint son point culminant entre 1972 et 1973.

Jeune Officier de l'armée malienne, à l'époque, j'ai participé aux opérations de ravitaillement en vivres, par pont aérien, des régions nord, affectées par la famine.

J'ai été témoin:

- des affres de la famine dans les camps de sinistrés;
- de l'état d'extrême souffrance des enfants;
- des difficultés des communautés;
- du manque d'eau;
- de la perte du cheptel, première richesse locale;
- de la dégradation de l'écosystème;
- du déplacement des populations;
- de l'altération du tissu social;
- et surtout des coups portés à l'orgueil et à la dignité d'hommes et de femmes, si fiers.

Nous ne mesurerons jamais l'impact social, culturel, économique et financier de la grande sécheresse sur les régions nord du mali.

L'apport de l'armée a été décisif dans la gestion des secours alimentaires d'urgence, mais cette opération restera, parmi les moments les plus rudes de ma vie de soldat.

Un peu plus de trente ans après, en 2004, chef de l'État, j'ai vécu difficilement les conséquences d'une insécurité alimentaire qui a touché aussi bien les hommes que le cheptel.

L'arrêt précoce des pluies et leur mauvaise répartition.

L'invasion des criquets pèlerins et d'autres prédateurs des cultures ont entraîné une flambée des prix, jamais observée, à la faveur de pratiques spéculatives et de rétention de stocks de céréales et d'aliments bétail.

Je sais à quel point nos compatriotes ont souffert de cette situation malgré les efforts de l'État qui a procédé à une distribution gratuite de céréales dans les zones les plus affectées et supprimé la TVA sur les importations de céréales. Ces deux mesures ont coûté plus de 22 milliards de FCFA.

Nous avons bénéficié du concours précieux de certains de nos partenaires pour faire face à cette crise alimentaire.

Nous soulignons d'autant plus fortement que la célérité n'a pas toujours été le maître mot dans la mobilisation de l'aide.

La communauté internationale a fait montre de timidité dans son soutien à la lutte contre les criquets.

Mais, ses appels n'ont jamais reçu la réaction rapide que commandait le danger.

S'agissant de l'assistance alimentaire, nous avons eu, parfois, le sentiment que les mots ne suffisaient pas pour émouvoir certains, en l'absence d'images parmi les plus insoutenables.

L'aide alimentaire d'urgence doit être mobilisée dans des conditions conformes à son objet, loin des querelles d'école inutiles.

Il se chiffre à 35 000 tonnes de céréales sèches par an, alors que la consommation mensuelle de maïs, de mil, et de sorgho est de l'ordre de 146 000 tonnes.

Le programme de restructuration du marché céréalier, qui organise notre sécurité alimentaire, est un engagement du Gouvernement malien.

Mais nous devons accepter de reconnaître ses limites et la nécessité de le réactualiser.

*Mesdames, Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Directeur général,  
Mesdames et Messieurs,*

Les problèmes de sécurité alimentaire ne sont pas une fatalité à laquelle l'Afrique serait condamnée.

D'autres continents ont été confrontés au même défi et l'ont relevé au prix de l'engagement et de politiques agricoles résolument volontaristes.

L'Afrique ne doit pas aussi avoir une grande ambition pour son agriculture. Nos potentialités sont énormes, mais elles sont largement sous-exploitées.

Le Mali, qui vous accueille aujourd'hui, illustre parfaitement ce paradoxe. Nos ressources en terre sont importantes, notamment dans le Delta central du Niger s'étendant de Djénné à Tombouctou sur une superficie de l'ordre de 35 000km<sup>2</sup>.

Le delta du Niger compte parmi les plus grandes plaines inondables du monde.

Il constitue la plus vaste zone humide cultivable d'Afrique de l'Ouest et la deuxième du continent africain après le Delta de Okavango au Botswana.

Nous ne manquons pas non plus d'eau, car notre pays est desservi par les deux plus grands fleuves d'Afrique de l'Ouest sur plus de 2 400 km.

Un pays qui dispose de ces atouts, la terre et l'eau, qui sont les deux mamelles de toute agriculture, a-t-il le droit d'avoir faim ?

La réponse est assurément non !

Il nous faut dès lors interroger nos systèmes de production qui sont largement tributaires de la disponibilité et de la répartition des pluies, mettant ainsi nos agricultures dans une situation de vulnérabilité permanente.

À la lumière de constat, le choix qui s'impose à nous consiste à relever un double défi: le défi de la production et de la productivité d'une part; celui de la commercialisation et de la compétitivité sur un marché mondialisé, d'autre part;

Nous avons la capacité d'agir sur la production et la productivité par une politique de modernisation de notre agriculture, en jouant sur les facteurs de succès que sont:

- la maîtrise de l'eau
- l'aménagement des terres;
- l'utilisation des engrais;
- la protection des cultures;
- la promotion de la recherche agricole et de l'innovation technologique.

La Conférence de Bamako se penchera sur ces différents volets, qui demeurent le socle de toute « Révolution verte ».

Vos conclusions seront donc, à coup sûr, une source d'inspiration pour les États.

*Monsieur le Directeur général,  
Mesdames, Messieurs les Ministres,*

Le Mali a pris la ferme résolution de ne plus abandonner son sort aux aléas climatiques.

À cet effet, nous avons engagé un vaste programme d'aménagement des terres, qui porte sur plus de 50 000 hectares en maîtrise partielle ou totale de l'eau.

Parallèlement, l'État a initié une «Loi d'Orientation Agricole», dont le processus d'élaboration a associé tous les acteurs du monde rural et leurs organisations représentatives.

La «Loi d'Orientation Agricole» vise à offrir les outils et les garanties nécessaires à l'émergence d'une agriculture moderne, basée sur des objectifs de production élevée et une productivité optimale.

La Loi d'Orientation est une vision globale du développement rural. Son champ couvre le secteur primaire dans sa totalité.

Le développement et la valorisation des productions animales et halieutiques y sont largement pris en compte.

Il en est de même de la gestion des ressources forestières et fauniques, du statut de l'exploitant, qui est un élément clé du succès des réformes envisagées.

La mise en place d'un cadre global aussi incitatif et attractif suscitera, nous l'espérons ardemment, une mobilisation plus conséquente de l'investissement privé pour le développement de l'agriculture au sens large, de la production à la transformation.

L'apport du secteur privé complètera avantageusement les efforts de l'État.

Il me plaît de souligner que le Mali consacre 14% de ses ressources budgétaires à l'agriculture, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par la déclaration de Maputo, à l'initiative de l'Union Africaine.

C'est la convergence de toutes ces initiatives qui conduira notre pays à la souveraineté alimentaire, dont la sécurité alimentaire est composante.

C'est aussi à ce prix que nous offrirons de meilleures perspectives d'emploi aux jeunes ruraux qui sont, on ne le dit pas assez souvent, la frange de notre jeunesse la plus touchée par la crise du chômage, le sous-emploi.

*Mesdames, Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Directeur général,*

Cette vingt-quatrième Conférence régionale constitue, pour nous, une tribune idéale, pour remercier la FAO pour toute l'assistance qu'elle apporte au Mali dans les situations d'urgences et pour son appui au processus de mutation de notre Agriculture.

L'organisation, qui vient de célébrer son soixantième anniversaire, peut être fière de son engagement dans divers domaines parmi lesquels:

- La sécurité alimentaire,
- La lutte contre les déprédateurs de toutes sortes et les maladies transfrontalières des animaux,
- La réglementation du commerce des pesticides et autres substances chimiques réputées dangereuses,
- La promotion de la coopération Sud-Sud.

Dans cette œuvre, le Docteur Jacques Diouf a incontestablement apporté sa touche personnelle.

Je tiens à lui confirmer le soutien du Mali à la mise en œuvre des réformes de la FAO qu'il a entreprises, avec l'ambition de garantir un fonctionnement plus efficient de l'Organisation, la valorisation des compétences locales et la fourniture de services de plus grande proximité à nos pays.

C'est sur cette note de confiance de la FAO et de l'agriculture africaine que je souhaite plein succès à vos travaux et un excellent séjour au Mali à tous les participants !

**Je vous remercie de votre attention.**

**ALLOCUTION DE CLÔTURE PRONONCÉE PAR LE PREMIER MINISTRE ET  
CHEF DE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI**

Bamako (Mali), le 3 février 2006

*Mesdames, Messieurs les Membres du Gouvernement du Mali,  
Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,  
Mesdames, Messieurs les Présidents des Institutions de la République du Mali,  
Monsieur le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et  
l'agriculture (FAO),  
Monsieur le Président indépendant du Conseil de la FAO,  
Mesdames, Messieurs les Chefs de Missions diplomatiques et consulaires,  
Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations sous-régionales et internationales,  
Monsieur le Gouverneur du District de Bamako,  
Monsieur le Maire du District de Bamako,  
Monsieur le Maire de la Commune IV,  
Honorables Invités,  
Mesdames, Messieurs,*

L'honneur me revient à présent, au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Son Excellence Monsieur Amadou Toumani Touré, de procéder à la clôture des travaux de la vingt-quatrième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

Tout d'abord, je voudrais exprimer la satisfaction de mon gouvernement et de l'ensemble du peuple malien pour votre participation et vos contributions combien efficaces et constructives à cette rencontre qui a été pour nous, une occasion de renouveler notre soutien aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Je voudrais ensuite vous féliciter pour la qualité des débats; ce qui nous a permis d'aboutir à des recommandations pertinentes dont la mise en œuvre, j'en suis convaincu, offrira l'opportunité au continent africain de résorber le retard qu'il accuse aujourd'hui, et de mettre le cap sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

*Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,*

Nous sommes convenus que les principaux thèmes abordés par la présente rencontre traduisent parfaitement nos préoccupations communes en matière de développement de l'agriculture durable et de sécurité alimentaire. Cette dernière notamment, indispensable à tout développement durable, revêt une importante toute particulière pour notre continent.

Au cours de vos débats francs et fructueux, vous avait fait le diagnostic de la situation de l'agriculture africaine et de la sécurité alimentaire, et mis en exergue les défis majeurs et les moyens envisageables pour les relever.

*Mesdames, Messieurs,*

Vous avez particulièrement noté que le renforcement de la compétitivité de l'agriculture, au sens large du terme, est une condition essentielle à la croissance économique et au



développement de l'Afrique; et que pour y parvenir, il faut accroître la production par l'amélioration de la productivité, la réduction des coûts de production et l'augmentation, grâce à des stratégies commerciales efficaces de la valeur de la part de marché de notre continent dans les échanges mondiaux, un meilleur désenclavement des zones de production et un plus grand accès des producteurs à l'électrification rurale.

Vous avez par ailleurs relevé que l'agriculture africaine se caractérise par sa forte dépendance et sa soumission aux aléas climatiques, une dégradation inquiétante de la situation agricole et alimentaire, une pression démographique avec toutes les conséquences y afférentes, et une faible exploitation des potentiels de croissance agricole.

C'est sur la base de constat que vous vous êtes investis dans la recherche des voies les plus appropriées pour un renversement de cette situation. À cet effet, vous avez si opportunément mis en exergue, entre autres:

- le renforcement de la capacité de prestation des services de recherche et de vulgarisation dans la génération et la diffusion de technologies et techniques d'intensification des systèmes de production adaptés aux conditions locales;
- l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies participatives d'une utilisation accrue des engrais minéraux;
- le développement des technologies de l'irrigation et des aménagements hydroagricoles;
- l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour établir les liens entre les agriculteurs et les marchés, d'une part, et pour encourager le partenariat entre secteurs public et privé en vue d'améliorer l'accès des producteurs au financement, d'autre part.

*Mesdames, Messieurs,*

Concernant les semences et l'utilisation des biotechnologies, vous vous êtes accordés sur l'opportunité de la réalisation d'un Programme africain sur les semences et les biotechnologies dont la mise en œuvre, en synergie avec les Programmes nationaux, permettra au continent de disposer du capital de semences pour une agriculture performante.

Toutefois, dans la mesure où les biotechnologies agricoles modernes font encore l'objet de très fortes controverses, vous avez appelé à prendre des initiatives nationales, sous-régionales et régionales visant notamment à renforcer les capacités en matière de formulation des cadres réglementaires nationaux et la mise en place d'outils de diagnostic/analyse des organismes génétiquement modifiés.

*Mesdames, Messieurs,*

En ce qui concerne la pratique séculaire des feux de brousse, vous avez préconisé, à juste raison, le renforcement des capacités de nos pays et des producteurs dans la prévention, la maîtrise et la gestion de ce fléau.

Au cours des échanges, il est ressorti l'opportunité d'organiser le Sommet mondial sur les Réformes agraires. Cependant, eu égard à la sensibilité de la question, vous avez, dans la

recherche de stratégies et mesures d'accompagnement permettant un meilleur accès des producteurs au foncier, formulé deux recommandations majeures à savoir:

- la mise en place de politiques cohérentes de gestion du foncier intégrant les dimensions sociale, politique et économique, assorties de cadres législatifs favorables aux investissements et sauvegardant les intérêts des petites exploitations sur lesquelles repose encore l'essentiel de la production agricole du continent; et
- l'instauration d'un cadre de dialogue et de consultation impliquant une forte participation des communautés à la base.

*Mesdames, Messieurs,*

Au cours de votre session plénière, vous avez également traité des propositions de réforme de l'Organisation introduites par le Directeur Général à la Conférence de novembre 2005.

Les propositions révisées qui en ont découlé ont fait l'objet d'un examen approfondi et d'une approbation unanime par votre présente session.

Je vous exhorte par conséquent, à rester vigilants quant à leur mise en œuvre et à soutenir fermement le Directeur Général, Jacques Diouf, face à ce nouveau défi.

Le Mali se joint également à vous pour féliciter la FAO pour les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de ses activités en Afrique, notamment dans les domaines de la protection des végétaux et de la sécurité alimentaire. Cependant, il convient de renforcer ces acquis en prenant en compte les avis que vous venez de formuler.

*Mesdames, Messieurs,*

Je voudrais en cette circonstance, réitérer au nom du Gouvernement et du peuple maliens mes sincères remerciements et ma profonde gratitude à l'endroit de l'ensemble des pays membres de la FAO pour la marque de confiance qui nous a été témoignée en nous conférant la présidence de la Conférence.

En recevant le témoin, nous mesurons toute l'ampleur de notre responsabilité. Aussi, voudrais-je saisir l'occasion pour vous donner l'assurance que mon pays ne ménagera aucun effort pour accomplir cette mission à hauteur de votre attente.

Nous félicitons la République sœur du Kenya du choix porté sur elle pour abriter la vingt-cinquième session de la Conférence. D'ores et déjà, nous l'assurons de notre disponibilité à l'appuyer dans l'organisation de cette rencontre et lui faire partager l'expérience acquise en la matière.

Avant de terminer, je voudrais encore une fois féliciter tous les participants pour leur contribution appréciable à la qualité des débats et pour la pertinence des résultats obtenus.

En souhaitant à nos illustres hôtes un bon retour dans leur pays respectifs, je déclare close la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

Je vous remercie de votre aimable attention.

## RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA VINGT-QUATRIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

**Bamako (Mali), 30 - 31 janvier 2006**

### **I. INTRODUCTION**

#### **Organisation**

1. Le Comité technique de la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique s'est réuni les 30 et 31 janvier 2006 au *Centre international de conférence* (CIC) de Bamako (Mali).

2. Ont participé à cette réunion 189 délégués (y compris 25 de niveau ministériel) de 40 États membres de la région, deux observateurs d'États Membres situés en dehors de la région, cinq représentants d'institutions spécialisées des Nations Unies et 34 observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des délégués est reproduite à l'Annexe B.

#### **Cérémonie d'ouverture (point 1)**

3. La réunion du Comité technique de la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique a été présidée par le Représentant du Ministre de l'agriculture de la République d'Afrique du Sud, M. Masiphula Mbongwa, qui était Président sortant. Il a transmis aux participants ainsi qu'à la population du Mali les salutations de la population sud-africaine et exprimé ses remerciements pour l'hospitalité remarquable du pays hôte à l'égard des délégués. Il a rappelé aux participants qu'il convenait de continuer à appliquer les résolutions convenues à Johannesburg en 2004, lors de la vingt-troisième Conférence régionale pour l'Afrique, en vue du développement de l'agriculture africaine, comme indiqué dans le PDDAA. Enfin, le Président sortant a signalé qu'il transmettait avec plaisir au Mali le bâton de commandement de l'Afrique pour les questions agricoles.

4. Le Sous-Directeur général et Représentant régional de la FAO pour l'Afrique, M. Oloche Anebi Edache, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf. Il a remercié, au nom de la FAO, le Gouvernement de la République du Mali, qui a accueilli cette conférence et a mis à sa disposition les excellentes installations du Centre international de conférence de Bamako. Il a également remercié le Comité national d'organisation pour son travail acharné. Il a noté qu'à l'occasion de la Conférence, de nombreuses expositions et manifestations parallèles seront organisées par les autorités nationales, pour rendre encore plus attrayant le séjour des participants au Mali.

5. Il s'est référé à la dernière Conférence tenue à Johannesburg, en Afrique du Sud, en mars 2004, qui avait adopté à l'unanimité des recommandations concrètes destinées à garantir l'application du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine aux niveaux national, régional et continental.

6. Il a appelé l'attention des délégués sur la situation de la sécurité alimentaire à l'échelle du continent: le nombre de personnes souffrant de la faim et de l'insécurité alimentaire en Afrique devrait rester constant jusqu'en 2015 si la tendance actuelle se maintient. Pour la

plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la situation est même pire qu'au cours des 30 dernières années. Les troubles intérieurs sévissant dans plusieurs pays, les catastrophes naturelles comme les sécheresses et les invasions de criquets pèlerins sont venues encore aggraver cette situation. Si elle veut atteindre l'Objectif du Millénaire pour le développement n° 1, la région devra accélérer considérablement le rythme de la lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne l'effort commun déployé par les États Membres pour trouver des solutions durables à la crise alimentaire de la région et d'autres questions émergentes, les délégués ont été invités à étudier et à débattre les deux principaux documents présentés pour examen:

- a. Renforcer la compétitivité de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation des échanges afin de promouvoir la croissance économique;
- b. Programme africain sur les semences et les biotechnologies.

7. En outre, les documents d'information ci-après ont été présentés aux délégués:

- Politiques et réglementations relatives aux biotechnologies dans la production alimentaire;
- Les feux dans l'interface agriculture-foresterie;
- Réforme agraire, politiques foncières et Objectifs du Millénaire pour le développement: interventions de la FAO et bilan de l'expérience acquise au cours de la dernière décennie;
- Nouvelles approches de l'accès à l'information dans le cadre de WAICENT.

8. Le Sous-Directeur régional et Représentant régional de la FAO pour l'Afrique a ensuite invité les délégués à examiner ces documents et à présenter des recommandations qui aideraient leur gouvernement à formuler et appliquer des politiques propres à améliorer l'agriculture et la production vivrière dans la région. En conclusion, il a réaffirmé que la FAO s'engageait à mettre ses compétences techniques et son expérience au service de tous les États Membres de la région.

9. Dans son allocution d'ouverture, le Ministre de l'agriculture de la République du Mali, Son Excellence M. Seydou Traore, a souhaité la bienvenue aux délégués et observateurs et a déclaré que son pays était honoré de pouvoir accueillir la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO. Il a félicité le Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf, pour sa brillante réélection, qui témoignait du bon travail accompli par la FAO et reconnaissait son engagement à éradiquer la faim. L'Afrique tout entière partage cette vision d'un monde libéré de la faim, mais la réalisation de cet objectif exige la définition de politiques et programmes adaptés aux réalités des pays et rend nécessaire un renforcement de la coopération sous-régionale dans le cadre du PDDAA du NEPAD.

10. Il a rappelé l'engagement des pays africains concernant la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim et de la pauvreté d'ici 2015. Or, 10 ans avant cette échéance, il apparaît que la pauvreté a augmenté en Afrique subsaharienne entre 1990 et 2001, alors qu'au niveau mondial elle avait baissé, passant de 30 à 20 pour cent. L'Afrique n'a pas intégré les acquis de la Révolution verte, dont avait su tirer profit l'Asie. L'Afrique a une agriculture à faibles intrants et à faible productivité, qui n'utilise que 9 kg d'engrais par hectare, par rapport

à 100 kg en Asie du Sud-Est et 200 kg dans les pays industrialisés. En outre, moins de 10 pour cent des terres arables sont irriguées en Afrique, par rapport à 40 pour cent en Asie.

11. Son Excellence M. Seydou Traore a appelé au développement des semences, des technologies et des infrastructures rurales, à la promotion de l'investissement privé, au renforcement des capacités de lutte contre les maladies transfrontières et à la formulation et mise en application du Programme panafricain d'éradication de la péripneumonie contagieuse bovine. Il a déclaré attendre avec intérêt la prochaine Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, qui se tiendra à Porto Alegre, au Brésil. Il a souligné la nécessité d'un cadre législatif pour toutes les actions nécessaires et a reconnu l'aide fournie, à cet égard, par la FAO. Le Mali, sous l'impulsion de Son Excellence Amadou Toumani Touré, Président de la République, formule actuellement une Loi d'orientation agricole. Il a insisté sur l'importance de la valorisation des ressources humaines pour la mise en oeuvre des recommandations émanant de cette conférence, notamment pour la lutte contre des maladies telles que le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA. Il a souhaité aux délégués un agréable séjour au Mali et a déclaré ouverts les travaux du Comité technique de la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

### **Élection du Président, des Vice-Présidents et des Rapporteurs**

12. Les participants ont élu à l'unanimité M. Zana Sanago, Secrétaire permanent du Ministère malien de l'agriculture, au poste de président.

13. Les participants ont ensuite élu, par acclamation, les autres membres du bureau, comme suit:

Premier Vice-Président: Angola  
M. Pedro Agostinho Kanga  
Directeur du Cabinet de la coopération et des relations internationales

Second Vice-Président: République du Congo,  
Mme Georgette Bamana Dandou  
Directrice générale de l'agriculture au Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche

Rapporteur: Afrique du Sud  
Mme Vangile Titi  
Directrice générale adjointe  
Département de l'agriculture  
Afrique du Sud

Co-Rapporteur: Algérie  
M. Ait Amer Meziane Aomar  
Directeur d'études  
Ministère de l'agriculture et du développement rural

14. **Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.** Les participants ont adopté l'ordre du jour et le calendrier, en notant que le document ARC/06/INF/5 portait désormais le titre suivant: « Politiques et réglementations relatives aux biotechnologies dans la production

alimentaire ». L'ordre du jour est reproduit à l'Annexe A et la liste des documents figure à l'Annexe C.

## II. QUESTIONS À DÉBATTRE

### **Renforcer la compétitivité de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation des échanges afin de promouvoir la croissance économique (ARC/06/3)**

15. Le Comité technique s'est félicité de la présentation de ce point de l'ordre du jour par la FAO, qui décrivait les questions et enjeux inhérents au renforcement de la compétitivité dans toute la filière des approvisionnements, en examinant les facteurs liés à la production, à la commercialisation et aux infrastructures sur les marchés nationaux, intrarégionaux et d'exportation. Le document examine également les politiques macroéconomiques, comme les politiques monétaires, budgétaires et douanières nationales, qui jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la compétitivité de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation afin de promouvoir la croissance économique et il souligne les stratégies et les mesures à mettre en place pour améliorer la compétitivité.

16. Le renforcement de la compétitivité de l'agriculture (comprenant les cultures, l'élevage, les forêts et les pêches) est une condition essentielle à la croissance économique et au développement de l'Afrique et il faut, pour y parvenir, accroître l'efficacité de la production de manière à améliorer la productivité et à réduire les coûts de production. On peut également encourager la compétitivité en augmentant la valeur de la part de marché dans les échanges mondiaux, grâce à des stratégies commerciales efficaces.

17. Le Comité technique, lors de son examen de la mondialisation, a passé en revue le document présenté par la FAO et a approuvé l'analyse des enjeux qu'il contient, en notant que deux facteurs essentiels affectent la compétitivité agricole. Concrètement, il a été noté qu'il fallait examiner les contraintes empêchant les économies d'échelle, dans la mesure où la plupart des agriculteurs d'Afrique sont des petits paysans éparpillés sur un grand territoire et ont un accès limité aux intrants, ce qui explique leurs coûts élevés de production. En même temps, sur les marchés mondiaux, les producteurs africains sont confrontés à une concurrence déloyale dans les échanges mondiaux car les pays développés subventionnent leurs agriculteurs. En fait, les subventions versées par les pays en développement sont une entrave à l'augmentation de la compétitivité agricole de l'Afrique.

18. Les participants ont noté que l'agriculture africaine utilisait peu d'intrants et était caractérisée par une faible productivité; il faudrait donc élaborer des stratégies pour une utilisation accrue d'engrais, d'autres systèmes d'amélioration de la fertilité des sols et la mécanisation agricole. Il a toutefois été noté que l'agriculture pouvait devenir compétitive en renforçant les exploitations familiales, qui sont le pilier de l'agriculture, tout en encourageant l'adoption d'une optique commerciale en agriculture.

19. D'importants résultats ont été obtenus au cours des dernières années, comme l'augmentation de la production céréalière, facilitée par un environnement porteur. Cela montre que les politiques qui remédient au manque de services d'appui et aux faibles prix des produits de base jouent un rôle fondamental dans la compétitivité, car elles ont une incidence sur différents aspects de la production.

20. Les technologies doivent être adaptées aux conditions locales et il convient de renforcer la recherche moyennant la valorisation des ressources humaines. Il faudra s'attacher en particulier à élaborer des technologies qui contribuent à améliorer l'agriculture pluviale, tout en appuyant des technologies d'irrigation et de collecte de l'eau à petite échelle et à faible coût, notamment pour les zones semi-arides et sujettes aux sécheresses.

21. Il faudrait envisager des stratégies regroupant les agriculteurs, les prestataires de services, les fournisseurs d'intrants, les entreprises de transformation, les négociants, les banques agricoles, etc., afin d'établir des partenariats nécessaires et d'élaborer des programmes cohérents de façon à stimuler la compétitivité. Des exemples éloquentes démontrent que ces arrangements de partenariat peuvent produire des résultats considérables.

22. Le commerce intrarégional pose des problèmes, notamment pour les pays sans littoral, et une attention particulière devrait être accordée aux infrastructures comme aux routes de desserte, aux voies ferrées et aux transports par voie navigable pour atteindre ces zones reculées; il faudrait également mettre en place des systèmes améliorés d'information sur la commercialisation.

23. Le développement des infrastructures – commercialisation, électrification, irrigation, transformation, etc. – constitue une contrainte fondamentale dans beaucoup de pays africains et il faudrait une action concertée de la part des gouvernements et un partenariat entre les secteurs public et privé pour encourager les financements dans ce domaine.

24. Une étude devrait être réalisée sur les mesures à prendre pour encourager les échanges entre pays africains. Il existe actuellement un manque de regroupement des ressources en matière de négociations commerciales et la FAO peut jouer un rôle dans les domaines suivants:

- i) renforcement des capacités afin de développer les compétences concernant les normes commerciales internationales et améliorer ainsi l'accès aux marchés;
- ii) analyse des produits de base pour lesquels les pays membres ont des avantages compétitifs et comparatifs;
- iii) études destinées à élaborer des politiques agricoles communes dans les Commissions économiques régionales.

La réunion technique a noté qu'il fallait prévoir dans quelle mesure la réunion de Hong Kong de l'OMC, qui s'est tenue en décembre 2005, allait affecter l'agriculture en Afrique. Il a toutefois été signalé que de nombreuses résolutions sont adoptées lors de telles réunions mais qu'elles sont rarement suivies d'effets et appliquées.

25. Les participants ont pris note de l'accès limité aux ressources financières ainsi que du manque de stratégies pour la mobilisation des ressources. La plupart des agriculteurs n'ont pas un accès direct aux services bancaires et les systèmes actuels de microfinancement sont inadéquats, d'où un faible niveau des investissements. Il faudrait améliorer les stratégies actuelles de microfinancement et élaborer une stratégie encourageant le partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour améliorer l'investissement et l'accès des agriculteurs. De plus, il faudrait des intermédiaires financiers et la FAO, en consultation avec des institutions spécialisées, peut contribuer à organiser des formations en matière de financement.

26. La compétitivité doit comprendre tous les aspects des systèmes agricoles au niveau de l'exploitation, qui incluent les cultures, l'élevage, les forêts et les pêches. Ainsi, il arrive souvent que des activités d'élevage viennent compléter les cultures et remplissent un rôle d'épargne et de financement.

27. Les investissements dans la recherche, le développement et la diffusion des technologies et dans le renforcement des capacités d'adaptation des technologies aux besoins des pays jouent un rôle crucial. Les activités à valeur ajoutée et la transformation jouent également un rôle essentiel dans l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles et, dans cette optique, des mesures appropriées devraient être prises dans les zones de production.

28. Les mesures d'ajustement structurel, débouchant sur la dissolution des offices de commercialisation et la privatisation de leurs fonctions ont laissé les petits agriculteurs sans aucun accès aux services d'appui, y compris aux informations commerciales. Il convient de concevoir des stratégies pour rétablir des liens entre les agriculteurs et les marchés, afin d'améliorer leur accès à des services fondamentaux et de faciliter la participation des agriculteurs au secteur agro-industriel.

#### **Programme africain sur les semences et les biotechnologies (ARC/06/4)**

29. Les semences comptent parmi les éléments les plus essentiels en ce qui concerne les moyens d'existence des communautés agricoles. L'Afrique n'a pas pu tirer pleinement profit des récentes avancées dans le secteur semencier, en raison principalement de la faiblesse de ses systèmes de production et de distribution de semences, de l'offre insuffisante en semences de qualité, du manque d'accès au matériel génétique amélioré, de la faible capacité d'initiative des petites et moyennes entreprises de production de semences et de l'application inadéquate des politiques semencières et des conventions et accords internationaux.

30. À sa session ordinaire tenue à Syrte (Libye) le 5 juillet 2005, l'Assemblée de l'Union africaine (UA), lors de l'analyse de l'importance des semences améliorées pour l'intensification de la production agricole et l'amélioration de la sécurité alimentaire sur le continent, a reconnu que les gouvernements africains ne pouvaient affronter seuls les défis posés par l'évolution du secteur semencier international et par les problèmes juridiques et techniques qui limitent les échanges de semences. Il a été proposé de créer un programme africain sur les semences et les biotechnologies pour définir une approche stratégique concernant le développement d'ensemble du secteur semencier et des biotechnologies en Afrique, compte tenu des différents besoins des pays et des régions. Toutefois, les représentants de la société civile présents à la Conférence ont demandé un moratoire de dix ans avant l'acceptation des OGM.

31. Les États Membres participant à la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique ont salué l'approche intégrée du Programme et ont approuvé la proposition de Programme africain sur les semences et les biotechnologies. Ils ont demandé à la FAO et à ses États membres de formuler un plan d'action, qui préciserait des activités détaillées, les échéances et les responsabilités respectives.

32. Les participants ont fait les recommandations suivantes afin d'améliorer la proposition:

- a) Des arrangements institutionnels devraient être clairement définis, en privilégiant les compétences africaines.



- b) Il faudrait éviter les chevauchements d'efforts en assurant la collaboration des organisations régionales et sous-régionales et en prenant en considération les programmes et initiatives existant sur les plans national, sous-régional et régional.
- c) Il faudrait identifier les priorités en vue d'une application progressive, en commençant par la production de semences des principales cultures, y compris des cultures fourragères et des essences forestières; la définition des politiques et des arrangements juridiques concernant les semences et les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; et enfin le renforcement des capacités sur des questions techniques telles que contrôle de la qualité des semences, aspects phytosanitaires et questions d'uniformité variétale et traçabilité, etc.
- d) Il faudrait encourager les instituts africains de recherche à relancer la recherche semencière et les gouvernements à améliorer les installations existantes.
- e) Les activités d'utilisation des biotechnologies pour l'amélioration des semences ainsi que l'initiative envisagée de renforcement des capacités pour la gestion des organismes génétiquement modifiés devraient se conformer aux conventions et protocoles pertinents.
- f) L'accès aux investissements devrait être facilité pour la mise au point, la production et le commerce des semences, y compris des fonds pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et il faudrait définir les conditions nécessaires pour accroître ces investissements.
- g) Les participants des États Membres de l'Union africaine ont demandé à recevoir un rapport d'avancement sur l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action au prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui se tiendra en juillet 2006 à Banjul (Gambie).
- h) Le budget du Plan d'action devrait refléter la nécessité de mettre fortement l'accent sur le renforcement des capacités et les services potentiels de financement, qui doivent être clairement définis. Lors de la révision du budget indicatif présenté dans le document, il faudra maintenir un certain équilibre en allouant plus de fonds au renforcement des capacités et à la mise à niveau des instituts de recherche.

### **Politiques et réglementations relatives aux biotechnologies dans la production alimentaire (ARC/06/INF/5)**

33. Les biotechnologies agricoles modernes sont devenues un thème très controversé qui polarise l'attention de la société civile autour des avantages et des risques potentiels de l'adoption des technologies du génie génétique et des produits qui en découlent dans les systèmes alimentaires et agricoles. L'Afrique, en tant que région, s'efforce de faire des choix en matière de politiques et de réglementations pour faire entendre sa voix dans le débat mondial actuel. Le présent document passe en revue les politiques et instruments réglementaires existants et résume les débats au niveau de la région en ce qui concerne les

produits génétiquement modifiés. Il contient des considérations générales et des recommandations en vue d'un dialogue mondial, sous-régional et régional sur le problème sensible de l'incorporation de produits génétiquement modifiés dans les systèmes alimentaires et agricoles en Afrique.

34. La synthèse introductive a suscité un vif intérêt des participants, qui ont noté avec satisfaction la complémentarité de cette question avec le Programme africain sur les semences et les biotechnologies.

35. Les participants ont appelé à prendre des initiatives nationales, sous-régionales et régionales visant à:

- i) renforcer les capacités en matière de formulation de cadres réglementaires nationaux;
- ii) renforcer les capacités humaines des Comités nationaux de biosécurité (sous l'angle masse critique et niveau d'expertise);
- iii) renforcer les capacités nationales et sous-régionales en matière de mise en place d'outils de diagnostic/d'analyse des OGM afin de pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause et conformément aux termes édictés par les conventions et protocoles en vigueur, ainsi que par les politiques nationales et les cadres juridiques.

36. Les participants ont également souligné la nécessité de bien saisir les avantages et risques liés à l'adoption et à l'utilisation de produits issus des biotechnologies et ont invité les instituts publics de recherche à jouer un rôle de premier plan dans la recherche sur les biotechnologies, tout en assurant une action efficace de sensibilisation et de partage de l'information.

37. Il a aussi été suggéré de prendre en considération l'ensemble des options biotechnologiques disponibles (y compris la sélection par marqueurs moléculaires, la micropropagation, les cultures tissulaires, le clonage, le transfert d'embryon et le génie génétique, etc.) suivant un « *continuum* », chaque option étant utilisée en fonction de ses caractéristiques, au cas par cas.

### **Les feux dans l'interface agriculture-foresterie (ARC/06/INF/6)**

38. Ce document, recommandé par la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique, a été présenté au Comité. Les conclusions des débats de la Conférence seront portées à l'attention de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique, qui tiendra sa quinzième session à Maputo (Mozambique) en mars 2006.

39. Le document met en lumière les faits saillants suivants:

- Le feu, qui a été utilisé par la population africaine depuis des milliers d'années, doit être considéré comme un phénomène naturel. Ce n'est pas le feu en soi qui pose problème, mais la manière dont il est utilisé (erronément).
- Le feu est probablement le moyen le plus ancien utilisé par la population pour aménager les terres et les ressources.

- Les feux utilisés pour la conversion en terres agricoles modifient à grande échelle les paysages.
- En Afrique, les feux représentent, selon les estimations, 24 pour cent des émissions totales de dioxyde de carbone dues à la biomasse brûlée au niveau mondial et près de 10 pour cent des émissions totales de CO provenant de toutes les activités humaines.
- Les feux sont une source de fumée, de particules, d'aérosol et de gaz précurseurs pour la production d'ozone troposphérique.
- Les systèmes de courant atmosphérique transportent les produits des feux loin de l'endroit où ils ont eu lieu. Durant ce transport, il y a une interaction entre les gaz et les aérosols, sous l'effet des rayons solaires, qui jouent un rôle de catalyse.
- Les brûlis réguliers peuvent avoir des effets négatifs sur la qualité des sols.
- Les programmes communautaires de gestion des ressources naturelles réalisés sur tout le continent offrent la possibilité de collaborer pour la gestion des feux.
- Les programmes de renforcement des capacités sur la gestion des feux au niveau local contribueront à améliorer la gestion et la maîtrise participatives des feux irréprimés.

Le document a été examiné par le Comité:

40. Les délégués ont souligné les effets négatifs des feux dans les zones rurales, où ils contribuent largement à la destruction d'arbres, de cultures et d'animaux d'élevage. Ils ont insisté sur la nécessité de sensibiliser les populations locales et de renforcer les capacités de prévention, maîtrise et gestion des feux.

41. Le Comité a en outre recommandé que la FAO, en collaboration avec des partenaires pertinents, s'efforce de préparer des manuels sur la maîtrise des feux ou fournisse des formations et des équipements aux brigades anti-incendie de village, comme cela est fait dans certains pays africains.

42. La question des effets de feux sur les émissions de carbone et les changements climatiques doit faire l'objet d'études plus détaillées. Le Comité a recommandé que la FAO et ses partenaires entreprennent des travaux sur cette question afin d'améliorer la compréhension et la connaissance des citoyens et des dirigeants politiques dans ce domaine.

43. Les délégués se sont félicités de la création de réseaux et de groupes de travail sur les feux en Afrique subsaharienne. Ils ont instamment invité la FAO à renforcer ces initiatives et à aider les pays à utiliser au mieux les données de télédétection pour la prévention et la maîtrise des feux de brousse, à différents niveaux.

44. Il a été fortement recommandé de suivre l'exemple du Mali, où les informations météorologiques sont portées à l'attention des citoyens pour les aider à éviter l'apparition de feux de brousse. Il a été recommandé que la FAO aide à diffuser des initiatives nationales efficaces de ce type auprès d'autres États Membres de la région.

**Réforme agraire, politiques foncières et Objectifs du Millénaire pour le développement: interventions de la FAO et bilan de l'expérience acquise au cours de la dernière décennie (ARC/06/INF/7)**

45. Le document d'information souligne que l'accès à la terre est un facteur crucial pour l'éradication de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté rurale, profondément ancrées en Afrique, où la majorité de la population est composée de petits exploitants ruraux et où près

de la moitié de la population vit dans des conditions de pauvreté. Il précise qu'il est essentiel de régler la question agraire pour assurer le développement durable, l'investissement et la croissance économique nationale. Le document souligne en outre que l'augmentation de la pression démographique provoque une pénurie de terres ainsi que la surexploitation et la dégradation des terres et des ressources naturelles et que la compétition et l'inéquité ont de graves conséquences pour les couches pauvres et marginalisées de la population.

46. Le document souligne que l'accès sûr à la terre est un précieux dispositif de protection, car il assure logement, aliments, revenus et moyens d'existence durables et il ajoute que des politiques foncières appropriées, l'amélioration des institutions et un accès sûr aux terres contribuent très largement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'Objectif 1 (éradication de la pauvreté et de la faim), l'Objectif 7 (interface urbaine et périurbaine et environnement durable) et l'Objectif 8 (partenariat mondial pour le développement). Selon le document, la promotion d'une large participation et l'habilitation des parties concernées moyennant un dialogue au niveau local et macroéconomique sont des mesures essentielles pour garantir une réforme agraire appropriée, équitable et juste.

47. En Afrique, il faut faire un certain nombre d'arbitrages pour trouver un juste équilibre et un dosage approprié des mesures visant à renforcer les politiques et les arrangements juridiques et institutionnels, par exemple: développement des petites exploitations ou des exploitations commerciales, régimes de droits statutaires ou coutumiers, étendue de la décentralisation de l'administration des terres, processus participatifs. Le document note que la FAO organisera en mars la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, qui se tiendra au Brésil, afin de créer une plate-forme mondiale durable d'échange, de partenariats et de coopération internationale renforcée.

48. Plusieurs membres du Comité ont évoqué l'expérience de leur pays en matière de formulation des politiques, de conception des cadres législatifs et de stratégies et processus d'application de la réforme agraire. Il a été noté que cette « sagesse » collective, née de l'échange d'expériences en matière d'analyse des enjeux, était essentielle pour faire progresser la réforme agraire et promouvoir un investissement durable en agriculture. De nombreux délégués ont noté que la CIRADR qui se tiendra en mars devrait constituer une plate-forme pour le renforcement de l'échange et du dialogue. Le Comité a remercié la FAO d'avoir remis à l'ordre du jour les questions foncières, en tant que priorité fondamentale du développement rural.

49. Plusieurs délégués ont précisé que la décentralisation était une priorité nationale dans le processus de réforme foncière et agraire, notamment pour assurer une utilisation et une gestion appropriées et durables des terres, et promouvoir l'investissement tout en encourageant la production des petits exploitants. L'accent a notamment été mis sur le renforcement de l'accès et sur les structures disponibles pour faciliter les processus d'enregistrement au niveau local afin d'encourager la sécurité de faire-valoir (par exemple, par des « guichets uniques »). Il a été noté que la sécurité foncière améliorerait la sécurité alimentaire, l'investissement et la compétitivité de l'agriculture pour les petites exploitations rurales et favoriserait la croissance professionnelle des agriculteurs et la modernisation de leurs méthodes de production.

50. L'enregistrement des différents droits a été reconnu comme un élément pertinent de la réforme foncière et agraire, notamment des droits coutumiers, collectifs et autres régissant le foncier. Il a été souligné que l'analyse du contexte local, c'est-à-dire l'analyse des exploitations agricoles existantes et des formes d'occupation des sols, était un élément

essentiel du processus de définition de politiques et stratégies appropriées pour une réforme agraire durable; une initiative de ce type sera bientôt entreprise par la SADC, en partenariat avec le Centre du PNUD pour les terres arides et le DFID.

51. Le Comité a pleinement reconnu que la réforme foncière et agraire n'était pas uniquement une question technique: elle comporte également des dimensions sociales économiques et politiques et revêt une importance fondamentale sur le plan national, ce qui exige des politiques audacieuses; de plus, il a été souligné que les sensibilités entourant les questions foncières appellent une certaine prudence ainsi que des processus itératifs et, surtout, le dialogue et la consultation à tous les niveaux pour garantir une solide participation et inclure toutes les parties prenantes et de tous les acteurs concernés.

52. Le Comité a mis l'accent sur les processus appuyant la gestion communautaire des arrangements de faire-valoir foncier tels que les processus d'administration des terres, y compris l'allocation, le partage des terres, la planification de l'occupation des sols, les transferts de terres, les legs et notamment le règlement des différends fonciers et la médiation. Les délégués ont souligné que les différends fonciers étaient une question qui méritait un appui complémentaire car ils revêtaient une importance croissante dans leur contexte, compte tenu de la diminution des terres disponibles, de l'augmentation de la désertification, de l'augmentation des conflits frontaliers et des migrations et de la poursuite des conflits entre agriculteurs et pasteurs. Il a été noté que les pratiques coutumières efficaces existant au niveau local devraient être utilisées dans la mesure du possible pour renforcer les processus de médiation pour le règlement des conflits et qu'il faudrait recourir à des commissions foncières locales.

53. Plusieurs délégués ont cité, parmi les questions plus préoccupantes, la pénurie croissante de terre et la fragmentation des exploitations agricoles. Il a été souligné qu'une question prioritaire à l'avenir sera la promotion de politiques équilibrées appuyant le remembrement des terres, l'agriculture commerciale et l'investissement tout en protégeant également les droits fonciers et les systèmes de production des petits exploitants. Plusieurs pays membres confrontés à cet enjeu ont souligné qu'il fallait arriver à un juste dosage entre, d'une part, l'investissement et l'agriculture axée sur le marché et, de l'autre, les exploitations agricoles familiales.

#### **Nouvelles approches de l'accès à l'information dans le cadre de WAICENT (ARC/06/INF/8)**

54. Il a été indiqué, lors de la présentation de ce document, que la FAO était en train de renforcer son rôle d'organisation détentrice de savoirs et le rôle actuel et futur du cadre de WAICENT en matière d'élaboration et de renforcement de ses politiques, processus et pratiques de création, d'acquisition, de saisie, de mise en commun et d'utilisation des connaissances a été mis en exergue. Il a également été indiqué que la FAO disposait d'un grand nombre d'archives numériques de données et d'informations disponibles en ligne qui sont très consultées par ses publics, et l'Organisation a élaboré des normes à l'appui de la gestion et de la diffusion efficaces de ces ressources. Celles-ci, et les normes qui les accompagnent, constituent les principaux éléments du cadre de WAICENT, et la FAO a créé des processus consultatifs internes et externes à l'appui et en faveur de leur utilisation.

55. Reconnaissant toute l'importance de son site Web, la FAO a entrepris un vaste recensement de ses publics, afin de déterminer leurs besoins, ce qui a abouti à l'élaboration d'une série de recommandations pour le développement du site et des processus d'appui.

56. La Conférence a pris acte des informations communiquées lors de la présentation de ce document et des efforts actuellement déployés pour permettre à la FAO de renforcer son rôle d'Organisation détentrice de connaissances.

### **III. AUTRES QUESTIONS**

57. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

### **IV. CONCLUSION**

#### **Adoption du rapport du Comité technique**

58. La réunion a adopté son rapport, après l'avoir examiné et y avoir apporté quelques modifications.

#### **Clôture de la réunion du Comité technique**

59. Dans son allocution de clôture, M. Zana Sanogo, Secrétaire permanent, Ministère de l'Agriculture de la République du Mali, a remercié la FAO de la qualité remarquable des documents rédigés en vue de la Conférence et les délégués, de leur participation dynamique et de leur diligence. Il a également remercié les Rapporteurs et le Secrétariat des longues heures passées à élaborer un rapport excellent et succinct, facilitant ainsi la tâche aux délégués qui ont été en mesure de l'adopter après n'y avoir apporté que quelques modifications.

**RAPPORT SUCCINCT DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE****Bamako (Mali), 31 janvier – 1 février 2006****1. Rappel des faits**

La Conférence des ministres de l'agriculture de l'Union africaine a reconnu et réaffirmé l'importance de l'agriculture et la nécessité pour l'Afrique de mettre à profit toutes ses potentialités pour augmenter la production vivrière et agricole de façon à garantir une sécurité alimentaire durable et la prospérité économique à ses populations. La Conférence a rappelé les nombreuses décisions et initiatives adoptées par les chefs d'État et de gouvernement africains pour faire face à la situation, notamment: (i) la rédaction du « Rapport sur la situation de la sécurité alimentaire » qui serait présenté à l'Assemblée chaque année au mois de juillet; (ii) l'intégration de l'application de la Déclaration de Syrte sur l'agriculture et l'eau dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), dont il sera fait rapport au Conseil exécutif à sa neuvième session, en juillet 2006; (iii) la demande visant à définir, en collaboration avec les États Membres et le Secrétariat du NEPAD, les principaux domaines relatifs à l'agriculture et au développement rural concernés par l'allocation de 10 pour cent du budget et à faire rapport régulièrement sur la question.

La Conférence des ministres de l'agriculture de l'Union africaine a été organisée le 31 janvier et le 1 février 2006 à Bamako (Mali) en vue d'examiner les rapports rédigés par la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat du NEPAD et d'en débattre, tel que requis par l'Assemblée.

**2. Participation**

Les États Membres de l'Union africaine suivants ont participé à la Conférence: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Les organisations, institutions et organismes suivants ont également participé à la Conférence: NEPAD, COMESA, CEEAC, CEDEAO, SADC, UMA, CILSS, UEMOA, FARA, FAO, FIDA, IFDC, IFPRI, UNECA, PAM.

**3. Élection du Bureau**

Le président chargé de la séance d'ouverture a invité le bureau, tel qu'il avait été constitué lors du sommet de l'Union africaine tenu récemment à Khartoum, à présider la session.

Présidence:	République du Congo
1 <sup>re</sup> Vice-Présidence:	Soudan
2 <sup>e</sup> Vice-Présidence:	Égypte
3 <sup>e</sup> Vice-Présidence:	Namibie
Rapporteur:	Mali

#### 4. Examen du rapport d'experts

À l'issue des présentations et des débats, la Conférence a formulé les recommandations suivantes.

##### 5.1 État de la sécurité alimentaire en Afrique

**La Conférence a examiné les tendances régionales relatives à la sécurité alimentaire et a noté que** bien que la proportion de personnes souffrant de sous-alimentation en Afrique ait diminué de 2 points de pourcentage (de 29 à 27 pour cent), le chiffre en valeur absolue a augmenté de 20 pour cent (de 176 à 210 millions de personnes) de 1990/92 à 2000/02. La Conférence a également noté que les taux de sous-alimentation dans les différentes régions étaient les suivants: 4 pour cent en Afrique du Nord, 16 pour cent en Afrique de l'Ouest, 40 pour cent en Afrique australe et orientale et 55 pour cent en Afrique centrale. Les défis de taille posés à la sécurité alimentaire par des facteurs comme la pauvreté, le VIH/SIDA et les catastrophes d'origine naturelle et humaine, en particulier les conflits et les troubles civils ont été notés.

**La Conférence a rappelé** le but du Sommet mondial de l'alimentation et des Objectifs du Millénaire pour le développement de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition avant 2015; et a noté qu'à l'heure actuelle, de nombreux pays africains sont confrontés à de graves problèmes de pénurie alimentaire, en particulier dans la Corne de l'Afrique, dans le Sahel et certains pays d'Afrique australe.

**La Conférence a longuement délibéré** de certaines initiatives stratégiques mises en oeuvre à différents niveaux en vue d'augmenter la production vivrière, notamment le recours à l'irrigation, les engrais, les semences améliorées, les équipements agricoles, la recherche, la vulgarisation, le développement des infrastructures de marché, le commerce et l'amélioration des financements dans le secteur agricole. La Conférence est convenue qu'il fallait coordonner et harmoniser ces initiatives liées à la sécurité alimentaire et a appelé à la mise en oeuvre rapide d'une réaction efficace visant à corriger la situation à l'échelle nationale, régionale et continentale. Les États Membres et les Communautés économiques régionales ont été expressément invitées à stimuler le commerce intrarégional et interrégional de produits alimentaires, en particulier des zones à excédents alimentaires vers les zones à déficit vivrier. La Conférence a recommandé que les capacités de la Commission de l'Union africaine soient renforcées en vue d'améliorer la coordination des initiatives dans le domaine de la sécurité alimentaire à l'échelle du continent et des sous-régions.

##### 6.1 Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) – Mise en oeuvre des déclarations de Syrte

La Conférence a réaffirmé la nécessité urgente de faire face aux problèmes cruciaux auxquels l'Afrique est confrontée dans les domaines de la faim, de la pauvreté et des maladies, en appliquant des méthodes novatrices, complémentaires et exhaustives visant à augmenter la productivité et la croissance agricoles.

La Conférence a fait état des décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement africains sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD (UA) à Maputo en 2003, qui forment le cadre du relèvement du secteur agricole en



Afrique et a noté que la Déclaration de Syrte sur les *Enjeux de la mise en œuvre du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources hydriques en Afrique* confirmait la Déclaration de Maputo sur *L'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique* et complétait le cadre du PDDAA. La Conférence s'est inquiétée des doubles emplois et de l'absence de cohérence concernant l'application du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et les Déclarations de Syrte par le Secrétariat du NEPAD et la Commission de l'Union africaine, respectivement.

**La Conférence a apprécié à leur juste valeur** les progrès réalisés par de nombreux États Membres concernant l'élaboration de projets nationaux d'investissement à moyen terme et de descriptifs de projets d'investissement bancables dans le cadre du PDDAA. La Conférence a vivement invité les États Membres à accélérer la mise en oeuvre du PDDAA en adoptant des projets nationaux d'investissement à moyen terme et des descriptifs de projets d'investissement bancables, à les inclure dans leurs cadres nationaux de dépenses à moyen terme et à garantir des financements issus des budgets nationaux, des économies étant réalisées grâce à l'allègement de la dette et, le cas échéant, en mobilisant des ressources auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux. La Commission de l'Union africaine a été instamment invitée à jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne l'application des décisions prises à Syrte concernant le PDDAA et à aider le Secrétariat du NEPAD et les communautés économiques régionales à planifier, évaluer et contrôler les progrès réalisés à l'échelle continentale, régionale et nationale. La Conférence a également demandé à la Commission de l'Union africaine, au NEPAD et aux communautés économiques régionales d'aider les États Membres à mobiliser des ressources pour les programmes nationaux, à mieux les faire connaître et à contrôler les progrès réalisés.

## **6.2 Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du PDDAA, avec accent sur les activités mises en oeuvre à l'échelle des pays:**

### **6.2.1 Gestion des ressources naturelles**

La **Conférence a reconnu** l'importance de l'eau, des terres et des ressources halieutiques pour la production vivrière et la création de revenus et a vivement invité les États Membres bénéficiant de potentiels dans le domaine de l'irrigation à tirer parti du Fonds africain pour l'eau relevant de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale. Les États Membres ont été encouragés à mobiliser les ressources correspondantes afin de transposer à plus grande échelle les expériences probantes réalisées dans le domaine de la gestion durable des terres et d'autres ressources naturelles dans le cadre de l'initiative TerrAfrica.

Après avoir insisté sur la précarité de la sécurité alimentaire et la mauvaise nutrition sur le continent et reconnaissant l'importance des agro-industries et des infrastructures pour la promotion de la sécurité alimentaire et la création de revenus, la Conférence **a exhorté** les États Membres à mettre en oeuvre des politiques et des programmes à l'appui des petits exploitants agricoles, favorisant l'expansion des activités agroalimentaires, notamment l'agriculture contractuelle au bénéfice des petits exploitants.

La Conférence a demandé qu'une attention spéciale soit accordée au développement des infrastructures nationales et régionales, afin de favoriser la commercialisation des produits agricoles et l'augmentation des échanges commerciaux sur les marchés de produits alimentaires. Il conviendrait également de mettre en valeur et de renforcer les systèmes de

réserve alimentaires déjà existants, notamment les systèmes d'informations sur les marchés et les mécanismes d'assurance de la production fondés sur les conditions météorologiques.

S'agissant de la recherche et du transfert de technologies, la Conférence a reconnu l'importance de la recherche agricole et de la diffusion et du transfert des technologies et a invité les communautés économiques régionales et les États Membres à réaligner leurs priorités nationales et régionales sur le cadre pour la productivité agricole en Afrique, dans le contexte élargi du PDDAA, grâce à l'aide et à la collaboration du Forum de recherche agricole en Afrique (FARA).

### **Système de suivi des dépenses agricoles (10 % du budget)**

La Conférence a examiné les conclusions des ateliers consultatifs d'experts NEPAD/UA portant sur le système de suivi des dépenses agricoles dans le cadre de la Déclaration de Maputo sur l'engagement pris par les États Membres d'allouer au moins 10 pour cent de leur budget à l'agriculture et au développement rural et de la décision prise par l'Assemblée générale de l'Union africaine à Abuja relative à la nécessité de définir les principaux domaines qui devraient bénéficier de l'allocation de 10 pour cent grâce à un système reconnu à l'échelle internationale permettant d'effectuer des comparaisons entre différents pays. La Conférence a ensuite adopté les recommandations suivantes:

1. Adoption de la Classification des fonctions de l'administration publique (CFAP), telle que décrite dans la « Note d'orientation » rédigée par le NEPAD/UA, destinée à être utilisée dans le cadre du Système de suivi des dépenses agricoles.
2. Les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et des forêts (y compris la recherche-développement dans ces domaines) doivent être les principaux domaines bénéficiant des allocations des 10 pour cent.
3. Le système de suivi devrait reposer sur les données relatives aux dépenses, plutôt que sur celles relatives au budget.
4. Les États Membres doivent communiquer à la Commission de l'Union africaine, avant le 31 décembre de chaque année, le questionnaire dûment rempli relatif au Système de suivi des dépenses agricoles.
5. Les États Membres doivent allouer des ressources budgétaires suffisantes au développement global des zones rurales.
6. Les États Membres doivent accorder une attention particulière au développement des infrastructures nationales et régionales, afin de stimuler le commerce des produits agricoles.

Avant de conclure la session, la Conférence a été saisie, par le Secrétariat du NEPAD, de notes d'information sur les préparatifs du Sommet sur les engrais, prévu à Abuja (Nigéria) en juin 2006, et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative de gestion durable des terres de TerrAfrica.

## DÉCLARATION FINALE DES CINQUIÈMES CONSULTATIONS RÉGIONALES FAO-OP/ONG/OCS

**Bamako, Mali, 27 -29 janvier 2006**

L'an 2006, les 27, 28 et 29 janvier se sont déroulées à Bamako (Mali) les cinquièmes consultations régionales des organisations paysannes, des Organisations non gouvernementales et autres composantes de la société civile d'Afrique. Ces consultations sont un mécanisme de concertation permettant:

- i) aux organisations de la société civile, réunies au sein du Comité international de planification (CIP), de suivre la mise en œuvre des orientations du Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après*.
- ii) à la FAO de prendre en compte leurs points de vue dans les débats et les décisions en matière de développement rural et de lutte contre la faim.

Les participants à la rencontre se sont félicités de l'ambiance fraternelle et des facilités mises à leur disposition par le gouvernement du Mali, la FAO, le Comité international de planification et la Coopération italienne. Ils remercient, la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP) du Mali et le Réseau d'organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) qui n'ont ménagé aucun effort dans l'organisation de la rencontre.

Les objectifs de ces cinquièmes consultations étaient de préparer la participation des organisations paysannes et autres composantes de la société civile à la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour y faire part de leurs vision et propositions quant aux voies à emprunter pour éradiquer la faim et la pauvreté tout en assurant un développement agricole durable en Afrique.

Les thèmes mis en débats sont relatifs à la problématique foncière, la lutte contre la pauvreté et la souveraineté alimentaire ainsi que les relations entre la FAO et la société civile. Les participants ont eu à analyser chacun de ces points, à prendre des engagements et formuler des recommandations à l'endroit de la FAO et des gouvernements.

### ***Problématique foncière et réformes agraires en Afrique***

La terre et les ressources naturelles constituent la base des systèmes de production des exploitations familiales. Malheureusement, nous assistons à une précarisation de leur sécurité foncière. Cette précarité est à l'origine des difficultés d'une grande majorité des populations africaines à accéder durablement à une alimentation suffisante et saine. Elle résulte, entre autres:

- des politiques foncières méconnaissant les droits coutumiers,
- de la propension de certains gouvernements à favoriser l'installation de multinationales ou de l'agrobusiness,
- de l'expansion des villes,

- de la marginalisation de certains groupes sociaux (les petits producteurs, les femmes, les jeunes, les pasteurs et les migrants),
- des systèmes injustes d'expropriation.

La situation devient de plus en plus intenable dans de nombreuses localités et pour une frange de plus en plus importante de la population. C'est pour cela que nous assistons à des conflits fonciers, de plus en plus fréquents, entre différents groupes d'utilisateurs des ressources naturelles ou même entre ces utilisateurs et l'État, affectant ainsi de manière significative la paix sociale.

Ce constat a amené les participants aux cinquièmes Consultations de proposer une véritable refondation des systèmes fonciers en Afrique; ce qui ne peut se faire sans un courage politique des gouvernants et un engagement ferme des organisations paysannes et de la société civile à défendre les droits des producteurs.

Pour les participants, la question foncière est objet à controverse depuis que la libéralisation et la globalisation sont devenues le dogme du développement économique et social en Afrique. C'est pour cela que les réformes foncières et agraires doivent se faire dans un esprit d'équité, de manière à ce que les exploitations familiales et les groupes marginalisés puissent jouir durablement de leurs droits et investir pour moderniser leurs outils de production.

Les organisations paysannes et les autres acteurs de la société civile doivent se mobiliser pour défendre leurs perceptions des réformes foncières à mener. Ils doivent à cet effet être informés et formés à mieux reconnaître et défendre leurs droits.

Les politiques foncières doivent reposer sur des législations nouvelles intégrant les droits coutumiers et les pratiques sociales non discriminatoires à l'égard des femmes, des jeunes, des migrants et des groupes socialement discriminés. Elles doivent également proposer des systèmes de gestion de conflits plus efficaces prenant en compte les instances et les mécanismes de règlements locaux.

Ces politiques et législations doivent être élaborées à travers une approche participative et effectivement responsabilisante pour les organisations paysannes de manière à ce qu'elles aient leur propre cadre de réflexion et de concertation sur ces questions.

### ***Lutte contre la faim et Alliance internationale***

Selon les informations données par la FAO, la faim connaît un léger fléchissement partout dans le monde, sauf en Afrique subsaharienne. Chaque année, ce sont de millions de personnes qui s'ajoutent à la cohorte de celles qui vivent avec moins d'un dollar par jour et qui souffrent de la faim et de la malnutrition. C'est une des violations les plus graves des droits de l'homme !

Les organisations paysannes et les autres composantes de la société civile n'ont cessé de clamer qu'il ne peut avoir de solution durable à la faim et à la misère dans notre région sans développement agricole.

Nous restons, en effet, convaincus que l'agriculture africaine peut nourrir l'Afrique tout en continuant à assumer d'autres missions fondamentales telles que: la gestion durable des ressources naturelles, le maintien des équilibres culturels et sociaux, l'accroissement des

revenus et la croissance économique. La diversité des zones agroécologiques, la disponibilité des ressources naturelles, nos richesses économiques et nos savoir et savoir-faire paysans sont autant d'atouts pour éliminer définitivement la faim.

Par ailleurs, nous sommes très sceptiques sur l'idée que les organismes génétiquement modifiés soient la panacée pour accroître la production et éradiquer la faim.

Nous pensons plutôt que les gouvernements devraient accorder plus d'importance au volume et aux mécanismes de financement des investissements pour les exploitations familiales. Aussi, nous nous insurgons contre toute tentative d'introduire les OGM et particulièrement ceux porteurs du gène « terminateur » qui, en induisant la stérilité des graines à leur récolte, vont mettre en péril dangereusement la diversité biologique et génétique sur notre continent.

Plutôt que de se laisser duper avec ces technologies dont l'intérêt est remis en cause dans de nombreux pays développés, l'Afrique devra se doter de politiques agricoles et commerciales courageuses, seule voie d'impulser des changements positifs significatifs d'ici 2015.

En effet, dans le cadre d'une globalisation et d'une libéralisation injustes, seules des mesures de protection aux frontières sous-régionales et un acte citoyen de consommation des produits locaux, pourront garantir un accroissement soutenu de la production agricole. Cela passe par l'adoption des principes de la souveraineté alimentaire par les gouvernements et la FAO.

La souveraineté alimentaire est le droit des peuples de produire pour se nourrir et de protéger ce qu'ils produisent. C'est ce droit qui doit être mis en avant dans les négociations internationales multilatérales (OMC) ou bilatérales (Accords de partenariat économique avec l'Europe) ! C'est dire que l'Afrique doit se donner les moyens de protéger son agriculture et de mettre en place un système de gestion de l'offre conforme à ses besoins alimentaires

La lutte contre la faim nécessite une réelle mobilisation de toutes les énergies et une synergie d'actions. C'est pour cela que nous souscrivons entièrement à l'esprit de l'Alliance Internationale Contre la Faim. Nous pensons, effectivement, qu'un partenariat multiacteur peut être un moyen approprié pour circonscrire la faim et la malnutrition dans nos pays et au niveau sous régional. Aussi, les engagements en faveur de l'Alliance, des gouvernements, de la FAO, du secteur privé et de la société civile devraient être plus fermes et plus concrets.

### ***Relations FAO - Société civile dans le cadre des réformes de la FAO***

Les participants aux cinquièmes Consultations régionales se félicitent des efforts faits par la FAO pour se rapprocher et collaborer avec la société civile. Nous nous félicitons des bons rapports qui existent entre le Comité international de planification et le Siège de la FAO d'une part et, entre des composantes de la société civile et certaines missions résidentes en Afrique.

Toutefois, nous estimons que la pratique de collaboration entre la FAO et la société civile est loin de refléter les engagements annoncés. C'est pour cela que, dans la perspective des réformes prévues, les gouvernements et la FAO devraient prendre des mesures appropriées aux plans institutionnel, technique et financier.

## **RECOMMANDATIONS**

Suite aux constats et analyses qui précèdent, nous, participants aux cinquièmes Consultations, faisons les recommandations qui suivent:

### **Sur les questions foncières**

1- Exhortons les États à:

- a. Élaborer et mettre en œuvre, à travers une approche participative, des politiques et des législations foncières axées sur la sécurité foncière des exploitations familiales, l'accès équitable à la terre à tous, en particulier les groupes vulnérables (les femmes, les jeunes, les migrants, les pasteurs et les groupes sociaux défavorisés) et la gestion durable des ressources naturelles.
- b. Sécuriser les droits fonciers des exploitants agricoles à travers des instruments adaptés tels que le cadastre, les plans fonciers ruraux, les observations du foncier.

2- Exhortons la FAO à:

- a. Contribuer au renforcement des capacités des organisations paysannes à défendre leurs droits fonciers à travers la mise en place de programmes d'information, de formation et d'échanges d'expériences.
- b. Apporter son appui technique et financier aux organisations paysannes et aux gouvernements dans l'élaboration et la mise en œuvre des réformes y compris à travers des études ou des activités de recherche sur les questions foncières.

3- Nous nous engageons, pour notre part, à:

- a. Participer de manière conséquente aux processus d'élaboration des politiques et des législations foncières, notamment en réalisant des études indépendantes et en menant nos propres réflexions.
- b. Mener des plaidoyers pour la prise en compte de nos droits et intérêts légitimes.

### **Lutte contre la pauvreté**

Dans le cadre de l'éradication de la faim et de la malnutrition en Afrique, nous:

1. Exhortons les gouvernements, les institutions d'intégration sous régionales et l'Union Africaine (UA) à:
  - a. Prendre en compte les droits de leurs citoyens en adoptant les principes de la souveraineté alimentaire.

## 2. Exigeons des gouvernements:

- a. La mise en place des conditions favorables permettant aux populations de consommer les produits agricoles et agroalimentaires qu'elles produisent;
- b. La protection de l'agriculture africaine et la mise en oeuvre des mécanismes adaptés de gestion de l'offre;
- c. Le respect des engagements pris en 2003 au Sommet de l'Union Africaine à Maputo de consacrer au moins 10% des budgets nationaux à l'agriculture;
- d. La mise en place de mécanismes appropriés de financement et d'appui aux investissements pour la modernisation des exploitations familiales agricoles;
- e. Un moratoire de 10 ans pour toute utilisation, commercialisation et importation des variétés OGM et produits dérivés. Ce délai devrait être mis à profit pour se doter d'une législation appropriée, informer et former les acteurs en particulier les producteurs agricoles;
- f. Un engagement ferme et non négociable contre toute tentative de levée du moratoire sur la technologie « terminateur »;
- g. Un soutien conséquent à la recherche agronomique permettant de développer des semences adaptées aux conditions de production des exploitations familiales;
- h. L'adoption de politiques et de législations adaptées en matière de protection des ressources génétiques, de droits des agriculteurs et des communautés sur les ressources biologiques.

## 3. Exhortons la FAO à:

- a. Adopter le droit à la souveraineté alimentaire comme droit à défendre dans le cadre des directives sur le droit alimentaire et comme principe à observer dans les programmes de sécurité alimentaire;
- b. Mettre en place un programme conséquent pour développer un partenariat multiacteurs de lutte contre la faim, soutenir les alliances au niveau sous-régional et dans les pays et renforcer les capacités des organisations paysannes et de la société civile en matière de défense des droits à l'alimentation des citoyens.

## 4. Nous nous engageons à:

- a. Mobiliser toutes les composantes de la société, les institutions publiques et privées, pour que la lutte contre la faim soit une préoccupation quotidienne et un acte citoyen, notamment en faisant la promotion des produits agricoles et agroalimentaires de la région et en participant activement à la mise en place et à la dynamisation des alliances nationales et sous régionales partout en Afrique au Sud du Sahara;

- b. Mobiliser nos propres ressources financières internes pour soutenir des actions entreprises dans le cadre des alliances;
- c. Développer des échanges entre OP africaines pour renforcer leur position de négociation pour la définition des politiques régionales et sous régionales.

### **Relations FAO – Société Civile**

Pour renforcer les relations entre la FAO et les organisations de la société civile, nous:

1. Engageons les gouvernements et la FAO à:
  - a. Reconnaître la possibilité pour les organisations de la société civile d’inscrire à l’ordre du jour de la Conférence régionale pour l’Afrique des thèmes de discussion.
2. Engageons les gouvernements à:
  - a. Soutenir la réforme de la FAO dans le sens d’un meilleur dialogue avec la société civile.
3. Exhortons la FAO à mettre en place un dispositif de partenariat plus conséquent avec la société civile, à travers notamment:
  - a. Le renforcement des capacités opérationnelles du service OP/ONG/OSC du Siège, avec des ressources humaines suffisantes et des moyens d’action appropriés;
  - b. La décentralisation progressive de ce service dans les bureaux sous régionaux;
  - c. La création de points focaux opérationnels au niveau des missions résidentes dans les pays;
  - d. L’instauration d’un dialogue permanent et d’un partenariat franc avec la société civile au niveau de toutes les missions résidentes.

Fait à Bamako le 29 janvier 2006  
Les participants